

# Conseil municipal du 29 juin 2022

## Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.  
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni publiquement, à partir de 20h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

**Étaient présents :**

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, Mme Farida ZERGUIT Conseillère municipale, M. Jérôme RAGENARD Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Mohsen REZAEI Conseiller municipal, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, M. Dominique LESPARRÉ Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Adeline BOUDEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RENAULT  
M. Frédéric PEREIRA LOBO a donné pouvoir à Mme Sandès BELTAIEF  
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à M. Jean-Marc RENAULT  
Mme Florence RODDE a donné pouvoir à M. Pascal BEYRIA  
Mme Paula FERREIRA a donné pouvoir à Mme Linda DA SILVA  
Mme Ranjita MUDHOO a donné pouvoir à M. Kévin CUVILLIER  
M. Martin LOLO a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT  
Mme Stéphanie CHASSANG a donné pouvoir à M. Marc ROULLIER  
M. Salim EL AKOUI a donné pouvoir à Mme Isabel DE BASTOS

**Absents :**

Mme Florelle PRIO, M. Frédéric FARAVEL, Mme Nadia AOUCHICHE

**Mme la Maire :** Bonjour à toutes et à tous. Nous allons démarrer notre Conseil municipal par un appel, s'il vous plaît, Monsieur Rebagliato.

*L'appel est effectué.*

**Mme la Maire :** Merci. Juste pour information, nous avons plusieurs cas déclarés de COVID au sein des élus municipaux. Nombreux sont excusés ce soir. Pour cette raison, on leur souhaite un bon rétablissement.

Chers collègues, quelques mots en préambule de notre Conseil municipal. Tout d'abord, je souhaite féliciter le service culturel pour l'organisation des premières animations de Fête de la musique sur notre ville. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes à travers la ville pour applaudir les orchestres itinérants qui ont été organisés, les manifestations musicales qui ont été organisées à travers l'ensemble de la ville cette année. C'est à la fois le grand retour d'une fête populaire et c'était également un essai qui nous amène à envisager de renouveler et enrichir cette fête qui avait été supprimée depuis plusieurs années.

Je souhaite aussi préciser un point important concernant les très grandes difficultés rencontrées avec la société de car pour les sorties scolaires de fin d'année. Nous avons en effet été avertis des annulations de cars dans l'après-midi de la veille des sorties, à une heure où malgré une mobilisation exceptionnelle des services et des élus présents, il a été impossible de trouver des solutions de substitution de prestataire. D'ailleurs, c'est l'ensemble de la filière car qui est aujourd'hui en sous-tension et il manque plusieurs milliers de chauffeurs en Île-de-France. Cette annulation ne peut donc être imputée à la municipalité qui a respecté totalement ses obligations, mais uniquement au prestataire qui a fait défaut.

Je rappelle que le marché public qui nous lie à cette société a été passé il y a quatre ans et arrive à terme dans les prochains jours. Il est évident que nous allons étudier de très près la prochaine convention de renouvellement des prestataires de cars, notamment en matière de sanctions pour ce type d'annulations de dernière minute qui sont inacceptables à nos yeux.

Pour autant, nous avons continué les négociations avec la société SAVAC avec qui nous avons obtenu des reports et des modifications de destination qui permettent d'offrir aux enfants des sorties tant attendues de fin d'année. Face à un tel événement, totalement imprévisible et qui est arrivé dans un temps qui ne permettait aucune option, je voudrais remercier les services qui se sont mobilisés de façon remarquable ce jour-là et les suivants pour répondre aux parents, aux enseignants et aux enfants.

Par ailleurs, concernant la piscine municipale, les investigations se poursuivent tout au long de cet été. On devra avoir un retour mi-août des dernières études d'investigations sur le sol qui, je rappelle, est une ancienne carrière et une ancienne déchetterie. Donc les investigations se poursuivent pour déterminer les défauts qui nous obligent aujourd'hui et nous contraignent à fermer l'équipement depuis plusieurs mois.

En attendant la finalisation et les résultats de ces études, je souhaite remercier l'action de notre service municipal. Grâce à l'action des membres du service et de son nouveau directeur, nous avons réussi à obtenir gratuitement un bassin d'éducation aquatique pour répondre au moins aux questions d'apprentissage de la natation. Il convient de remercier la Fédération française de natation, la Région Île-de-France et enfin Camille Lacourt, quintuple champion du monde, qui nous fera l'honneur et l'amitié d'être présent pour une inauguration de ce bassin d'apprentissage. Il sera essentiellement dédié à l'apprentissage de la natation, notamment pour les tout-petits qui ont depuis quelque temps raté un certain nombre de cours d'apprentissage.

Enfin, vous trouverez sur vos tables une lettre que je vais envoyer au préfet. Cette lettre concerne la modification des bases fiscales professionnelles. Cette modification a été demandée de façon unilatérale dans un temps extrêmement contraint, qui ne peut qu'inquiéter les entreprises et nous inquiéter, alors même que la question de la compétitivité est indispensable pour maintenir l'emploi et leurs marges d'investissement, et l'impact sera très important également pour notre territoire. Il y a un

courrier qui est réalisé sur la base d'un certain nombre d'informations France ont fait remarquer cette contrainte et demandent à la fois le report à l'année prochaine, l'application de cette règle, et que l'on puisse avoir plus d'informations notamment sur la méthodologie et l'impact de ces nouvelles bases.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2022

**Mme la Maire :** Je vous propose de passer directement à l'ordre du jour avec notre premier dossier, approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2022. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques s'il vous plaît ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2022.

Dossier n° 2 - Approbation compte de gestion Ville 2021

**Mme la Maire :** Dossier 2, approbation du compte de gestion de la Ville, Madame Beltaief.

**Mme Beltaief :** Bonsoir à tous, merci Madame la Maire. Alors le compte de gestion dressé par la trésorière est accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, des restes à réaliser et à recouvrer. Le compte de gestion reprend l'ensemble des crédits votés sur l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordre prescrit au comptable.

L'exercice 2021 se clôture avec un excédent de 6 376 615,22 euros. Merci.

**Mme la Maire :** Il y a des questions, des remarques s'il vous plaît ? Non ? Eh bien écoutez, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Oui ?

**M. Gibert :** Merci Madame la Maire. Oui, une question rapide : je ne me rappelle plus le chiffre, ça c'est la clôture officielle après l'arrêté des comptes. Lors d'un précédent Conseil, on avait intégré par anticipation quelle était la somme qui avait été intégrée à l'époque. Est-ce qu'on est dans les clous ? Je ne sais pas si vous avez ce chiffre-là en tête, peut-être que les services l'ont.

**Mme Beltaief :** C'est la délibération numéro 4 donc on va la voir tout à l'heure, lors de la délibération numéro 4.

**M. Gibert :** D'accord, j'attends un peu, je vous repose la question dans quatre dossiers.

**Mme la Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autre question, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Vous ne prenez pas part au vote ? Madame Noël et son groupe ne prennent pas part au vote. Qui vote contre ? D'accord. Qui vote pour ? Vote à la majorité, je vous remercie.

**Le Conseil municipal est invité à :**

- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé par Madame la Comptable Publique assignataire et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVER** en conséquence le Compte de Gestion de la Ville 2021 tel qu'il lui est présenté.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**Ne participent pas au vote : 2**

**M. HOERNER, Mme NOEL**

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par Madame Comptable Publique assignataire et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**APPROUVE** en conséquence le Compte de Gestion de la Ville 2021 tel qu'il lui est présenté.

Dossier n° 3 - Compte administratif Ville 2021

**Mme la Maire :** Dossier 3, c'est le compte administratif de la Ville. Madame Beltaief. Je vais devoir sortir après la présentation, pendant le vote, donc je laisserai l'organisation du vote à Monsieur Cuvillier.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Sur le compte administratif 2021 pour la Ville, donc les résultats définitifs de clôture s'élèvent à 6 376 615,22 euros, et ramenés à 5 121 742,23 euros après prise en compte des restes à réaliser.

Donc, sur cette slide on peut voir la répartition entre les dépenses de fonctionnement et en investissement. Donc celles-ci se répartissent sur les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 10 511 101,10 euros, soit 18 %, et sur les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 47 574 680,01 euros, soit 82 %.

Donc hors le résultat antérieur, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1,4 million qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur la répartition sur les recettes donc de fonctionnement par chapitre, sur les dotations et participations, celles-ci s'élèvent à 7 853 116,97 euros, sur les autres produits de gestion courante à 1 060 091,83 euros, sur les produits exceptionnels 1 127 113,89 euros, sur la reprise de provisions elles s'élèvent à 241 000 euros, sur les atténuations de charges à 152 640,65 euros, sur les produits des services et du domaine et des ventes à hauteur de 3 185 646,67 euros. Et nous avons donc la plus grosse partie qui concerne les impôts et taxes à hauteur de 37 158 438,30 euros.

Sur le total de nos dépenses de fonctionnement, on a la répartition par chapitre, donc on peut voir sur les dépenses de personnel elles s'élèvent à 70 % 60 33 676 321,73 euros. Sur les atténuations de produits à hauteur de 1 025 214 euros, les autres charges de gestion courante à hauteur de 4 388 883,20 euros, sur les charges financières à hauteur de 816 186,44 euros, sur les charges exceptionnelles à hauteur de 23 821,26 euros, les charges à caractère général à hauteur de 7 704 253,38 euros.

Sur cette slide, on peut voir les taux de réalisation sur les dépenses et recettes de fonctionnement. Au total, on est, pour les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 88 % de taux de réalisation et sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 101 % de taux de réalisation. On dépasse même le budget que l'on s'était fixé.

On passe maintenant sur la partie section d'investissement, sur le total des recettes d'investissement par chapitre. On a donc sur le chapitre des emprunts et des dettes assimilées à hauteur de 10 100 000, et sur les dotations diverses et réserves 1 511 183,47 euros, sur les excédents capitalisés à hauteur de 2 676 646,72 euros, sur les autres immobilisations financières à hauteur de 678 750 euros, les subventions d'investissement à hauteur de 1 048 020,90 euros.

Sur les dépenses d'investissement, on peut voir 14 millions de dépenses d'équipement et 3,6 millions de remboursement de dettes. Sur cette slide, on voit les taux de réalisation des dépenses d'investissement qu'on s'était fixés lors de l'élaboration du budget qui atteint 86 % de taux de

réalisation, et sur les recettes d'investissement, elles s'établissent à 78 % de taux de réalisation.

Il est donc demandé de voter le compte administratif qui se clôture avec un résultat sur la section de fonctionnement à hauteur de 56 437 519,89 euros et sur la section d'investissement à hauteur de 17 938 757,74 euros, soit un total cumulé à hauteur de 74 376 277,63 euros. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci Madame Beltaief. Est-ce qu'il y a des questions s'il vous plaît ? Oui, Monsieur Gibert ?

**M. Gibert :** Merci. Non, une petite question technique. Je ne comprends pas pourquoi en annexe de ce dossier j'ai le rapport d'activité de Mandon, le délégataire du marché.

**Mme la Maire :** C'est pour la délib suivante.

**M. Gibert :** Non, c'est l'affectation du résultat de fonctionnement, la suivante.

**Mme la Maire :** Ah, c'est le Code de la commande publique qui demande qu'on l'annexe.

**M. Gibert :** Dans ce dossier-là. D'accord, parce que c'est aussi l'objet d'un dossier plus tard. On l'a deux fois, deux fois 42 pages pour rien. OK. Il y a plein d'autres délégations de service public qui ne sont pas annexées, donc pourquoi celle-là spécifiquement ? Je ne comprends pas la mécanique, en fait.

**Mme la Maire :** D'accord. Les autres délégations, les autres rapports on les présentera au Conseil suivant parce que certains sont arrivés en retard et donc celui-ci on est obligés de l'annexer. Voilà. Après, rien n'oblige les élus du Conseil municipal à demander le document en version papier, mais d'un point de vue formel et légal c'est comme ça qu'il nous est demandé, c'est comme ça qu'on est obligés de vous le donner.

**M. Gibert :** Oui, non, ce n'est pas une question de papier, c'est une question d'utilité. Je ne comprenais pas, je ne comprends toujours pas, d'ailleurs.

**Mme la Maire :** La question de l'utilité on l'a déjà évoquée, c'était dans le règlement intérieur, mais a priori...

**M. Gibert :** Non, l'utilité d'avoir cette annexe dans ce dossier-là...

**Mme la Maire :** Oui, c'est ce que je viens de répondre : apparemment la commande publique nous oblige à vous délivrer cette information dans ce formalisme-là. Et ceux qui sont en retard, on vous les donnera la fois suivante.

**M. Gibert :** D'accord.

**Mme la Maire :** Mais rien ne vous oblige à réclamer, Monsieur Gibert : si vous ne le souhaitez plus, vous avez le droit de dire au Conseil municipal que vous souhaitez uniquement un dossier en version numérique.

**M. Gibert :** Justement non parce que contrairement aux idées reçues, le numérique est beaucoup plus néfaste pour l'environnement que le papier.

**Mme la Maire :** C'est vous qui décidez.

**M. Gibert :** Avec tous les serveurs, etc. On peut débattre là-dessus, si vous voulez, moi je suis au taquet.

**Mme la Maire :** Je n'en doute pas. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On va passer au vote. Pardon, excusez-moi, je dois sortir. Je l'avais dit, en plus. Je laisse à Monsieur Cuvillier l'organisation du vote.

*Madame la Maire quitte l'instance.*

**M. Cu villier** : Merci. Madame la Maire ayant quitté la salle, on va s'abstient ? Monsieur Roullier. Qui est contre ? Qui vote pour ? Et donc qui vote pour ? Qui ne prend pas part au vote ? Et donc qui vote pour ? Donc vote à la majorité. Je vous remercie.

*Madame la Maire rejoint l'instance.*

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire de la Commune de Bezons, se retire au moment du vote.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**Nombre d'abstentions : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Ne participent pas au vote : 3**

**M. LEPARRE, M. HOERNER, Mme NOEL**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2021 tel qu'il lui est présenté et qui s'établit comme suit :

Section d'investissement :

**Résultat d'investissement : - 661 263,57 euros (besoin de financement)**

Section de fonctionnement :

**Résultat de fonctionnement : + 7 037 878,79 euros (excédent)**

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser et à recouvrer, à savoir :

Recettes restant à réaliser en investissement : 7 478 592,90 euros

Dépenses restant à réaliser en investissement : 8 733 465,89 euros

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2021.

Dossier n° 4 - Budget Ville 2022 : affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021

**Mme la Maire** : Merci. On passe donc au dossier 4, budget de la Ville 2022, affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021. Madame Beltaief.

**Mme Beltaief** : Merci Madame la Maire. Donc c'est l'affectation définitive du résultat de fonctionnement sur 2021. Donc, on a un résultat de fonctionnement avec un excédent de 7 037 878,79 euros et un résultat d'investissement avec un besoin de financement à hauteur de 661 263,57 euros. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : Merci. Je repose la question que j'avais posée sur le dossier 2. Là, on a une affectation de résultat et je voulais juste qu'on nous rappelle le chiffre qui avait été estimé par anticipation il y a quelques mois dans le budget.

**Mme Beltaief** : C'est le même résultat.

**M. Gibert** : Au centime près ?

**Mme Beltaief** : Au centime près. On avait bien fait le travail donc on a affecté le résultat au centime près, et là, on vote pour l'affecter de façon définitive.

**M. Gibert** : D'accord, OK, vous êtes formidables. Merci.

**Mme la Maire :** Merci. Les services me disent que ce n'était pas un trésorerie. Le chiffre est bon. Madame Noël, vous avez la parole.

**Mme Noël :** C'est bon, on entend ? D'accord. Bonsoir à tous. J'attendais juste le point 4 pour parler de la question budgétaire.

Je sais qu'on ne fait pas toujours les choses à l'identique d'année en année mais on a pour habitude normalement en cette fin de mois de juin de parler de budget supplémentaire. Je commence à avoir quelques années de Conseil municipal donc je vais me permettre quelques questions à ce propos, c'est-à-dire la première est donc : si vous avez déjà une idée de ce que nous allons faire, vous allez proposer pour les 7 millions restants – sachant qu'en plus il y a eu cette annonce du dégel du point d'indice du personnel... Est-ce qu'on va réinjecter ces 7 millions d'euros sur la question du personnel ?

Ma deuxième question est donc plutôt une affirmation. On aurait pu... Ou il y a peut-être encore le temps. On a obligation d'avoir deux Commissions par an : une petite Commission pour préparer donc ce budget supplémentaire et permettre qu'il n'y ait pas de manque de transparence et ainsi ne pas découvrir cinq jours avant à quoi sert-il, parce que je crois que vous avez jusqu'au 14 juillet pour le budget supplémentaire, donc il doit y avoir un autre Conseil municipal de prévu d'ici les congés.

Et enfin, vous avez répondu en gros à Monsieur Gibert, vous avez dit qu'au centime près nous avons eu le bon calcul sur l'excédent. Voilà, donc je répète ma question : avez-vous déjà envisagé ou avez-vous des pistes sur les 7 millions supplémentaires restants ? Et est-ce que vous avez pris en compte ce nouveau point au sujet du dégel du point d'indice ? Et quand est-ce qu'on va s'occuper du budget supplémentaire ? Merci.

**Mme la Maire :** Madame Beltaief va vous répondre, et après je vous réponds.

**Mme Beltaief :** Donc Madame Noël, effectivement c'est la première fois qu'on ne fait pas de budget supplémentaire puisque pour la première fois nous avons affecté donc le résultat lors de l'élaboration du budget 2022. Donc nous n'avons pas besoin de faire de budget supplémentaire cette année.

**Mme la Maire :** Merci Madame Beltaief. Pour aller plus loin, à titre pédagogique, nous n'avons pas effectivement cette année dans la préparation budgétaire... Ça a été une préparation plutôt bien réalisée, exécutée par nos services pris suffisamment en amont, ce qui nous permet effectivement à la fois d'intégrer les éléments, donc Madame Beltaief l'a dit, et de ne pas avoir à recourir à un budget supplémentaire. Par contre, on aura certainement besoin de faire une petite décision modificative à la rentrée pour intégrer les nouvelles données comme le point d'indice qui n'est pas prévu au budget – mais on parle d'une décision modificative, pas d'un budget supplémentaire.

Cette décision modificative sur le point d'indice sera autour de 800 000 euros, donc les services aujourd'hui travaillent sur la question pour l'intégrer. Nous allons devoir l'intégrer dès je crois le mois d'août sur les feuilles de paye du mois d'août, et de façon rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Si c'est au mois d'août, ce n'est pas de notre responsabilité, c'est l'application par la suite des différents décrets qui n'arrivent qu'au mois d'août, c'est pour ça qu'on le fera dès le mois d'août mais de façon rétroactive dès le 1<sup>er</sup> juillet. Ça, c'est sur la partie budget supplémentaire, décision modificative.

Par contre, juste pour corriger un petit peu, les 7 millions que vous évoquez ne sont pas 7 millions d'excédent. C'est du reste à réaliser. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est des dépenses déjà engagées qui ne sont juste pas encore décaissées, donc là-dedans il y a le gymnase Coubertin, il y a l'école de musique, etc. C'est une grosse somme, mais en réalité elle est déjà dépensée.

Les actes administratifs sont en cours, il y a des actes notariés, etc. Voilà, c'est tout. Donc ce n'est pas 7 millions qui restent, c'est du reste à réaliser. Madame Beltaief me fait rappeler qu'on l'avait déjà expliqué effectivement lors du vote du budget. À nouveau Madame Noël.

**Mme Noël :** Merci. J'avais prévu ou du moins je pensais que vous auriez en préambule félicité l'élection d'un nouveau député sur notre circonscription. Je profite de cette question budgétaire pour moi-même le féliciter et surtout pour annoncer que, je pense, les temps qui vont suivre vont être compliqués, et qu'il va peut-être falloir vraiment avoir mis quelque chose de côté au niveau des finances de la Ville parce que nos Bezonnais, ce n'est pas à coups de 100 euros de chèques



alimentaires qui tombent de la part du Gouvernement qu'ils vont s'en sortir.

Donc ensemble, nous avons partagé une candidature commune avec un projet commun, Madame Menhaouara. Beaucoup de membres de votre équipe ont également soutenu ce candidat. J'espère que les projets qu'il portera à l'Assemblée pourront aboutir et surtout que la politique commune que l'on est censés partager pourra avoir enfin un effet au sein de notre instance municipale.

Je profite donc aussi de ce budget pour vous rappeler quand même l'importance des services publics, parce que là il y a quand même dans ces temps de crise une situation très compliquée en termes d'accès à nos services publics. Je ne vais pas les citer : la sécu, tout ce qui est le commissariat, demain on a encore deux situations de grève sur notre commune, les crèches et les accueils de loisirs, donc juste féliciter les Bezonnais qui ont démontré que Bezons était une vraie Ville de gauche et bien ancrée à gauche, avec les résultats obtenus par notre député, et surtout, j'espère que vous allez prendre conscience de la demande de la population. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame Noël. Votre remarque m'oblige à vous répondre, même si ce n'est pas le lieu du débat national. D'abord, je n'ai pas attendu ce Conseil municipal pour féliciter très chaleureusement le nouveau député de la circonscription. Je crois lui avoir apporté mon soutien de maire d'une collectivité de gauche, comme vous l'avez rappelé.

Deuxièmement, notre position a toujours été claire. Les sujets locaux sont traités sur le plan local donc je tiens à ce que notre institution traite toujours des questions locales et qu'elle ne se transforme pas en une scène politique des débats nationaux. Je crois qu'on a déjà beaucoup à faire, bien que nous respectons les positions politiques des uns et des autres. Nous sommes les représentants aujourd'hui de tous les Bezonnais et notre politique est une politique avant tout adaptée aux besoins de notre population, peu importe son opinion politique. Parce que je suis la maire de tous les Bezonnais.

Troisième chose : on aura des sujets importants à traiter. Vous parlez du point d'indice, je suis très heureuse qu'on ait une augmentation de ce point indice. J'aurais souhaité certainement qu'on aille plus loin. Mais en responsabilité, à un moment donné il faut aussi savoir quel est l'impact quand on est en responsabilité locale sur les finances des collectivités locales. Aujourd'hui, les finances de la Ville sont contraintes, vous le savez. Vous avez été en responsabilité. Et aujourd'hui, quand bien même vous êtes des élus de la minorité ou de l'opposition, vous avez l'ensemble des éléments financiers qui vous permettent de savoir clairement la situation financière de la Ville.

Nous allons devoir faire face à l'avenir à une dépense supplémentaire qui n'est pas prévue aujourd'hui dans le budget. Ces 800 000 euros à peu près sur le budget, plus d'1 million d'euros sur le budget 2023, il va falloir les trouver quelque part. Qui va payer cette augmentation – dont on se félicite tous parce qu'aujourd'hui elle répond à une problématique de pouvoir d'achat de nombreux Bezonnais ? Mais il va bien falloir trouver quelqu'un qui la paye. Donc il faudra qu'on ait un débat sérieux et responsable, parce que l'argent du budget municipal, ce sont principalement les impôts des Bezonnais et des Bezonnaises.

Donc j'attends avec impatience les déclarations de l'État et du Gouvernement pour soit débloquent des recettes supplémentaires au titre des dotations de l'État dans le budget municipal qui nous permettra de payer ces augmentations, ou bien il va falloir bien chercher ces dépenses en faisant des économies en interne. Qui dit économies en interne dit peut-être une diminution du service public malheureusement, parce que moi, je ne sais pas faire. Je ne sais pas trouver 1 million d'euros aujourd'hui en l'état dans la situation. Parce que nous avons plus de 70 % de masse salariale qui est incompressible, ce sont des fonctionnaires, c'est une masse salariale qui répond à un service public, et par ailleurs, le reste c'est de la dépense, de l'action municipale.

Donc, tous les gens qui veulent politiser ce sujet-là pour dire : « Oui, il faut défendre tel sujet ou tel sujet ! », il faut le faire avec honnêteté intellectuelle et en responsabilité, et ne jamais oublier que c'est l'argent des Bezonnais qu'on dépense. Et quand l'État ou le président augmente d'un côté, si demain il ne nous donne pas cet argent et ces dotations, il va falloir qu'on aille le récupérer dans le dossier municipal. Et ça veut dire quoi ? Ça veut dire chercher des économies, supprimer un service ou augmenter la fiscalité. Moi je ne sais pas faire.

Donc j'attendrai avec impatience votre position politique et vos propositions lors des Commissions des

finances, à vous, Madame Noël, et à tous les élus de gauche ou de droite ou du centre ou de je ne sais-quoi, pour nous dire concrètement, localement, comment nous allons réaliser les choses. Moi, j'attends beaucoup aujourd'hui et mon espoir c'est que demain, ceux qui prennent ces décisions-là nous accompagnent à nous donner des dotations pour qu'on puisse agir.

Vous avez parlé d'autres sujets : il y a l'inflation, cette inflation, l'augmentation des tarifs impacte aujourd'hui nos dépenses. La facture de gaz pour les collectivités territoriales, c'est +40 %. Les aliments alimentaires qu'on achète dans nos cantines – le pain, les légumes, les viandes –, ils ont tous augmenté. Aujourd'hui nous n'avons pas fait le choix d'impacter cette augmentation de la dépense parce qu'on arrive à tenir encore, mais le sujet n'est pas encore fini d'être traité, pour savoir comment nous allons payer demain le service public.

Donc il ne s'agit pas, comme je vous l'ai dit la fois dernière, d'être généreux avec l'argent des Bezonnais. Parce que c'est les mêmes personnes qui récupèrent les choses. Donc encore une fois, la maire que je suis profite de cette scène politique qui est le Conseil municipal pour faire un rappel au président de la République et à Madame la Première ministre de dire qu'il ne faut pas oublier les collectivités territoriales, notamment leur augmenter des dotations publiques, parce que c'est bien beau de leur côté de prendre des décisions quand derrière c'est une augmentation de la fiscalité ou la baisse de la dépense publique locale des collectivités territoriales. Ça ne leur pose pas de problème parce qu'eux n'ont pas d'élus locaux. Nous, nous sommes des élus locaux responsables.

Je propose qu'on close le sujet politiques publiques ici, mais... Monsieur Roullier ? Pardon ? J'ai dit quoi ? Ah, vous souhaitez parler sur les finances de la Ville ? Oui, bien sûr. Allez-y Monsieur Roullier, je n'ai aucun souci. Monsieur Gibert.

**M. Roullier :** Merci Madame la Maire. Je vais venir sur la question des finances, notamment sur la question de comment on peut... c'est vrai que ce n'est pas simple de faire face à une augmentation de la masse salariale d'1 million d'euros, ça j'entends bien, mais c'est un sujet récurrent donc il y a des solutions qui existent.

Juste, je trouve que c'est quand même un peu surprenant de vouloir dissocier totalement le local du national parce qu'il y a quand même des liens, et c'est vrai que vous nous dites que c'est très compliqué, 3,5 % d'augmentation de masse salariale décidée par le Gouvernement d'Emmanuel Macron, mais qu'est-ce que ça aurait été si la NUPES avait gagné ? Vous soutenez un mouvement qui ne se soucie guère des équilibres publics, et avait un projet de dépenses à 350 milliards d'euros. Même chose pour la sécurité, vous dites que c'est très important. La NUPES, la question de la sécurité c'est les policiers qui sont dangereux. Je n'ai jamais entendu qu'ils parlaient de délinquance. Alors pour revenir à Bezons, sur le million d'euros à trouver, peut-être plus à venir, il n'y a pas tellement d'autre solution que de faire un contrôle de gestion très très minutieux. Il n'y a pas de trésor caché dans une mairie.

Donc ça suppose de bien vérifier l'utilité de tous les postes, de voir si en formant, en mettant du matériel informatique, en changeant l'organisation, on ne peut pas faire des économies de masse salariale. Et puis après, il n'y a pas que la masse salariale, il y a aussi toutes les dépenses, ça peut être des dépenses somptuaires, ça peut être de la publicité, beaucoup de choses doivent être revues pour trouver ce million d'euros. La solution, et j'espère ce que vous serez amenés à faire, est de contrôler, de faire des contrôles de gestion, mais c'est vrai que c'est un peu paradoxal que vous souteniez la NUPES. Je n'ai pas compris que le contrôle de gestion était leur solution aux problèmes du pays.

**Mme la Maire :** Je vais vous répondre, et après je vais passer la parole à Monsieur Gibert. Justement, Monsieur Roullier, vous faites de la politique nationale dans une instance municipale. Ce n'est pas mon propos. Mon propos est de dire que je veux que ce Conseil reste sur la question locale. Moi je ne suis pas là pour parler de tel ou tel parti politique, ou de telle femme ou tel homme politique. Je ne peux parler que des décisions politiques d'un Gouvernement, qui nous impactent directement dans notre gestion. Je ne vais pas faire de la politique donc je ne vous répondrai pas là-dessus. Mes positions sont les miennes. Vos positions sont les vôtres.

Maintenant, je peux vous parler de notre gestion à nous. Et ça, c'est une question qui m'intéresse. J'en profite puisque vous ne le savez peut-être pas – ou je ne l'ai peut-être pas suffisamment répété et vous me donnez l'occasion de le répéter – : cette année, nous avons réalisé un audit approfondi à la fois

financier et organisationnel. Et nous allons continuer ce travail-là dans parce que c'est un travail finalement continu d'approfondissement, d'organisation, pour aller chercher l'efficacité de notre service public et de nos services. Ce travail nous a permis d'abord de voter justement un budget beaucoup plus sincère, beaucoup plus clair. C'est la raison pour laquelle tout à l'heure on a répondu qu'il n'y aura pas finalement de budget supplémentaire puisque notre budget était suffisamment en amont bien organisé.

Deuxièmement, grâce au travail à la fois des différents directeurs généraux adjoints qui ont participé à cette action de notre directeur général des services par intérim, et grâce à notre Direction des ressources humaines, nous avons fait un gros travail, nous avons passé en revue service par service, poste par poste pour justement chercher à la fois une organisation efficace pour rendre le meilleur service public.

Cela s'est traduit effectivement quand, à un moment donné, il n'y avait pas d'utilité, par une réorganisation, une optimisation voire une économie. L'économie qui a été recherchée sur le budget 2022 était entre 800 000 et 1 million d'euros et je me félicite de l'avoir réalisée et de l'avoir organisée.

Nous allons continuer ce travail-là. Maintenant, nous avons d'ailleurs créé le poste de contrôleur de gestion, nous avons recruté sur l'année 2021-2022 un contrôleur de gestion. Il y a une mission de contrôle interne qui a été créée d'ailleurs au dernier Conseil municipal, si vous avez bien suivi sur les créations de postes. Donc il y aura, en plus du contrôle de gestion, du contrôle interne. Le contrôle interne, c'est d'aller chercher l'efficacité, que ce soit à travers du contrôle interne comptable mais aussi du contrôle qualité des services. Donc ça c'est un travail qu'on fait. C'est mon métier d'origine, donc je peux vous en parler de façon beaucoup plus loin. Croyez-moi, nos services le font, ça fait partie des feuilles de route et on continue à le faire.

Maintenant, il y a aussi des vérités qu'il faut entendre. Quand vous avez une masse salariale... On n'est pas en entreprise, vous ne faites pas un plan social. De toute façon on ne peut pas à la fois revendiquer être une Ville de gauche et défendre le service public, et dire qu'on va faire un plan social, c'est incompatible. Donc à un moment donné, les pseudo-idées qui disent : « Taillez dans la masse salariale ! » quand c'est des fonctionnaires, moi je ne sais pas faire. Vous, vous semblez savoir faire.

Deux, on ne peut pas dire qu'on crée du service public et de l'autre côté demander qu'on taille dans la masse salariale. Il faut par contre trouver un équilibre de gestion et cet équilibre... on part d'une situation plutôt déséquilibrée j'en conviens, et la situation s'améliore. Elle s'améliore, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'effectivement, là où on avait besoin par le passé de trois assistantes administratives pour prendre les appels de je ne sais quel directeur, aujourd'hui il y a des moyens internes technologiques modernes qui permettent de gagner sur le travail.

Mais par contre, aujourd'hui, effectivement là on peut peut-être envisager de faire une gestion prévisionnelle des compétences, former les gens, les réorienter sur d'autres métiers et leur dire : « Oui, on n'a peut-être pas besoin de trois à quatre assistantes administratives dans un service. On a besoin de plus qu'une seule personne, les trois autres on va vous former pour faire de la formation, de la gestion de prévention, etc., sur des métiers pas très éloignés mais dont on a besoin. »

Par contre, par ailleurs il y a de vrais besoins aujourd'hui. Madame Noël a parlé tout à l'heure des crèches. On a besoin aujourd'hui de créer des postes en crèche parce qu'on ne peut pas dire : « On veut créer des places en crèche. » sans forcément recruter du personnel en crèche. Or, aujourd'hui il y a une vraie difficulté à recruter du personnel en crèche. On ne peut pas dire : « On met en place un service de police municipale. » sans forcément recruter des policiers municipaux. On ne peut pas dire qu'on met en place un accueil 100 % en centre de loisirs, ce qui n'était pas le cas sous la précédente mandature. Nous l'avons mis en place sans forcément créer des animateurs qui prennent des enfants en centre de loisirs.

Donc fatalement ça se traduit par une augmentation de la masse salariale. Pour avoir ce débat, il faut l'avoir de façon honnête et regarder dans le détail, politique publique par politique publique. Ce travail d'organisation, de gestion, on le fait, je n'ai aucun souci à en parler en toute transparence. C'est un travail de concertation qu'on fait avec le personnel. On leur a expliqué les choses service par service. Nous avons continué à le faire en concertation. Je peux le faire avec le Conseil municipal. Je n'ai

aucun sujet là-dessus.

**M. Gibert :** Merci Madame le Maire. Je vais revenir sur quelques points qui ont été évoqués brièvement : déjà, la difficulté pour la collectivité d'éponger les décisions de l'État qui ne seraient pas financées. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on a vécu ça, justement vous venez d'évoquer la police municipale avec la fermeture du commissariat, voilà : c'est des transferts de compétences qui ne disent pas leur nom mais qui en sont bien et qu'il faut bien financer. La suppression de la taxe d'habitation, etc., etc., ça, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Vous nous trouverez toujours derrière vous pour mener ces combats-là. Ça, il n'y a pas de sujet, vous avez raison de mener ces combats. Il faut les mener et on sera derrière vous là-dessus, il n'y a aucun sujet.

Par rapport aux nouveaux députés et aux sujets locaux, la perche est trop tentante à saisir, évidemment que je vais la saisir : en espérant que le député de notre circonscription prenne le temps de connaître notre circonscription et ses habitants et porte aussi les sujets locaux au niveau national et les problématiques locales au niveau national. On sait qu'il n'est pas là pour ça. On sait que c'est un politique parachuté qui est arrivé là au dernier moment parce que la place était chaude et que c'était facile. Bon.

Il sera peut-être un très bon député pour notre circo, je ne le condamne pas d'office. Ça va demander un peu d'effort. D'ailleurs il n'est pas là, moi personnellement je ne l'ai jamais croisé, mais ça ne m'empêche pas de dormir.

Pour revenir sur les débats locaux et les éléments, vous avez dit Madame la Maire : « Vous avez tous les éléments, tous les éléments financiers pour pouvoir vous prononcer. » Oui, c'est vrai que cinq jours avant on reçoit un document qui fait, je ne sais pas, 5 ou 6 kilos et qu'en fait on a tous les éléments. On aurait préféré quand même... Vous évoquez les Commissions : la Commission des finances n'est toujours pas réunie malgré le budget, malgré... Elle s'est réunie ? Vous avez oublié de nous convoquer, alors.

**Mme la Maire :** Elle s'est réunie, il y a une personne qui était présente.

**M. Gibert :** Alors je ne sais pas... peut-être qu'elle s'est réunie mais si on n'invite pas les membres, forcément il n'y a pas de présents.

**Mme la Maire :** Si, ils étaient invités. Si, les membres étaient invités. Il n'y a que Madame Aouchiche qui s'est excusée ce jour-là. Ou qui était présente. Présente ou excusée ?

**M. Gibert :** Ah oui, mais elle a une communication plus directe que les autres avec le pouvoir : c'est un petit peu différent. Voilà, ce serait bien qu'on vérifie les voies de communication pour les convocations à ces Commissions.

**Mme la Maire :** Non non, les voies de convocation sont les mêmes que celles pour le Conseil municipal.

**M. Gibert :** Moi je ne l'ai pas reçue.

**Mme la Maire :** Mettez-vous à jour auprès du secrétariat général, je n'ai rien à vous dire d'autre. En tout cas, la Commission des finances s'est réunie et elle a bien eu lieu. C'était quand ? Avant-hier a priori. Lundi ? D'accord. Des élus étaient présents, la majorité ? La fois d'avant, ils n'y étaient pas non plus parce que la fois d'avant Madame Aouchiche était la seule élue présente.

**M. Gibert :** Écoutez, on vérifiera auprès du secrétariat.

**Mme la Maire :** Deux Commissions des finances de suite, moi je veux bien qu'on me parle de Commission des finances, je n'ai pas de souci.

**M. Gibert :** Il n'y a pas que la Commission des finances, il y a aussi les autres Commissions où on pourrait travailler sur les sujets. Vous disiez, Madame la Maire, qu'on pourrait travailler les propositions

de l'opposition ou de la minorité, pour reprendre les deux termes que vous avez employés sur la Commission des finances et sur d'autres. On est prêts à faire des propositions, encore faut-il qu'on ait les infos quand ces Commissions se réunissent, celle des finances et les autres, parce que je ne suis pas sûr que les autres se soient réunies non plus.

Et je voudrais quand même en profiter pour rappeler que ce soir, s'il n'y avait pas les élus minoritaires ou d'opposition, vous n'auriez pas le quorum à ce Conseil municipal, donc ça engage à mon sens, ça, peut-être un tout petit peu plus de respect envers les élus que nous sommes. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Écoutez Monsieur Gibert, ce qu'on va faire, c'est que je vais vous envoyer moi-même la prochaine fois la convocation par un petit SMS, vous serez au moins sûr de l'avoir. Trêve de plaisanterie, je pense qu'on a un sujet sérieux à voter donc c'est le dossier 4 budget Ville, affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021. Pardon Monsieur Hoerner, je vous ai oublié. Allez-y.

**M. Hoerner** : Je voulais juste abonder sur ce que vient de dire Monsieur Gibert concernant la participation de l'ensemble...

**Mme la Maire** : Sur la position du député j'imagine ?

**M. Hoerner** : Pas du tout.

**Mme la Maire** : Excusez-moi, la perche là aussi était trop tentante. Vous ne lui répondez pas, Monsieur Hoerner ? Je suis surprise. Vous êtes d'accord avec moi, je suis d'accord, ce n'est pas le lieu pour en parler.

**M. Hoerner** : Paul Vannier est avec nous depuis à peu près un an. Il commence à connaître bien la ville. Ce n'est pas le sujet, on pourra en reparler à un autre moment si vous le voulez. Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'effectivement il est important et au vu de tout ce qui a été discuté à l'instant sur les incertitudes budgétaires concernant effectivement la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui va forcément nous impacter...

Donc j'insiste encore une fois, on souhaite effectivement participer à l'élaboration des solutions d'une manière très constructive. Et j'en profite pour dire, c'est pour ça que depuis tout à l'heure dans les dossiers concernant le budget on ne participe pas au vote, tout simplement parce qu'en toute honnêteté, moi à titre personnel j'ai reçu le dossier en cinq jours, et on s'aperçoit qu'en cinq jours c'est humainement impossible de traiter sérieusement la question. On a vraiment besoin en tant qu'élus d'avoir des préparations à ces sujets. Voilà, c'est tout.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Hoerner. Juste un petit point de précision. Je viens de voir la convocation qui a été envoyée. Elle a bien été envoyée à Monsieur Roullier et à Madame Noël qui font partie de la Commission. J'ai la convocation sous les yeux donc soit il y a un problème de mail et je vous invite à vous rapprocher du secrétariat général... Honnêtement, je ne suis pas là pour vous empêcher d'arriver, franchement. Qu'on arrête systématiquement, qu'on règle... non mais attendez...

**Mme Noël** : noel.marjorie1@gmail.com. Non mais je vous le dis, parce qu'en fait ça fait deux fois que vous nous faites le coup. C'est bon, j'ai dit le mail, il sera dans le procès-verbal.

**Mme la Maire** : Qui vous a donné la parole ? Attendez, excusez-moi Madame Noël. Alors, s'il vous plaît, les services, vous attendez que je donne la parole. Je n'ai aucun souci à donner la parole à Madame Noël.

Vraiment, qu'on arrête ce pseudo-spectacle sur les convocations. S'il y a une Commission, en plus il y a un jugement qui dit qu'il faut qu'elle se réunisse et qu'elle se réunit, nous on envoie les convocations. Soit il y a un problème de mail et qu'on le règle une fois pour toutes, mais qu'on arrête de revenir systématiquement là-dessus parce que nous, on fait ces Commissions-là, on est présents, on n'a pas de temps à perdre parce qu'on ne va pas s'amuser à faire des autoréunions pour la énième fois sur les finances en interne. Si on les fait, c'est qu'on les fait aussi pour l'opposition ou la minorité. Et on espère l'avoir présente. Donc je ne suis pas là pour faire des réunions qui finalement n'arrivent pas. Pour la toute dernière fois, rapprochez-vous des services, donnez les bonnes adresses mail et qu'on arrête ce sketch, parce que vraiment ça devient ridicule.

Deuxième chose : Monsieur Hoerner, très honnêtement, moi je pense pour la première fois que je le dis, j'invite les élus à ce qu'ils se saisissent de leur budget de formation. Vous avez droit à des budgets de formation pour vraiment vous former sur la question budgétaire. Parce que quand on a une élue comme Madame Noël qui rappelle elle-même qu'elle a été élue à plusieurs reprises et qui ne sait toujours pas ce que c'est que des restes à réaliser et qui pense qu'il reste 7 millions d'euros à dépenser, bon, moi je veux bien répondre avec toute la politesse : les restes à réaliser, c'est des dépenses engagées.

Je pense qu'il y a aussi une problématique pour comprendre ce qui est dit dans ces documents dans le cadre de la préparation, en dehors des Commissions. Donc en toute modestie et en toute simplicité, je vous invite à vous saisir de la formation initiation au budget. C'est deux jours, il y a beaucoup d'organismes de formation de différents partis politiques qui la font. Ça vous permet une fois pour toutes que vous sachiez ce que c'est que des restes à réaliser, et qu'on puisse échanger aussi à un moment donné j'ai envie de dire presque d'égal à égal. Comme ça, ça nous permet au moins d'avoir un débat sérieux et qu'on ne puisse pas parler dans le vide.

Je vous propose qu'on arrête là.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Je ne vous insulte pas. Je dis juste qu'à un moment donné, je suis désolée.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Non non, vous ne prenez pas le micro, c'est moi qui autorise le micro. Non, vous n'avez pas la parole. Madame Noël, c'est bon, on arrête le sketch, ça commence à être pénible.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Madame Noël, je vous invite à vous asseoir. On va passer au vote.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Faites ce que vous voulez, Madame Noël, donnez-vous en spectacle.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Oui mais Madame Noël, à un moment donné je vous invite juste à ce qu'on puisse aussi... Moi je veux bien qu'on parle dans le vide pour donner le sentiment qu'on sait des choses et en fait on ne sait pas et on perd beaucoup de temps.

**Mme Noël** : *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Donc je vous invite encore une fois à vous inscrire à des formations. Ça aidera aussi à ce qu'on puisse parler sérieusement de sujets.

Je vous propose qu'on passe au vote, budget 2022, affectation définitive du résultat de fonctionnement. Qui ne prend pas part au vote ? Madame Noël, Monsieur Hoerner. Qui vote contre ? Monsieur Lesparre, Monsieur Gibert. Qui s'abstient ? Monsieur Roullier et Madame Chassang. Qui vote pour ? Merci beaucoup, vote à la majorité.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 3**

**M. LESPARRE, M. GIBERT, M. LOLO**

**Nombre d'abstention : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Ne participent pas au vote : 2**  
**M. HOERNER, Mme NOEL**

**CONFIRME** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 telle que décidée par délibération n°DEL\_2022\_037 du 30 mars 2022,

**DÉCIDE** d'affecter définitivement au budget 2022 l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2021 du budget Ville de la manière suivante :

- **Section d'investissement :** 1 916 136,56 € au compte de recettes 1068
- **Section de fonctionnement :** 5 121 742,23 € au compte de recettes 002

Dossier n° 5 - Approbation compte de gestion assainissement 2021

**Mme la Maire :** Nous allons passer donc l'approbation du compte de gestion 2021 assainissement, Madame Beltaief s'il vous plaît.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Donc le compte de gestion dressé par la trésorière et accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, des restes à réaliser et à recouvrer. Donc le compte de gestion reprend l'ensemble des crédits votés sur l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordre prescrites au comptable.

Donc vous avez un extrait du compte de gestion qui est repris ci-après, représentant les résultats budgétaires de l'exercice pour le service annexe assainissement. Sachant donc que la compétence a pris fin au 31 décembre 2021. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci beaucoup. Des questions ? Pour rappel, l'assainissement a été transféré à l'Agglomération. Ce sont des décisions qu'on avait vues par le passé. Donc on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Vous vous absteniez, Monsieur Roullier ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à la majorité ? Merci.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**  
**Nombre d'abstentions : 2**  
**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par Madame la Comptable Publique Assignataire et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** en conséquence le Compte de Gestion du service annexe Assainissement 2021 tel qu'il lui est présenté.

**RAPPELLE** que la convention de gestion de la compétence « eau et assainissement » par la ville au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine a pris fin au 31/12/2021.

Dossier n° 6 - Compte administratif assainissement 2021

**Mme la Maire :** Le pendant, compte administratif de l'assainissement 2021, Madame Beltaief.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

urbaines. Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre d'une organisation permise de cette gestion au niveau intercommunal, les travaux entre l'Agglomération et les Communes membres ont mis en évidence la nécessité d'une organisation transitoire faisant appel aux services communaux. À ce titre, le Conseil municipal a approuvé la conclusion de convention de gestion transitoire entre la Commune de Bezons et la CASGBS par lesquels la Commune assure au nom et pour le compte de la CASGBS la gestion opérationnelle de bon nombre de missions liées à ses compétences.

Donc chaque Commune adopte un budget annexe dédié à l'enregistrement des flux liés à la prestation de services réalisés au nom et pour le compte de l'Agglomération. Ce budget M49 traduit d'une part les recettes perçues par la Commune et reversées à l'Agglomération, et d'autre part les dépenses de gestion et d'équipements qui sont quant à elles refacturées à l'Agglomération, assurant de fait l'équilibre de ce budget.

Pour Bezons, ces conventions ont pris fin au 31 décembre 2021 et l'Agglomération gère désormais directement cette compétence, notamment via la mise à disposition et/ou le transfert de personnes et de moyens nécessaires. Ainsi, il convient aujourd'hui d'arrêter le compte administratif 2021 de ce budget assainissement géré au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération. Toutes les dépenses portées par la Commune étant refacturées à l'Agglomération et toutes les recettes perçues lui étant reversées, l'exercice se clôture sur un équilibre parfait tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Écoutez, on va passer au vote. Là aussi je dois sortir. Je vais laisser à Kevin Cu villier l'organisation du vote en mon absence. Merci.

*Madame la Maire quitte l'instance.*

**M. Cu villier** : Merci. Après cette présentation, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

*Madame la Maire rejoint l'instance.*

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire sur la gestion 2021, se retire au moment du vote.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du service Annexe Assainissement tel qu'il lui est présenté et qui s'établit comme suit (les dépenses étant égales aux recettes) :

Section d'investissement :

**Résultat d'investissement : 0 euros**

Section de fonctionnement :

**Résultat de fonctionnement : 0 euros**

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2021.

**RAPPELLE** que les conventions de gestion de la compétence « eau et assainissement » par la ville au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine a pris fin au 31/12/2021.



**Mme la Maire :** Merci beaucoup. On va passer au dossier 7, subvention du COS. Pascal Beyria. Est-ce qu'on peut donner la parole à Pascal Beyria s'il vous plaît ?

**M. Beyria :** Merci Madame la Maire.

Les textes en vigueur imposent de passer une convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque leur montant total est supérieur à 23 000 euros par an, y compris la mise à disposition de locaux ou autres subventions en nature. Tel est le cas du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, le COS, dont la subvention a été votée lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2022. Le COS a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre les membres du personnel communal, de pratiquer l'entraide, d'organiser des activités sportives et culturelles favorisant notamment les échanges et le travail transversal et collaboratif entre les services.

Le montant de la subvention votée comprend le coût de la mise à disposition à titre onéreux par la Ville auprès du COS d'un agent de catégorie C pour les fonctions d'accueil et de secrétariat. Conformément aux règles comptables et administratives, le COS remboursera à la Ville le coût de cet agent.

Compte tenu de l'intérêt de l'action du COS auprès du personnel communal, le Conseil municipal est invité à approuver la convention de subventionnement pour l'année 2022 ayant pour objet de contribuer à l'action du COS qui vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, à pratiquer l'entraide, organiser des activités sportives et culturelles, et est invité également à autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Mme la Maire :** Merci beaucoup. Je rappelle que le montant de la subvention est de 130 776 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** la convention de subventionnement pour l'année 2022, ci-annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action du COS qui vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, pratiquer l'entraide, organiser des activités sportives et culturelles,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 8 - Convention d'objectifs et de financement pour 2022 avec l'association AGIRE

**Mme la Maire :** Dossier 8, convention d'objectifs et de financement pour 2022 avec l'association AGIRE pour le PLIE, toujours Monsieur Beyria s'il vous plaît. Par contre, Monsieur Harbonnier, Madame Aouchiche ne prennent pas part au vote donc ils doivent sortir lors du débat. Merci.

**M. Beyria :** C'est bon, vous m'entendez, là ? Comme pour le dossier précédent mais cette fois-ci pour l'association AGIRE qui assure l'administration et la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le PLIE d'Argenteuil Bezons, qui constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, les Villes d'Argenteuil et de Bezons participent depuis 2016 à son financement, prenant ainsi le relais de la Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons, suite à sa dissolution.

La subvention est répartie entre les deux Communes selon le critère démographique à hauteur respectivement de 80 % pour la Ville d'Argenteuil et 20 % pour la Ville de Bezons. Une nouvelle convention pour l'année 2022 est proposée entre l'association AGIRE et la Commune de Bezons dans le cadre du soutien financier qu'elle souhaite lui apporter pour contribuer à la réalisation des missions

suivantes : accompagner individuellement à l'emploi les Bezonnais avec pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, et mobiliser les procédures de droit commun pour les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, les travailleurs handicapés avec reconnaissance CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Pour la mise en œuvre de ces objectifs en 2022, la convention fixe le montant de la subvention à verser à l'association à la même hauteur qu'en 2021, soit 43 200 euros. La Ville d'Argenteuil soutient le PLIE à hauteur de 172 800 euros. Le nombre de bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi en 2021 était de 356 personnes, 380 en 2020, 490 personnes en 2019. Le public demeure composé d'une forte majorité de personnes faiblement qualifiées. 80 % de niveau 5 et infra 5, et de femmes (66 %). La part des Bezonnais est en légère hausse, soit 25 % des bénéficiaires contre 22 % en 2020, ce qui représente 89 personnes. Le nombre de nouvelles entrées est de 96, toujours en forte baisse comparé à 2019 où il y en avait 166, en lien avec le confinement de la population consécutif à la crise sanitaire – 58 nouvelles entrées en 2020.

La part des sorties positives est de 36 %, 40 personnes étant sorties en emploi ou en formation qualifiante en 2021 contre 56 % en 2020. Considérant l'intérêt de l'action de l'association AGIRE en matière d'insertion sociale et professionnelle, le Conseil municipal est invité à approuver la convention de subventionnement 2022 ci-annexée ayant pour objet de contribuer à l'action d'AGIRE en matière d'insertion professionnelle, et autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent. Et de dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Je voulais juste apporter une petite précision : le PLIE, donc, est revenu dans les locaux du tiers lieu à Bezons depuis le 13 mai.

**Mme la Maire** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Lesparre.

**M. Lesparre** : Bien, je ne suis pas intervenu sur le débat concernant le budget, mais on a avec cette question sur ce dossier 8 une bonne illustration des contradictions dans lesquelles on est, dans la mesure où l'on cherche à être efficaces pour les habitants de notre ville, et quand on voit les résultats de, comment dire, d'AGIRE sur le territoire, on est dans une baisse assez considérable à la fois de ceux qui bénéficient du suivi d'AGIRE, et également une baisse considérable de ceux qui sortent avec des sorties positives puisqu'en fait on est à 40 personnes sorties en 2020, de sorties positives.

Alors, voilà : quand on dit « donner de l'efficacité au budget de notre Ville », dire que le budget de notre Ville doit être, je dirais, tourné vers les habitants de notre ville, et moi je dirais en particulier tourné vers les habitants les plus modestes, et ceux qui subissent le plus cette crise.

Alors bien évidemment, moi je suis bien conscient que ce n'est pas au Conseil municipal qu'on va forcément dépasser cette situation où les choix de l'État, les choix du macronisme ont conduit le pays dans un marasme complètement invraisemblable et dans lequel il y a en effet des décisions politiques. Il y a de notre part et de la part du Conseil municipal à prendre des décisions positives. Et puis, excusez-moi, le nouveau député qui vient d'arriver, avant qu'il nous amène quelque chose de positif, on va attendre longtemps.

Alors voilà, Madame la Maire, on ne peut pas non plus, alors je sais qu'il y a des ralliements sans fin à la France insoumise, tant mieux pour la France insoumise, mais tout ça c'est de l'opportunisme politique réel. Excusez-moi, mais on ne peut pas non plus se laisser entendre à longueur de temps : « Parlez sérieusement. »

Comme s'il n'y avait que vous qui parliez sérieusement ! C'est complètement invraisemblable d'écouter des choses pareilles. Tous ceux qui sont autour de la table sont sérieux et apportent des éléments positifs et sérieux, des remarques positives, et on nous remet toujours dans la tête « Parlez sérieusement, parlez sérieusement. On ne peut pas faire autrement. » : si, on peut faire autrement. D'abord parce que le rôle d'un maire, contrairement à ce que je pense, est un rôle politique. Il a à jouer un rôle politique important au niveau départemental, et vous devez le faire je l'espère, mais il doit jouer aussi un rôle important sur le plan politique au niveau national.

Eh bien, se joue actuellement au travers de ces élections législatives une situation très curieuse, un peu dangereuse pour les collectivités. Et je vous invite sérieusement moi aussi à faire en sorte que le

Conseil municipal soit associé réellement à un certain nombre de décisions.

Est-il encore utile – alors bien sûr on va voter – d'avoir mis 170 000, 200 000 euros pour avoir au bout du compte 40 personnes qui sortent avec l'emploi ? On a été amenés dans le passé il y a très longtemps, je n'étais pas maire, à faire en sorte que certains dispositifs soient annulés pour les remplacer par d'autres. Eh bien, je ne dis pas qu'il faut le faire sur AGIRE, ce n'est pas forcément ce que je veux dire, mais il y a quelque chose de complètement invraisemblable.

Il va y avoir combien de personnes en sortie positive la prochaine fois ? 30 ? 20 ? Vous voyez, ça ne peut pas coller. S'occuper de la vie des gens, s'occuper de la vie des Bezonnais, eh bien c'est aussi prendre en compte ces questions, les questions de l'emploi, en particulier pour ceux qui en sont le plus éloignés. C'est aussi votre rôle, c'est aussi notre rôle.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Lesparre. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Monsieur Harbonnier. Ah, il ne peut pas participer aux débats. Il ne peut pas ne pas participer aux débats, y compris pour le vote. Il y a d'autres prises de parole ? Il faut que vous sortiez, Monsieur Harbonnier. Pardon.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Monsieur Lesparre, juste, vous pensez ce que vous souhaitez penser. Je respecte, vous avez votre point de vue. Mais là encore, vous avez fait une intervention, mais je ne sais pas ce que vous avez apporté au débat pour justement être un peu plus efficace.

Je trouve ça pas sérieux, effectivement, comme déclaration, parce qu'il ne suffit pas de dire : « Il faut se battre, il faut faire mieux. » sans avoir plus de propositions ou regarder réellement la raison de cette baisse. Sur 2020 ou 2021, le PLIE était positionné de façon historique dans des locaux qui ne sont pas loin de l'Intermarché à côté de la Croix-Rouge, qui étaient des locaux inadaptés par rapport aux règles du COVID. Donc le PLIE s'est retrouvé pendant quasiment deux ans – avec toutes les règles sanitaires, contraintes, etc. – fermé, décentralisé sur Argenteuil, ce qui a créé une forme de distanciation, qui a été décentralisé à Argenteuil dès le départ de la pandémie. Dès 2020.

Ça a été très compliqué et ça a été un combat avec les instances y compris d'Argenteuil et le PLIE pour leur dire : « Non, on souhaite qu'il y ait un retour sur la ville de Bezons. » Donc nous avons travaillé et c'est la raison pour laquelle Monsieur Beyria a rappelé tout à l'heure que le PLIE a fini par revenir, en termes de présence effective, sur Bezons.

Donc les pertes s'expliquent de façon très simple, pas parce que l'outil n'est peut-être pas suffisamment efficace – parce qu'on ne peut pas dire qu'il a fonctionné pendant très longtemps –, mais en période de crise sanitaire, à la fois on a des baisses mais en plus il n'y a plus de présence sur le territoire. Donc l'impact du COVID et de la crise sanitaire a été important puisque ça s'est traduit par la fermeture de ses locaux et ensuite, le rapatriement qui n'a pas été facile parce que le PLIE avec la Ville d'Argenteuil, il y a eu un refus de leur part de revenir sur Bezons, ça a été une vraie bataille entre nous, plusieurs élus ici peuvent en témoigner. On a réussi par faire venir le PLIE.

Donc voilà, à un moment donné on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut quand on ne connaît pas la réalité. Je voudrais juste qu'on se concentre sur ce sujet-là. Je pense que c'est un outil très bien, il s'intéresse à des adultes qui sont en très grosse difficulté. On peut les accompagner. Il y a des financements, etc. Maintenant, ce n'est pas à nous seuls de refaire la politique nationale sur l'emploi, notamment des adultes. Qu'un maire puisse porter des débats politiques, et qu'il ait des opinions personne ne le contredit. J'ai mes opinions, je le fais savoir régulièrement, je ne suis pas obligée de le faire systématiquement en politisant l'instance du Conseil municipal. Je pense que notre première priorité est de traiter d'abord des questions locales.

On va passer au vote. Monsieur Harbonnier est sorti. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. On peut rappeler Monsieur Harbonnier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

## **A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** la convention de subventionnement 2022, ci annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action d'AGIRE en matière d'insertion professionnelle.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

### Dossier n° 9 - Demande de labellisation France Services pour la Maison de la citoyenneté

**Mme la Maire** : Dossier 9, demande de labellisation France Services pour la Maison de la citoyenneté. Donc on fait venir Monsieur Harbonnier et on donne la parole à Pascal Beyria puisque c'est toujours le même rapporteur. Merci.

**M. Beyria** : Merci Madame la Maire. Dossier 9, la Commune de Bezons propose aux Bezonnais des services d'aide aux démarches administratives et d'accès au droit sur plusieurs sites du territoire. Il existe notamment des permanences d'accompagnement dans les démarches administratives en ligne à l'hôtel de ville et au centre social Robert-Doisneau, et des permanences de service public (CPAM, CRAMIF), de partenaires (CIDFF, ADIL, Solia), et d'un écrivain public au sein de la Maison de la citoyenneté.

Les habitants sont aussi nombreux à venir chercher de l'aide au Centre Communal d'Action Sociale, notamment les seniors, ou à l'accueil des centres sociaux qui sont extrêmement sollicités pour ce type de démarche, alors que seule l'information et l'orientation font partie de leurs missions. L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 a mis en évidence les difficultés importantes rencontrées par les habitants, difficultés liées à un manque d'information sur les droits, une difficulté d'identification des lieux ressource, un problème d'accessibilité de certaines administrations (Caisse des Allocations Familiales, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, etc.), et un besoin d'accompagnement personnalisé dans les démarches individuelles notamment numériques.

C'est dans ce contexte que la Ville de Bezons souhaite demander la labellisation France Services pour sa Maison de la citoyenneté, équipement accessible et déjà identifié par les Bezonnais. La labellisation France Services permettra de proposer aux Bezonnais au sein de la Maison de la citoyenneté un accueil unique polyvalent dédié à l'accès aux services publics avec une équipe formée à la délivrance d'une information et d'un accompagnement dans les démarches administratives du quotidien dans les domaines suivants : formation, emploi, retraite, état civil, famille, santé, justice et budget.

La labellisation France Services permet en effet de bénéficier de correspondants référents de la structure désignés par les services de l'État ou les partenaires de l'État (Pôle emploi, CNAV, CPAM, assurance retraite, DGFIP, Justice et Intérieur). Et donc ça permet également de bénéficier d'une formation métier de plusieurs jours pour les agents de la structure.

Dans le cadre du label France Services, la Maison de la citoyenneté proposera également un accès libre et gratuit à un point numérique et offrira aux usagers un accompagnement adapté à leurs besoins. Le label est délivré par l'État après un audit destiné à vérifier la conformité de l'équipement aux exigences du cahier des charges de l'État (horaires, accessibilité PMR).

Enfin, il convient de noter que les équipements labélisés France Services bénéficient d'une dotation annuelle de 30 000 euros. Et petit ajout à nouveau pour votre information : cet audit a été réalisé notamment ce matin où les services de l'État sont venus vérifier la conformité, et des premiers retours que j'en ai, il s'est plutôt bien passé.

Du coup, le Conseil municipal est invité à décider de solliciter la labellisation France Services pour la Maison de la citoyenneté, de décider en conséquence la création d'un nouveau service public communal au sein de la Maison de la citoyenneté qui deviendra Maison de la citoyenneté France Services, sous réserve d'obtention du label. Et dire que ce service sera ouvert à compter de septembre 2022. Et enfin, charger Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte ou document y afférent. »

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Beyria. Voilà un projet dont on a déjà parlé, c'est une façon d'aller plus loin pour essayer de lutter contre l'absence du service public notamment d'État ou d'un niveau national sur nos territoires. J'espère effectivement qu'on obtiendra ce label. En tout cas, je l'avais déjà dit la fois dernière : qu'on obtienne ou qu'on n'obtienne pas, on mettra en place ce service. Idéalement c'est qu'on ait le label parce que derrière il y a des financements complémentaires.

Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Hoerner.

**M. Hoerner** : Oui, Madame la Maire, Monsieur le Rapporteur, nous sommes en désaccord avec le constat fait dans ce dossier, et surtout sur les réponses que vous y apportez. Il est impensable pour nous de surcharger les services municipaux de tâches pour pallier le manquement de l'État. La mise en place du dispositif Maison France Services est la très mauvaise réponse fournie par les Gouvernements successifs de ces dernières années à un recul massif que l'on peut souligner des services publics et du désengagement de l'État. Le pouvoir actuel comme ses prédécesseurs se place dans une logique délétère de suppression de postes de fonctionnaires, de diminution des moyens de services et de regroupements sous prétexte d'économies, que ce soit la suppression de l'hôpital, la fermeture de la maternité, etc. Je ne vais pas refaire la liste complexe complète de ce qui s'est passé ces dernières années. Tout est bon pour réaliser ces économies – avec de gros guillemets bien évidemment – sur le dos des usagers. À aucun moment les besoins de la population ne font partie de l'équation.

Ne serait-ce qu'à Bezons, nous avons assisté à la fermeture des guichets de sécurité sociale, la CAF, la caisse d'assurance vieillesse, etc. Là aussi je ne vais pas faire la liste exhaustive. Il s'agit là d'une véritable discrimination sociale en fait renforcée par la numérisation à outrance des services qui accentue en plus la fracture numérique.

Concernant les Maisons France Services, on pourrait souscrire à la démarche s'il s'agissait de véritables missions de service public avec des agents formés clairement sous statut de la fonction publique. La mise à disposition de – je cite le dossier – « correspondants référents de la structure désignés par les services de l'État ou les partenaires de l'État » ne répond pas à ces critères. La simple labellisation France Services du dispositif existant sans création de postes d'agents de la fonction publique n'est pas en mesure de répondre aux attentes des Bezonnaises et des Bezonnais selon nous. Soyons clairs : ce dispositif ne peut en aucun cas dédouaner la municipalité de ses responsabilités. Le dispositif est certes financé en partie par l'État à hauteur de 30 000 euros annuels, ce qui correspond à peu près à un équivalent temps plein. La formation du personnel doit aussi être prise en charge par cet État.

Cependant, nous attirons l'attention de nos concitoyens sur le fait que ce financement est soumis à la condition que la municipalité fournisse au moins deux agents, sans compter les coûts de locaux et la logistique que doit également fournir la municipalité.

Dans la mesure où les services fournis relèvent pour la plupart des administrations de l'État, il s'agit bien d'officialiser un transfert net de charges sur la Commune, avalisant ainsi le désengagement de l'État. Le pouvoir central met ainsi les municipalités au pied du mur : renoncer aux services ou y répondre dans un cadre dégradé, pour les personnels comme pour les usagers. Nous refusons cette mise en demeure.

En résumé, en moins de 30 ans on est passés de la notion de service public et à celle de service au public, et finalement de service tout court. Ceci laissant entrevoir à court terme la privatisation de l'accès aux démarches administratives, voire au travers d'une excessive dématérialisation la mainmise des GAFAM (Google, Facebook et autres) sur ces services.

Face à cet abandon, nous appelons à reprendre l'offensive sur la défense et le développement des services publics, à se battre pied à pied contre toute fermeture ou tentative de transfert plus ou moins déguisé vers la délégation, voire le privé.

C'est pour cela que nous ne voterons pas cette demande de labellisation. Que cela soit clair : la Maison de la citoyenneté fournit d'ores et déjà des services à nos concitoyens, on en est tout à fait conscients. Il ne s'agit pas de s'opposer à cela. Cependant, nous attendons de notre municipalité et des élus de gauche de cette assemblée qu'ils et elles s'inscrivent dans une réelle lutte politique sur ce sujet majeur

qui touche le cœur du contrat social de notre République. Notre démarche, enfin, s'inscrit dans une alerte à nos concitoyens et à la majorité municipale. Nous souhaitons ainsi engager une réflexion et une action commune pour informer et mener la lutte contre le désengagement inacceptable de l'État. Merci.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Hoerner. Je vais passer la parole aux différentes personnes qui lèvent la main, d'abord les élus minoritaires. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole s'il vous plaît ? Non ? Personne ? Monsieur Lesparre, Monsieur Roullier, Monsieur Gibert, non ? OK, les élus majoritaires, Madame Geneste, Monsieur Beyria, c'est ça ?

**Mme Geneste** : Bonsoir. Ce n'est effectivement pas dans mes habitudes de prendre la parole sur un sujet sur lequel je ne suis directement pas concernée, mais en l'occurrence pour ce dont on vient de parler, je pense moi personnellement qu'une municipalité doit avant tout s'occuper du mieux possible du bien des citoyens qui l'ont élue.

Donc, même si l'État n'a pas fait son travail, même si l'État se décharge sur les municipalités d'un certain nombre de choses et que c'est tout à fait anormal, ça n'est pas mon propos et je ne suis pas là pour le juger, je pense simplement que la volonté de la part de la municipalité de vouloir mettre en place cette demande de labellisation pour la Maison France Services est une bonne chose pour le citoyen lambda qui effectivement a des problèmes avec le numérique ou avec d'autres choses et à qui nous pourrions rendre des services, même si nous n'avons pas la formation hyper, hyper, hypersophistiquée qui serait nécessaire peut-être, mais que ça lui ouvrira déjà beaucoup de portes et que ça permettra pour des gens en difficulté, notamment avec leurs enfants ou avec les services publics de pouvoir réagir, agir et avoir au moins la possibilité de faire valoir leurs droits.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, donc je pense qu'on a raison de faire ça. Que ce soit ou pas le travail de l'État ne m'importe pas. L'important, c'est que la municipalité ici présente s'occupe de ses citoyens. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame Geneste. Monsieur Beyria.

**M. Beyria** : Merci Madame la Maire. Oui, je suis très étonné. Je ne le dirai pas aussi bien que Madame Geneste, donc je ne reviendrai pas sur ce qu'elle a dit. J'entends le propos à visée nationale mais effectivement, au niveau local il se trouve que je ne vois pas comment... enfin, l'analyse des besoins sociaux, on ne l'a pas vraiment attendue pour savoir qu'il y avait vraiment un réel problème là-dessus. Ça nous a confortés là-dedans.

Après, pour faire juste un petit historique de trois mois : cette labellisation, il faut juste savoir qu'il restait une Maison France Services à attribuer sur le département et c'est grâce quand même aux services et à la réactivité des services que nous pouvons l'obtenir. Ce dossier a démarré fin mars, début avril. On est fin juin donc déjà moi je suis plutôt très fier de porter ce projet, d'accompagner les services, parce que c'est quand même eux qui ont énormément travaillé pour ça.

Moi je suis vraiment étonné ; après voilà, je pense que vraiment ça répond à un besoin sur Bezons. Et oui, si on reste au côté local comme c'est demandé depuis le début de ce Conseil et qu'on s'en éloigne, je ne sais pas s'il n'y a pas eu un dossier où on ne s'en est pas éloignés du côté local, mais bon, la dernière fois... Je voulais juste rappeler qu'au dernier Conseil municipal, je suis désolé parce que moi je n'ai pas préparé une réponse comme ça, vous avez bien détaillé votre question, il n'y avait pas vraiment de question mais au dernier Conseil municipal on a tous voté, enfin je n'ai pas les chiffres mais on était quand même une grosse majorité, on a voté pour le recrutement d'une responsable de cette Maison France Services.

Donc là je comprends qu'on ne va pas voter pour la labellisation et passer à côté de 30 000 euros, parce que c'est juste ça que ça va faire, parce que France Services, je ne suis pas inquiet on va le voter, mais je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas voter ça, en fait. Enfin, oui, si je comprends votre portée nationale, mais ici on en a besoin en tout cas, et franchement, je vais m'arrêter là parce que je boucle mais je suis très étonné, vraiment. Merci.

**Mme la Maire** : Monsieur Gibert, Monsieur Lesparre et Monsieur Hoerner enfin, après on arrêtera le débat. Monsieur Danilson aussi ? D'accord. Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : C'est une question très rapide. J'ai vu qu'il y avait une dotation de 30 000 euros par an. Est-ce qu'il y a un coût derrière, est-ce qu'il y a des obligations qui génèrent des coûts pour la collectivité suite à cette labellisation ?

**Mme la Maire** : Je dirais qu'aujourd'hui notre service fonctionne plus ou moins de la même façon, sauf qu'en fait, on aura des services en plus, parce que par exemple vous allez avoir des services en accès direct avec des hotlines directes par exemple pour la CPAM, pour les impôts, etc. Ça vous évite de vous déplacer plus loin parce que ces services n'existent plus aujourd'hui, et c'est des services qu'on n'a pas aujourd'hui au sein de la Maison de la citoyenneté, donc c'est des services et des ouvertures en plus, que l'État nous met à disposition, ainsi qu'une dotation de 30 000 euros.

Les mêmes agents, c'est des recrutements en interne, c'est des personnes en interne qu'on redéploie, et c'est des agents qui vont être formés d'ailleurs par l'État. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur Hoerner, la formation est prise en charge. Ils forment deux ou trois personnes et donc aujourd'hui, en réalité ce service existe à travers la Maison de la citoyenneté. Il sera amplifié par des accès supplémentaires et en plus une dotation. C'est vraiment bien dommage de passer à côté.

**M. Gibert** : Oui, ce n'était pas ça ma question, c'est : est-ce que ça va générer des coûts supplémentaires, des recrutements ?

**Mme la Maire** : Non. Aujourd'hui la Maison de la citoyenneté fonctionne déjà avec deux ou trois personnes.

**M. Gibert** : Il n'y a pas d'adhésion au système France Services qui soit payant ?

**M. Beyria** : Non, l'adhésion au système France Services fait qu'on touche 30 000 euros, et exceptionnellement cette année – tant pis, je vais parler un peu de ce qui va se passer –, pour une fois l'État nous donne un peu plus que prévu. Comme on démarre en septembre on aurait dû avoir 15 000 euros cette année, et il nous accorde quand même 30 000 euros cette année pour le démarrage, mais sinon c'est 30 000 euros par an.

**Mme la Maire** : Voilà, par contre on aura un service public de bien meilleure qualité puisqu'on va avoir des services en accès supplémentaire, qu'on n'a pas aujourd'hui dans le cadre de la Maison de la citoyenneté. On a des agents mieux formés, et en plus on a des moyens supplémentaires donc... sans que ça nous coûte plus cher.

Donc aujourd'hui, le citoyen qui doit aller à Argenteuil ou à Cergy pour faire le point avec la CAF, la CPAM, etc., il peut dans un premier temps, en fonction de la difficulté sur ce sujet, aller à la Maison de la citoyenneté, face à lui il aura deux agents et une directrice qui auront été formés par l'État, et ils pourront donc passer des appels en disant : « Telle personne a tel sujet, voici ces éléments. » 80 % des choses, c'est qu'on puisse lui apporter des réponses, 20 % des gens continueront toujours parce que la complexité du dossier les amènerait à aller directement à la CPAM ou aux impôts ou je ne sais où, mais voilà, on va traiter plus rapidement, plus facilement, on va simplifier la vie quand même à de nombreux Bezonnais et Bezonnaises.

Après, moi j'entends la question du fonds Monsieur Hoerner, sur le fait qu'on manque aujourd'hui de plus en plus de services de l'État, mais on a eu la même problématique sur la question de la police municipale. Bon, après qu'est-ce qu'on fait ? C'est soit on continue dans un débat national sur lequel je n'ai pas de débat, moi je suis là pour réclamer plus de moyens, mais en attendant si on a des opportunités ou une capacité à aider le Bezonnais ou la Bezonnaise, c'est bien dommage de ne pas en profiter.

Monsieur Lesparre, et du coup Monsieur Hoerner.

**M. Lesparre** : Bien, je vais revenir sur votre conclusion. Comment dire ? Les services de l'État disparaissent, mais de plus en plus maintenant il y a de véritables déserts complets d'accompagnement des personnes âgées, d'accompagnement de gens qui n'ont plus accès à la sécurité sociale.

Si on rajoute à ça les problèmes liés à l'informatisation générale, y compris les impôts, il va bientôt

falloir des gens pour assister les personnes qui ont des feuilles d'impôt que, comment dire, au service des impôts il n'y a plus personne et donc il faut faire face à ça.

Mais jusqu'à quand l'État va aller ? Le service public, ce n'est pas seulement les collectivités locales. C'est aussi les Départements, c'est aussi la Région, mais c'est aussi surtout l'État. Et bon, je regrette c'est encore une question politique. Oui, il faut faire de la politique et sans cesse alerter sur les difficultés des collectivités locales. On ne peut pas à la fois pleurer sur notre sort parce qu'on n'a pas les moyens financiers – et votre lettre tombe bien à point, c'est très bien de l'envoyer auprès de Monsieur le Préfet –, mais en même temps, on pleure parce qu'on n'a pas assez d'argent pour faire notre service public à nous sur nos villes, dans nos villes, et on doit prendre en charge celui des administrations qui plient bagage parce qu'ils n'ont plus les moyens pour payer le personnel. Eux, ils ont trouvé les solutions, ils les envoient ailleurs. Ils ferment y compris... Des villes comme Bezons sans sécurité sociale, mais qu'est-ce que ça veut dire ? Les gens vont à Argenteuil, il y a la queue à Argenteuil pendant presque deux heures. L'État ne fait pas son boulot et c'est à nous de le rappeler à l'ordre.

**Mme la Maire :** Encore une fois Monsieur Lesparre, sur le fond il n'y a pas de débat, mais aujourd'hui, que proposez-vous ? Nous, on propose un service. C'est-à-dire qu'aujourd'hui je n'ai pas les moyens d'imposer à l'État d'ouvrir une CPAM ou des services d'impôts. Donc on est d'accord. Mais on peut toujours être en résistance comme vous l'avez dit, et nous le sommes tous, en résistance, peu importe notre couleur politique, je crois que tout le monde réclame du service public d'État supplémentaire, mais en attendant, qu'est-ce qu'on apporte concrètement aux Bezonnais et Bezonnaises ?

Nous, nous avons trouvé une réponse certes modeste, avec un service qui existait déjà. Tout le monde connaît la Maison de la citoyenneté. Que la Maison de la citoyenneté... Et aujourd'hui, avec ces mêmes agents, en plus en décrochant un téléphone ils ont directement au bout du fil la CPAM, les services fiscaux, la sécurité sociale en ligne et ils peuvent répondre au Bezonnais ou à la Bezonnaise, cette personne âgée qui ne sait pas justement aller chercher l'info sur le numérique parce que c'est trop compliqué, eh bien ils vont déjà pouvoir lui faire ses démarches en ligne, l'accompagner. Et en plus, si elle a une question ou elle a besoin d'une réponse, 80 % des gens vont avoir déjà une réponse, ce qui va leur éviter quand même de se déplacer encore une fois à Argenteuil, à Cergy, etc.

C'est une réponse modeste, personne n'a expliqué qu'on a inventé quelque chose d'extraordinaire, mais je dis que c'est bien dommage : aujourd'hui nous avons un service qui existe, grâce à cette labellisation nous allons améliorer ce service-là, et en plus on va avoir une dotation supplémentaire – mais si on n'est pas d'accord, dans ce cas-là, fermons totalement la Maison de la citoyenneté. Non, parce que sinon ce n'est pas sérieux et continuons à dire : « On se bat, on se bat. » Parce qu'on ne peut pas dire qu'on met en place un service qui existait... Quand on veut améliorer ces conditions, on dit : « Non il faut continuer la lutte mais il faut voter contre. » ? Ça ne tient pas. À un moment donné, ça un manque de cohérence. Donc voilà.

Monsieur Hoerner, et après Monsieur Danilson. Monsieur Danilson Lopes Fernandez, je ne sais plus quoi. Si vous voulez. Il a un nom à rallonge. Allez-y.

**M. Hoerner :** Oui, une petite précision. J'ai bien indiqué qu'effectivement la formation était prise en charge par l'État, il n'y a pas de souci là-dessus, c'est bien ce que j'ai dit. Je l'ai peut-être mal exprimé.

**Mme la Maire :** On a compris le contraire.

**M. Hoerner :** Je suis désolé, mais on est bien d'accord là-dessus.

**Mme la Maire :** C'est bien les fonctionnaires qui répondront dans notre Maison de la citoyenneté qui deviendra Maison France Services si on obtient la labellisation.

**M. Hoerner :** Concernant les coûts, si je comprends bien il y aura trois agents en fait, une directrice et deux agents. On redéploie en fait des gens.

**Mme la Maire :** Ils y sont aujourd'hui.

**M. Hoerner :** Les coûts de ces agents qui dépassent largement les 30 000 euros, évidemment, sont



faits pour assurer des services qui auraient dû normalement être assurés pour la plupart, puisque ça concerne quand même des services de l'État, l'administration, qui auraient dû être faits par des agents de l'État. Ce n'est pas le cas.

**Mme la Maire :** Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir : quand le citoyen arrive à la Maison de la citoyenneté, une réponse sur deux on n'est pas en capacité de la lui apporter. Moi je veux bien mettre un service à un moment donné, mais si une réponse sur deux on n'est pas en capacité de lui apporter parce qu'on n'a pas accès à cette information, c'est un service quelque part qui n'apporte rien, ou en tout cas pour 50 % des gens il n'apporte rien. Pour les 50 autres, ce qu'on sait faire on le fait, mais si à un moment donné vous avez une personne âgée qui vient, qui dit : « J'ai un problème pour ma CPAM, j'ai un problème pour ma sécurité sociale, pour les impôts, pour je ne sais pas quoi, pour la CAF. », et qu'on lui dit : « Je suis désolé, on ne peut pas vous répondre, mais on va vous donner l'adresse du lieu exact, allez tel jour de telle heure à telle heure, c'est ouvert. », très bien, on lui a apporté une information basique.

Là, aujourd'hui, ce même agent peut améliorer qualitativement sa réponse. On peut considérer qu'effectivement une partie, d'une certaine manière, aurait dû être prise par l'État, etc. Dont acte. Je n'ai pas de souci. Aujourd'hui nous avons bien des agents présents du lundi au vendredi, payés 35 heures. Je préfère que dans le niveau de leur réponse ce soit un niveau de service amélioré, auquel cas on peut faire le service à moitié. Voilà.

**M. Hoerner :** Je pourrais terminer s'il vous plaît ? Merci. Oui, non mais on est d'accord sur le constat, sur le besoin. Le débat n'est pas là-dessus. Moi je souhaite, en tant qu' élu de la République, insister sur ce que disait Monsieur Lesparre, qui est tout à fait vrai : on assiste à un désengagement de l'État. Alors, il faut y répondre, j'entends bien la réponse on va dire locale, administrative et de réponse immédiate au besoin d'urgence, mais moi, je souhaite que ce soit accompagné d'actions concrètes, de luttes pour faire revenir les... Il ne s'agit pas non plus... Ce n'est pas un débat national, je suis persuadé que la remise à niveau des services publics partira aussi de ce qu'on fera nous localement en termes de bataille.

**Mme la Maire :** Mais Monsieur Hoerner, personne ne dit que c'était suffisant. Si le débat est de dire : « C'est insuffisant, il faut aller plus loin. », on est tous d'accord. Je pense que, qu'on soit de gauche, de droite, de je-ne-sais-quoi, on est tous d'accord pour dire aujourd'hui de façon unanime qu'il manque davantage de services, qu'il faut plus, ce n'est jamais suffisant.

Je pense très honnêtement que, peu importe qui fera l'initiative, tout le monde sera d'accord. La question aujourd'hui elle est simple, c'est juste de dire : est-ce qu'on vote ce dossier-là ? Parce que, certes, c'est une réponse, peut-être, mais c'est une réponse. Et c'est bien dommage. Je préfère que vous me disiez : « Je vote mais je considère que ce n'est pas suffisant, il faut aller plus loin Madame la Maire, proposez-nous des actions de politique nationale, ce n'est pas grave, mais vous, dans votre rôle de maire vous pouvez porter cette question-là et on est tous d'accord. », très bien, je n'ai pas de souci, mais je trouve ça absurde qu'on ne vote pas un dossier qui apporte un vrai service aujourd'hui aux Bezonçais. Même si sur le débat du fond on est tous d'accord. Il y avait Monsieur Lopes et Madame Stenström.

**M. Lopes :** Merci Madame la Maire. Simplement je vais revenir sur ce qu'elle a dit, ma collègue Madame Martine Geneste. Effectivement aujourd'hui on a face à nous, on rencontre des difficultés avec un public en fracture numérique. Fracture numérique, isolement total, d'accord ? Qui ont besoin de recréer un lien social avec d'autres personnes.

**Mme la Maire :** Parle bien dans le micro, s'il te plaît.

**M. Lopes :** Ah d'accord, je ne sais pas si tout le monde m'entend. Et je pense que l'objectif de cette Maison France Services, Maison de la citoyenneté, justement ça va dans ce sens-là : c'est de permettre à ces personnes qui sont en fracture numérique, qui ont besoin de créer des liens, de créer un lien social avec d'autres personnes...

Et quand tout à l'heure vous disiez, Monsieur Lesparre, vous avez dit qu'effectivement il faut s'occuper des administrés. Occupons-nous-en. Mais là, justement c'est un premier pas. Ça veut dire qu'on s'occupe de ces personnes qui sont en difficulté pour leur apporter des réponses, pour essayer de

mieux les accompagner sur les petites démarches administratives et mettre en place une structure qui est en capacité de pouvoir les écouter au quotidien. Voilà, c'est ce que je voulais dire, Madame la Maire.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Lopes, Madame Stenström et re-Monsieur Gibert, après on clôture les débats, s'il vous plaît.

**Mme Stenström** : Merci Madame la Maire. Nous voterons pour, déjà je vais commencer par ça. Juste un questionnement d'ordre purement pratique. À savoir que la Maison de la citoyenneté n'est pas facilement accessible à des personnes qui sont en poussette ou qui sont en situation de handicap notamment. Ça peut l'être mais le cheminement pour le rendre accessible n'est pas connu de beaucoup de Bezonnais et est assez compliqué parce qu'il se fait plutôt par-derrière – enfin bon, voilà.

J'aurais aimé savoir ce que vous comptiez mettre en place pour pallier cette carence.

**Mme la Maire** : Je vais vous répondre. Je vais laisser Monsieur Gibert poser sa dernière question et je vous répondrai. Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : Madame Stenström m'a chipé ma question. C'était exactement ce que j'allais poser.

**Mme la Maire** : Merci. Vous avez raison. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un siège pour Personnes à Mobilité Réduite qui a été installé pour permettre justement d'accéder au bâtiment puisqu'il n'est pas PMR. Nous sommes en discussion aujourd'hui avec un bailleur social pour changer les lieux. Il y a des locaux qui vont être dans les prochains mois livrés, des locaux neufs, donc en haut de la ville, sur la départementale.

Donc on a choisi plutôt, en tout cas on est en discussion et on a en vue ce local-là qui sera plus vers le haut de Bezons, à un niveau plus ou moins central mais suffisamment accessible sur les quartiers plus dans la partie Nord de la ville.

Notre objectif – pourquoi on vise ce quartier-là ? –, c'est de permettre des services publics un peu mieux répertoriés sur le territoire. Beaucoup de nos services sont dans le Sud de la ville, donc l'idée c'était de les mettre en haut de la départementale, tout en gardant une centralité proche des transports en commun. Et donc on a en vue un local qui va être prochainement livré en rez-de-chaussée, PMR, dans lequel on souhaite mettre en place la future Maison France Services en attendant la livraison. Voilà.

On passe au vote ? Merci pour ce débat très intéressant. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Le groupe de Madame Noël et Monsieur Hoerner. Qui vote pour ? Le reste de la majorité du Conseil municipal. Je vous remercie pour ce vote responsable.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,  
Nombre de voix contre : 2  
M. HOERNER, Mme NOEL**

**DÉCIDE** de solliciter la labellisation « France Services » pour la Maison de la Citoyenneté.

**DÉCIDE** en conséquence la création d'un nouveau service public communal, au sein de la maison de la citoyenneté qui deviendra « Maison de la citoyenneté-France Services », sous réserve d'obtention du label.

**DIT** que ce service sera ouvert à compter de septembre 2022.

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte ou document y afférent.

Dossier n° 10 - Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville, Séquano aménagement et SADEV 94 en 2021

**Mme la Maire :** Dossier 10, bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville, par l'aménageur Séquano et SADEV 94.

Donc il y a un certain nombre d'acquisitions ou de cessions qui ont été réalisées sur l'année 2021. Sur la commune, donc il y a une ville, enfin pardon il y a une maison plus un terrain au 12 rue Jean-Jaurès, on a déjà parlé, puisque c'était une préemption de la Ville à 465 000 euros, un ensemble de garages situés au 43 rue Parmentier à 240 000 euros. C'est situé à côté du prochain futur gymnase Coubertin. Il faut savoir que dans le gymnase Coubertin, il n'était pas prévu un parking. Donc on va se servir, on va tout raser pour créer des places de stationnement pour ce gymnase.

Après, il y avait une cession d'un lot en volume avec AB Habitat pour 48 300 euros. Je crois que c'était déjà passé aussi au Conseil municipal. Il y a un échange foncier avec AB Habitat et la Commune sur les parcelles de Parmentier, Roger-Masson, toujours pour le projet du gymnase Coubertin, la SADEV n'a réalisé aucune cession ou acquisition. Pour la Séquano, vous avez en annexe un certain nombre de parcelles qui ont été acquises ou cédées. C'est la rétrocession, pour la plupart, d'espaces publics qui ont été aménagés par la Séquano, qui sont rétrocédés à la Ville. Voilà, soit des trottoirs, soit des voiries, des bouts de trottoirs, des bouts de voirie, etc.

Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Merci Madame la Maire. Alors, pour les acquisitions, cessions et échanges de la Ville, il n'y a pas de sujet, SADEV n'en a pas réalisé. Pour Séquano, on a un tableau en annexe avec plein de numéros de parcelles allant de 1 mètre carré à 1 100 mètres carrés.

**Mme la Maire :** Il y a Woodeum là-dedans, il y a le bâtiment Woodeum aussi.

**M. Gibert :** Oui. Donc il n'y a pas que des bouts de trottoirs, visiblement. Ou alors il y a des gros bouts.

**Mme la Maire :** Pardonnez-moi, j'ai été un peu trop vite.

**M. Gibert :** Il y a une acquisition rue de Pontoise, terrain nu à bâtir. On a bien la référence cadastrale mais on n'a même pas un plan, on n'a rien donc dans le dossier. C'est quand même très compliqué de s'y retrouver. Moi je veux bien aller sur le site du cadastre rechercher les 50 parcelles ou 30 parcelles qui sont listées mais enfin bon, je pense que pour l'information du Conseil il aurait été vraiment intéressant d'avoir un plan avec les périmètres concernés.

Pour les acquisitions il y a cette acquisition d'une propriété non bâtie rue de Pontoise. Il n'y a pas d'adresse précise. Elle a été acquise visiblement par l'aménageur Séquano auprès de la Ville pour, d'après le petit tableau, 1 euro.

J'ai le souvenir d'un précédent Conseil municipal où la précédente municipalité était raillée pour avoir vendu des terrains notamment de l'ancienne mairie pour un euro symbolique. Je me rends compte que vous vous êtes rangés à la raison et vous constatez – peut-être avez-vous vous-même fait une formation, comme Madame Noël va la faire sur ce budget – sur le budget, sur ces sujets-là, pour vous rendre compte que c'était comme ça que ça fonctionnait.

Ensuite, sur les cessions, je termine, sur les cessions immobilières, de Séquano, c'est pareil, on n'a pas beaucoup d'informations à l'adresse de Séquano à Boulogne, mais ça, ça nous fait une belle jambe. Pas de Séquano, de la SCCV qui achète, mais on a une parcelle rue Camille-Desmoulins, OK, pour 2,5 millions, et puis on a un acte complémentaire, un acte signé du 7 juillet 2017, reconnaissant un complément de prix en raison de l'augmentation des surfaces de plancher prévues à l'acte initial.

Donc j'en déduis qu'il y a une augmentation de SDP qui est intervenue depuis cette cession en 2017. On n'a pas l'adresse de la parcelle. On sait juste qu'elle fait 7 000 mètres carrés, encore un gros bout de trottoir, pour 640 000 euros. Moi là-dedans, je veux bien que ce ne soit qu'un « prend acte », mais je

trouve quand même que le dossier est extrêmement léger. On n'a aucun... On ne sait pas. On prend acte d'un truc qui est totalement nébuleux. L'annexe concernant les cessions et acquisitions par Séquano est une copie d'un rapport, on a la page 25 sur 27. Que disent les pages 1 à 24 et 26 et 27 ? Ça, on ne sait pas. Donc je suis un peu quand même surpris qu'on nous présente ce dossier en l'état.

**Mme la Maire :** Alors le dossier en question, c'est le CRAC que vous avez. C'est le CRAC qu'on vous a communiqué la dernière fois.

Sur les cessions à 1 euro, la Ville cède à l'aménageur et l'aménageur revend. Il revend à un promoteur, ou à un constructeur, et la recette financière est répartie, réinvestie dans les aménagements publics de la Ville. Donc il n'y a pas de problématique de perte de valeur.

**M. Gibert :** On est bien d'accord, mais c'est vous qui aviez soulevé ça sur un autre dossier précédemment.

**Mme la Maire :** J'avais soulevé parce que c'était toujours vendu à 1 euro au promoteur. Ce qui est quand même une différence.

**M. Gibert :** Ça, c'est la problématique de l'aménageur. Mais la Ville avait vendu à 1 euro...

**Mme la Maire :** Non, c'était sur la demande de la Ville. C'était sur la demande de la Ville. Donc voilà.

**M. Gibert :** Facile. Et donc, sur les autres dossiers ? La rue Camille-Desmoulins je pense que c'est Woodeum, mais sur l'acte complémentaire qui fait suite à une augmentation de surface de plancher on va en reparler. « Augmentation de surface de plancher » : je crois me souvenir que vous vous étiez fait élire contre les constructions et sur la fin du béton. Quand on augmente la surface de plancher, mais c'est où, c'est quoi ? Transformation en bureaux de 380 mètres carrés, 1 085 mètres carrés de surface plancher de bureaux, franchement je...

**Mme la Maire :** Ce que je vous propose, c'est que je vous apporte la réponse dès que j'ai l'information. Je ne l'ai pas.

**M. Gibert :** D'accord, on prend acte. Moi, je propose à ce moment-là qu'on reporte ce dossier. Il n'y a pas d'urgence.

**Mme la Maire :** C'est un donner acte.

**M. Gibert :** Oui, mais qu'on le reporte puisque vous-même vous n'avez pas l'information du contenu de ce dossier. C'est un bilan des acquisitions, ça peut passer à la rentrée, je pense que ce sera intéressant pour tout le monde qu'on puisse le reporter, que vous ayez les éléments et nous aussi.

**Mme la Maire :** On est obligés a priori de prendre acte donc nous allons quand même prendre acte, et après je vous donnerai l'ensemble de l'information. Je n'ai pas tout le détail, je n'ai pas les éléments.

**M. Gibert :** Personnellement, mon groupe ne prend pas acte.

**Mme la Maire :** J'ai bien noté, mais en tout cas on vous donnera une information complémentaire, je n'ai pas de débat là-dessus. Est-ce il y a une autre question ? Non ? Nous allons donc... Monsieur Lesparre.

**M. Lesparre :** Bien, à la fois je rejoins un certain nombre de questions d'Arnaud Gibert, mais je ne sais pas où s'arrête la liste des opérations. Est-ce que l'opération Cogedim est comprise dans cette question, ou est-ce qu'elle est en dehors ? Et ensuite, je m'interroge aussi sur les parcelles...

**Mme la Maire :** C'est les cessions 2021. Les cessions Cogedim, ce sera sur 2022.

**M. Lesparre :** OK, très bien, merci. Je m'interroge aussi sur les parcelles qui étaient des canisites avec les photos, c'est après aussi ?

**Mme la Maire :** C'est le dossier après.

**M. Lesparre** : Bon, très bien, alors je n'ai plus rien à dire.

**Mme la Maire** : Merci, donc on va prendre acte. S'il n'y a pas d'autre question, nous allons juste formaliser par un vote la prise d'acte. Merci de lever la main pour dire que vous avez bien pris acte. Merci.

Qui ne prend pas acte ? Il n'y a pas de vote de ne pas prendre acte. C'est prendre acte. Il faut arrêter les choses ridicules : non, il n'y a pas de prise d'acte. Dossier 11. On ne va pas faire de débat. On vous a communiqué une information. Il y aura une information complémentaire, je n'ai pas de débat là-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des transactions immobilières réalisées durant l'année 2021 par la Ville et Séquano Aménagement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Dossier n° 11 - Acquisition du lot de copropriété numéro 3 dépendant des parcelles cadastrées AK numéros 253 et 254 situées rue de Pontoise / rue de la Paix

**Mme la Maire** : Dossier 11, acquisition du lot de copropriété numéro 3 dépendant des parcelles cadastrées AK numéros 253 et 254 situées à la rue de Pontoise. C'est croisement rue de Pontoise / rue de la Paix. Donc il y a un ancien canisite ; il y avait a priori par le passé des constructions dessus, donc il y a eu des destructions.

La Ville est propriétaire des lots 1, 2, 4 et 5. Il manque le lot 3 donc la Ville va acheter ce lot numéro 3 à une valeur de 71 206 et nous allons avoir après, sur des délibérations suivantes si vous le permettez – et ensuite je reviendrai délibération par délibération – la désaffectation et déclassement donc de l'ensemble de la parcelle et après la cession de la parcelle, donc dans le cadre d'un projet de promotion immobilière, pour une valeur de 800 000 euros. La taille je crois de la surface est communiquée, c'est 275 mètres carrés vendus par la Ville à 800 000 euros dans le cadre d'un projet immobilier.

Juste rapidement, à titre d'information, vous expliquer un petit peu le contexte. Dans le cadre de la ZAC Cœur de ville, nous avons un ancien litige ou en tout cas nous avons hérité d'un ancien litige qui est lié au fameux garage POA en face de la Ville de Bezons. À l'époque il y a un certain nombre d'actes de vente, de cessions qui ont été réalisés. La SADEV a acheté donc les terrains, la propriété sur laquelle il y a le garage POA aujourd'hui, et elle a acheté ces propriétés à l'ancien propriétaire au lieu de les acheter au nouveau propriétaire. Allez savoir ce qui s'est passé, je ne saurais pas vous dire pourquoi cette erreur a été commise. En tout cas, c'est l'ancien propriétaire qui a été indemnisé sur à la fois la partie économique, le fond, et sur la partie terrain et murs.

S'est ensuivi un litige entre le vrai propriétaire et l'ancien propriétaire de plusieurs années qui a bloqué donc la finalisation de la ZAC sur ce lot-là. Il y a eu plusieurs décisions de justice complémentaires qui reconnaissent la propriété à la personne qui n'a pas été indemnisée, et donc il y a eu des jugements pour dire que le bon propriétaire et l'actuel propriétaire n'est pas celui qui a été indemnisé par la SADEV. Donc aujourd'hui, le copropriétaire se retourne contre l'ancien pour récupérer son dû, ça c'est la première chose. Et il conteste cette somme qui a été estimée en termes d'indemnisation par la SADEV du propriétaire et de l'activité, donc le propriétaire actuel conteste la partie, si on devait faire dans un langage simple, l'équivalent du fonds de commerce, c'est-à-dire l'activité économique puisque leur activité est une activité beaucoup plus importante, à plusieurs millions d'euros.

Donc s'est posée une problématique nouvelle, c'était l'indemnisation de ce fonds-là. Soit on repartait pour plusieurs années dans un litige devant les tribunaux puisque le véritable propriétaire conteste le montant qui a été évalué sur l'activité de l'ancien propriétaire et pas sur le nouveau, et donc ça bloquait la finalisation de la ZAC puisque c'est un foncier sur la ZAC qui a été intégré dans l'équilibre financier global de la ZAC.

Nous avons eu une opportunité, et c'est une discussion et une négociation que nous avons menée, de proposer à l'actuel propriétaire d'arrêter les frais et de lui proposer une compensation d'aller dans un local certes un peu plus petit mais de taille suffisamment grande, sur le trottoir d'en face, le temps de la construction, y compris de façon définitive d'ailleurs, ce qui permet d'argumenter et de dire qu'il n'y a

pas de perte de valeur sur le fond, et donc d'arrêter l'ensemble de la procédure.

C'est ce que nous avons fait avec cette opportunité d'un projet immobilier qui se construira sur le trottoir d'en face, au croisement de la rue de la Paix et de la rue de Pontoise. Ça nous a paru intéressant doublement puisqu'on réglait ce problème-là et ça va nous permettre de finaliser la ZAC avec un des derniers projets sur le terrain de POA, et deuxièmement ça nous permet également d'avoir une recette à la fois fiscale et de cession du foncier puisqu'on va avoir une taxe d'aménagement à 530 000 euros et une cession d'un terrain de 253 mètres carrés ou 275 mètres carrés à hauteur de 800 000 euros. Donc nous allons avoir une recette globale d'1,3 million en contrepartie d'un bâtiment qui intégrera une résidence de coliving, de jeunes cadres en coliving, et l'organisation, la résolution de ce problème-là qu'on avait avec le garage POA puisqu'il pourra avoir un immeuble et une vitrine beaucoup plus cossue, dans un immeuble très cossu.

Voilà, vous savez tout. Il y a à la fois l'acquisition du dernier lot à l'État pour une valeur de 71 000, dossier 12 désaffectation et déclassement, et ensuite dossier 13, la cession de la parcelle.

Je vous laisse la parole parce que j'imagine qu'il va y avoir débat. Allez ! Je vous écoute. Qui commence ? Personne ? On va passer au vote, alors. Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Merci. Alors moi je vais rester sur le dossier 11. Je ne suis pas sûr d'avoir une réponse. Je vais rester sur le dossier 11, disais-je. On traitera le 12 et le 13 lorsqu'on y sera, je pense. On fait comme ça, ça vous va ? Oui, très bien.

Donc dossier 11 c'est pareil, même remarque que sur le dossier précédent. On parle d'une parcelle, la AK 254, d'une contenance, que je ne dise pas de bêtise, toute petite, je n'ai pas la superficie...

**Mme la Maire :** 275 mètres carrés.

**M. Gibert :** Non, ça c'est les deux réunies.

**Mme la Maire :** Oui, les deux réunies.

**M. Gibert :** Donc 130 mètres carrés, donc ce n'est pas une grande parcelle, qui vraisemblablement est en copropriété entre la Ville et l'État, dans laquelle il y a cinq lots : 1, 2, 4, 5, propriétés de la Ville, et le lot numéro 3 qui appartient à l'État. Situation un peu iconoclaste héritée du passé visiblement lointain puisqu'il y avait des bâtiments. Pas un seul plan dans ce dossier. On ne sait pas de quoi on parle. Le lot 5, on ne sait pas où il est. Le lot 3 qui est l'objet de la délibération, on ne sait pas comment c'est foutu.

**Mme la Maire :** C'est tout d'un seul tenant, c'est le fameux canisite qui est au croisement de la rue...

**M. Gibert :** Oui mais là, on nous parle de cinq lots distincts.

**Mme la Maire :** En fait, c'est la même parcelle divisée en plusieurs lots. En fait, historiquement c'était un bâtiment et donc chaque appartement appartenait à un acteur et ça s'est traduit par un lot, donc chaque lot fait 100 mètres, le tout faisant 275 mètres, c'est un canisite aujourd'hui.

**M. Gibert :** Non, 130 mètres carrés, la parcelle, en l'occurrence.

**Mme la Maire :** Oui, mais le tout fait 275.

**M. Gibert :** Oui mais là, c'est sur celle de 130 mètres carrés qu'il y a cinq lots.

**Mme la Maire :** Non. Il y a le lot 1 qui nous appartient qui est dans les 275, le lot 2 qui nous appartient, le lot 4 et le lot 5. Il y a le lot 3 qui fait partie des 275, qui est un petit lot au milieu qui ne nous appartient pas, qui appartient à l'État.

**M. Gibert :** Oui, mais qui n'est que sur une des deux parcelles, la 253, donc sur 130 mètres carrés, et pas sur 275 exactement. Sauf que ça aurait été bien qu'on ait un plan de ça – mais encore une fois, pas de plan. Moi je veux bien qu'on règle ce problème – on va dire plus administratif qu'autre chose. Je

ne suis pas sûr que l'État soit au courant qu'il était propriétaire de ça, mais ça aurait été bien que dans le dossier on ait un plan. C'est tout ce que je voulais dire pour l'instant.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Gibert. Une autre remarque ? Oui ? C'est une résidence de coliving. Pas de question sur le dossier 11 ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote contre ? Monsieur Roullier. Et Monsieur Hoerner, vous votez quoi ? Vous ne prenez pas part au vote ? Qui vote contre ? Monsieur Roullier. Qui vote pour ? On lève la main. Merci, vote à la majorité.

**Le Conseil Municipal**,

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Nombre d'abstention : 3**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**Ne participent pas au vote : 2**

**M. HOERNER, Mme NOEL**

**DÉCIDE** l'acquisition du lot de copropriété n°3, correspondant à du terrain nu, dépendant de la parcelle cadastrée AK n°253, appartenant à l'État, et situé à l'angle de la rue de Pontoise et de la rue de la Paix,

**DIT** que cette acquisition se fera au prix de 71 206 euros, avec une clause de complément de prix,

**PRÉCISE** que l'acte comportera une clause de sauvegarde des intérêts de l'État prévoyant un complément de prix, en cas de revente du bien en l'état avec plus-value, après déduction d'éventuels travaux réalisés, et au cas où une modification du plan local d'urbanisme et un permis de construire autoriseraient dans un délai de 10 ans des constructions supplémentaires sur ce foncier, dépassant de plus de 10 % la surface de plancher de 3873 m<sup>2</sup> en fonction de laquelle le prix a été estimé,

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 12 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AK numéros 253 et 254

**Le Conseil Municipal**,

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 7**

**M. LESPARRE, M. GIBERT, M. ROULLIER, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG**

**Nombre d'abstention : 3**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**CONSTATE** la désaffectation des parcelles cadastrées AK n°253 et 254, sises rue de Pontoise- rue de la Paix,

**APPROUVE ET PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AK n°253 et 254,

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous documents afférents au déclassement et à la désaffectation.

Dossier n° 13 - Cession des parcelles cadastrées AK numéros 253 et 254 situées rue de Pontoise / rue de la Paix

**Mme la Maire :** Dossier 12, c'est le déclassement et la désaffectation de l'ensemble de la parcelle 253 et 254. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Oui, alors le dossier 12, il est indéniablement lié au dossier 13. Le dossier 11, on règle une situation administrative d'un terrain en disant : « Il y a un bout, on ne sait pas très bien lequel, ça appartient à l'État, on règle le problème. » Dossier 12, on décline. Quand on dit : « On décline du domaine public. », ça veut dire qu'on va le vendre au privé. C'est pour ça que je dis qu'il est lié au dossier 13. Donc là je vais être obligé de parler du dossier 13 parce que parler du dossier 12 sans parler du dossier 13 c'est compliqué.

**Mme la Maire :** C'est comme vous voulez. On peut faire le débat en une seule fois ou en plusieurs fois, comme vous voulez.

**M. Gibert :** Je comprends qu'on soit obligés de le déclasser avant de le vendre. Mais si on le décline, c'est pour le vendre.

**Mme la Maire :** Tout à fait. C'est pour ça que je vous ai présenté les trois dossiers en même temps.

**M. Gibert :** Tout à fait, mais là je vais lier les deux. Déjà, sur le dossier 12, déclassement, on nous dit que la désaffectation a été constatée par je ne sais plus quoi, etc., par la police municipale. Très bien. Oui, c'est un terrain, c'est un espace vert aujourd'hui sur lequel il y avait une bulle devant d'ailleurs jusqu'à il y a peu – on voit encore la trace dans l'herbe. Pareil, là-dessus même pas un plan de cadastre, rien.

J'en arrive au dossier 13. Donc va être construite à cet endroit-là une résidence, Madame la Maire vous avez expliqué les tenants de la problématique POA où il y avait en effet un litige entre l'exploitant et le propriétaire qui n'était plus le propriétaire, tout ça est compliqué. Moi je m'étonne quand même qu'une parcelle, qu'un truc soit vendu avec l'intervention d'un notaire. Ce n'est pas la Ville, ce n'est pas vous, ce n'est pas moi, c'est un notaire là derrière qui donne à quelqu'un qui n'est pas le propriétaire le produit d'une vente. On peut quand même s'étonner, soit dit en passant.

**Mme la Maire :** J'ai hérité du dossier, vous devez en savoir davantage que moi. Vous n'étiez pas associé, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, à cette question-là ? Alors qu'est-ce qui s'est passé ? Moi je n'ai toujours pas compris ce qui s'est passé.

**M. Gibert :** Eh ben, c'était un litige entre le propriétaire et l'exploitant. Derrière, si le notaire a versé des fonds, le produit de la vente au mauvais, il y a un moment ce n'est ni l'adjoint à l'urbanisme de l'époque, ni l'actuel – ah, il n'y en a plus –, ni vous qui sommes responsables de ce que fait le notaire : s'il n'est pas foutu de savoir qui est le propriétaire, c'est un peu la base de son métier. Je ne sais pas qui était le notaire d'ailleurs, peu importe. Là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Maintenant sur la projection qui est projetée, perspective habitat, il y a 924 mètres carrés de local commercial, on l'a bien vu. Maintenant, il y a 3 873 mètres carrés de logements, 160 logements, 158 logements en tout, en R + 6x. Là, quand même moi je m'étonne un petit peu de ce changement de braquet – c'est bientôt le Tour de France – vous concernant puisque le béton c'était mal, et puis d'un coup on nous plante un R + 6 à un endroit où il n'y a que du R + 4 autour – R + 5 en face en cours de construction. Mais à côté, les Marronniers, l'angle de la rue Henri-Hervé, tout ça, c'est du R + 4 ou R + 3. Là, deux étages de plus pour faire 158 logements, de surcroît en coliving.

Le coliving, c'est quoi ? Le coliving c'est une espèce de truc qui marche bien à New York, dans des villes comme ça. Bezons, je veux bien qu'on soit ambitieux mais il y a du mou. Et puis le coliving, c'est une espèce de cote mal taillée entre l'appart-hôtel et le foyer de jeunes travailleurs, grosso modo, la résidence étudiants, on va dire. Parce qu'en fait ce sont des chambres...

**Mme la Maire :** De haut standing alors.

**M. Gibert :** Oui, le privé va s'en mettre plein les poches derrière, ça je n'ai aucun doute. Mais le coliving c'est des chambres avec chacune une salle de bains et un frigo, globalement. C'est un appart-hôtel avec des baux précaires. C'est loué en meublé, ce n'est que de la location. C'est loué en meublé, donc des baux précaires qui vont d'un mois à un an maximum, c'est le principe de la location meublée.



Donc ce n'est quand même pas une solution de logement pérenne.

Et puis c'est du beau standing, je ne vous le fais pas dire, ce n'est pas accessible aux étudiants.

**Mme la Maire :** Ce n'est pas le public visé. On a beaucoup de résidences étudiantes, et nous souhaitons une population avec un revenu moyen plus élevé.

**M. Gibert :** Justement, sur ce projet, là aussi on n'a aucune information de ce que ça va donner, quelle va être l'implantation : R + 6, à cet endroit-là ça sera le plus haut bâtiment du quartier.

**Mme la Maire :** Pas tout à fait parce qu'il y a des bâtiments à côté, de la même hauteur. Juste à côté, mais ce n'est pas grave. Non mais allez-y, finissez.

**M. Gibert :** Entre les deux il y a...

**Mme la Maire :** Il y a un R + 5 et un R + 6.

**M. Gibert :** Non, entre les deux il y a la résidence qui est à l'angle de la rue Henri-Hervé, je peux vous faire une formation...

**Mme la Maire :** On est sur la départementale, il y a R + 5 et R + 6, mais ce n'est pas grave. Allez-y, finissez.

**M. Gibert :** Non, parce qu'après, on a du R + 4 chez Bezons Laisse béton, je ne vois pas de R + 6 à cet endroit. Peut-être qu'il est prévu mais il n'est pas encore sorti.

Et puis là-dessus, on n'a pas d'information, on ne sait pas comment ça va être géré, cette histoire de coliving.

**Mme la Maire :** C'est une gestion privée, c'est un projet immobilier avec un investissement privé. C'est un projet privé, il n'y a pas de débat là-dessus.

**M. Gibert :** Donc il y a des chambres qui vont être vendues à des investisseurs ?

**Mme la Maire :** Qui exploitera la gestion du principe du logement en coliving privé.

**M. Gibert :** Il y a un gestionnaire qui exploite ? C'est des chambres qui sont vendues à des gestionnaires privés ?

**Mme la Maire :** Non, il y a un gestionnaire privé qui exploitera la gestion du principe du logement en coliving privé.

**M. Gibert :** Il y a un gestionnaire qui exploite, ou c'est des chambres qui sont vendues à des investisseurs privés ?

**Mme la Maire :** Non non, il n'y a pas de vente à la découpe, c'est des gros appartements copartagés.

**M. Gibert :** Non, ce n'est pas des gros appartements, c'est des chambres.

**Mme la Maire :** C'est des chambres réparties par lots d'appartements et donc ils ont... pardon ?

**M. Gibert :** Il est écrit dans le projet « 150 chambres en coliving et huit T3 ».

**Mme la Maire :** Après, il y a des services associés dans la résidence.

**M. Gibert :** Donc c'est géré par un organisme ?

**Mme la Maire :** Oui.

**M. Gibert :** On n'a aucune info là-dessus, sur comment ça va fonctionner, etc. Là-dessus, moi je suis

un petit peu étonné encore une fois du manque d'information. On découvre ça un peu au détour d'un autre dossier, sur une résidence qui à mon avis va être difficilement intégrée dans le paysage à cet endroit-là. Il y a un bâtiment ABH à côté : n'aurait-il pas été intéressant d'envisager d'associer...

**Mme la Maire** : Il a été proposé à AB Habitat qui a refusé.

**M. Gibert** : Vous n'êtes pas présidente ?

**Mme la Maire** : Oui, mais il y a un Conseil d'administration, il y a un directeur général.

**M. Gibert** : Oui mais tout ça, on n'a pas ces infos, donc voilà.

**Mme la Maire** : Un président administre un Conseil d'administration. Il ne gère pas AB Habitat dans sa gestion. Donc il y a un Conseil d'administration avec 18 membres et un directeur général, donc la proposition a été faite par la Ville d'intégrer la partie ABH, ce qui a été refusé pour le moment par AB Habitat.

Ce qui est prévu par contre, c'est que dans la construction, dans la rampe d'accès du parking il est prévu qu'on laisse un passage, si demain AB Habitat... pour ne pas handicaper AB Habitat et son développement si AB Habitat devait retravailler son patrimoine et un nouveau projet, qu'ils puissent utiliser la même rampe d'accès pour un futur projet AB Habitat, et donc ça n'obère pas AB Habitat dans son développement futur si elle souhaite mener elle-même son propre projet.

**M. Gibert** : Bon, en résumé on n'a pas beaucoup d'infos, si ce n'est qu'il y a 158 logements précaires mais de standing, donc ça va, sur un bâtiment R + 6, à un endroit où ce n'est pas le lieu. Donc personnellement on votera contre ces deux dossiers.

**Mme la Maire** : Je n'ai aucun problème. Je sais que je viens de faire rentrer 1,3 million pour payer les 3,5 % pour le futur. Quand vous avez construit les R + 6 et les R + 7, vous avez fait rentrer 0 euro. Moi quand je fais rentrer un seul bâtiment c'est 1,3 million. Là il y a une vraie différence.

**M. Gibert** : C'est ce qui explique le changement de braquet, mais ce n'est pas une critique de ma part.

**Mme la Maire** : Il y a un pragmatisme de gestion. Monsieur Gibert, vous avez fait construire des centaines et des centaines pour faire rentrer 0 dans la Ville de Bezons. Moi, je fais rentrer en une seule opération 1,3 million.

**M. Gibert** : Vous êtes en train de comprendre que si nous avons construit dans le précédent mandat, c'était pour ne pas augmenter les impôts et pour pouvoir développer la ville. Vous êtes en train de faire la même chose, mais je ne vais pas vous expliquer : on a fait comme vous avant vous, donc je ne vais pas vous critiquer.

**Mme la Maire** : 12 millions d'euros de pertes. Nous, en une seule opération on fait venir 1,3 million. Faites mieux et on en reparle. Madame Noël. Le constat de départ, c'est 12 millions d'euros de pertes pour la Ville de Bezons puisque vous avez construit plus de 4 000 logements, très peu de rentrées fiscales, 12 millions de pertes. Nous, une seule opération, 1,3 million. Il n'y a pas de débat. En fait, le débat est tué dans l'œuf.

Mais non, je ne joue pas dans les chiffres. Vous aviez une taxe d'aménagement à 3 %, chaque fois que vous avez construit des bâtiments vous avez construit de façon déficitaire en termes de service public pour la Ville de Bezons. Nous, quand on construit une opération, on règle des problèmes et on fait rentrer des sous dans la Ville de Bezons. Je ne mens pas, c'est vous qui mentez, vous manquez d'honnêteté et vous en êtes responsable ou coresponsable. Allez, Madame Noël.

**Mme Noël** : J'ai une solution. Est-ce que ces 1,3 million permettront de payer nos fonctionnaires de la Ville avec le dégel du point d'indice ?

**Mme la Maire** : Au moins, ils paieront une année.

**Mme Noël** : Si c'est le cas, super. On les a trouvés avec une amélioration du service public. Non, sans

rire, il y a deux secondes, vous avez dit : « Je souhaite faire venir sur notre commune une population avec un niveau de revenus plus élevé. »

**Mme la Maire** : Bien sûr, ça aide, en termes de fiscalité, pour avoir un panier moyen.

**Mme Noël** : Je n'ai pas fini. Vous ne supportez pas que l'on vous coupe alors ne nous coupez pas.

**Mme la Maire** : Non, c'est un débat Madame Noël, je vous laisse vous exprimer, exprimez-vous.

**Mme Noël** : On applique à soi-même ce qu'on demande aux autres, c'est un principe de vie. Alors moi, j'ai une question qui est simple.

Vu qu'il y a eu des tonnes d'études qui ont été faites, des besoins sociaux, etc., aujourd'hui avez-vous la preuve matérielle que nous avons besoin de ce genre de bâtiment avec ce genre d'exploitation sur notre commune ?

Pour rappel, 158 chambres dont huit T3, donc trois personnes dans ces appartements à raison de 850 euros par mois sur des baux d'un mois à 12 mois, c'est compliqué, quand même. On voit bien, vous êtes présidente d'AB Habitat, il y a combien de demandeurs de logement à Bezons ? Plus de 2 600. Là on ne répond en rien à cette demande du territoire.

Vous avez été élue pour être la maire des Bezonnais. Aujourd'hui les Bezonnais présents sur notre commune ont besoin d'être logés. Moi je trouve que cette construction, alors je ne parle même pas de l'aspect hauteur, R + 6, etc., là c'est indéniable, mais franchement, à quoi ça sert ?

**Mme la Maire** : Ça sert à apporter une vraie dynamique sur les lieux. Je vous réponds : ça sert à apporter une vraie dynamique sur la ville sans impacter par exemple nos effectifs scolaires. Quand vous construisez pour les jeunes actifs et les cadres moyens, c'est aussi penser... et le rôle d'une municipalité, c'est aussi penser à l'équilibre global de la ville. Aujourd'hui on a un cœur de ville qui a du mal à démarrer parce que les paniers moyens ne sont pas suffisamment importants.

**Mme Noël** : Mais des baux d'un mois à 12 mois, ils ne vont pas payer réellement d'impôts sur la commune !

**Mme la Maire** : Ils consomment, Madame. Et s'il y a des investisseurs qui investissent aujourd'hui à 15 minutes de la Défense pour faire venir du jeune cadre qui a besoin de se loger à la fois pas trop cher par rapport au quartier de la Défense mais suffisamment pour pouvoir avoir justement une retombée fiscale et financière sur nos commerces, sur la dynamique économique locale en termes de consommation pour nos restaurants, pour nos commerces, c'est aussi quelque chose de bien, sans impacter la difficulté que nous avons aujourd'hui. C'est-à-dire que plus vous construisez des logements familiaux, plus vous impactez notre besoin dans les services publics, les écoles, etc., auquel aujourd'hui on a du mal...

**Mme Noël** : Donc on gentrifie la ville de Bezons.

**Mme la Maire** : Ce n'est pas de la gentrification puisqu'on parle d'un seul bâtiment, Madame Noël.

**Mme Noël** : Ce n'est que le début. Il reste quatre ans encore, vous avez le temps.

**Mme la Maire** : On fera le bilan.

**Mme Noël** : Il n'y a pas de doute là-dessus, comptez sur moi.

**Mme la Maire** : Je compte sur vous ! Alors, est-ce qu'on peut passer au vote ou il y a d'autres débats ? Non ? On va passer au vote. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on fasse 12 et 13 en termes de vote ? Je pense que le débat a eu lieu. Vous êtes d'accord ? Ça ne vous pose pas de problème ?

Donc on va passer au dossier 12. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Monsieur Gibert, Monsieur Roullier, Monsieur Lesparre, Madame Noël. Je recommence, excusez-moi. Qui vote contre ? Madame Noël, Monsieur Roullier, Monsieur Gibert, Monsieur Lesparre. Qui ne prend pas part au vote ?

Personne. Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote pour ? Merci. Ça a été voté pour le dossier 12.

Dossier 13, qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Monsieur Lesparre, Monsieur Gibert, Madame Noël. Qui s'abstient ? Madame Stenström et son équipe. Qui vote pour ? Vote à la majorité, merci beaucoup.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 7**

**M. LESPARRE, M. GIBERT, M. ROULLIER, M. HOERNER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG**

**Nombre d'abstention : 3**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**AUTORISE** la cession, par la Ville de BEZONS, des parcelles AK n°253 et 254 au profit de la SCCV Bezons Rue de Pontoise, représentée par la Société Perspective Habitat ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer,

**PRÉCISE** que les parcelles cadastrées AK n°253 et 254 correspondent à du terrain nu, pour une surface totale de 275 m<sup>2</sup> et sont situées à l'angle de la rue de Pontoise et de la rue de la Paix.

**DIT** que cette cession interviendra au prix de 800 000 euros HT et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier n° 14 - ZAC Cœur de ville : acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de locaux pour équipement public

**Mme la Maire** : Nous allons passer au dossier 14, ZAC Cœur de ville, acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement des locaux pour équipement public.

Donc c'est le fameux A3. Vous vous souvenez, on en avait parlé régulièrement puisque dans le cadre de ce fameux permis qui a été délivré par l'ancienne municipalité après le second tour mais qui était un permis de construction qui était valable, il y a eu une opération de retrait de permis et de négociation, pas sur la validité du permis mais sur la programmation, et donc sur la programmation nous avons changé, nous avons changé, nous avons transformé l'ensemble des logements familiaux puisque nous avons diminué plus de la moitié des logements familiaux, on a mis une résidence senior, et la Ville achète tous nos rez-de-chaussée pour installer des services publics.

Là aussi, c'est une stratégie voulue. Ça veut dire que nous, on part sur un principe qu'il y a aujourd'hui des difficultés sur les constructions de logements familiaux, ça impacte nos investissements notamment sur la question éducative scolaire puisque nous n'avons pas tout de suite la capacité de tout intégrer. Nous arrivons malgré tout à intégrer le présent, mais si chaque fois qu'on rajoute il faut les intégrer et les prévoir, donc c'est la raison pour laquelle nous avons privilégié la réduction du nombre de logements familiaux, transformés une partie en résidence senior puisque c'était un service dont la Vicle avait besoin, et puis des seniors ça consomme sur le Cœur de ville et ils n'ont pas d'enfants à mettre dans les écoles, donc c'était le bon équilibre, et nous achetons donc l'ensemble du rez-de-chaussée pour faire les services publics.

Donc dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux avec la mission KPMG, KPMG continue à nous accompagner pour travailler justement sur la création de ce gros service public qui sera piloté entre autres par Monsieur Beyria et aussi d'autres différents élus puisque nous allons mettre un village associatif, une salle de concertation en remplacement de la salle Gavroche qui a été transformée en centre de loisirs, une Maison de l'enfance et de l'inclusion et une épicerie sociale et solidaire. Ce sont les projets qui sont en cours de réflexion pour être intégrés dans ce projet-là.

La réflexion n'est pas finalisée, les études et les élus continuent à travailler sur la faisabilité, on tout ça voilà ce qui est fléché ou souhaité pour le moment et en discussion. En tout cas nous achetons 800 mètres carrés, c'est l'ensemble du rez-de-chaussée, pour 1,5 million. Je vois là une opération plutôt bien menée puisqu'en vendant 275 mètres carrés, on récupère 1,3 million et là on peut les réinjecter en rachetant le rez-de-chaussée pour créer du service public. Je rappelle encore une fois : c'est un projet qui s'impose à nous, on n'y est pour rien, nous.

Alors, qui veut poser des questions ? Personne ? Monsieur Gibert, allez-y.

**M. Gibert :** Merci Madame la Maire. Là pour le coup on a un plan, il n'est pas très clair, mais par contre je m'interroge... J'aime bien les plans, vous l'avez compris. Je m'interroge parce que vous venez de dire que vous achetiez l'ensemble – que la Ville, pas vous, la Ville achetait l'ensemble des rez-de-chaussée et d'après le plan ce n'est pas du tout l'ensemble des rez-de-chaussée. Il n'y a pas que 800 mètres carrés de rez-de-chaussée sur cette opération-là – ou alors je n'ai pas compris le plan. Mais j'ai fait une formation, ça devrait aller.

**Mme la Maire :** Ça doit être ça. D'autres questions ? Monsieur Roullier.

**M. Roullier :** Merci. Sur la question de la résidence senior, je ne discute pas, ça paraît être une bonne idée. Mais c'est le 1,5 million d'euros. Vous mettez le mot « service public », c'est un peu le mot magique. Ce que je vois quand même, c'est que c'est des locaux associatifs. Les associations, c'est quand même des associations de droit privé. On ne peut pas tout faire passer pour du service public. Est-ce qu'on avait vraiment besoin de ces locaux ? J'en doute fort.

Sur les associations, les associations elles vivent, elles n'attendent pas après ces locaux pour exister. Donc oui, c'est sans doute plus confortable pour ces associations mais ce n'est pas indispensable, et comme on avait parlé tout d'abord de la bonne gestion de la Ville, là c'est 1,5 million d'euros qui ne sont absolument pas indispensables.

On parle de l'épicerie sociale et solidaire. Je sais que c'est la grande mode. Il y a déjà beaucoup de gens qui font de la distribution alimentaire. On a les associations rue Maurice-Berteaux, on a également Le Plateau. Je ne crois pas que ce soit indispensable.

Sur la question aussi des associations se pose quand même la question de savoir quelles vont être les associations, puisque toutes les associations pourraient peut-être y prétendre, et donc comment on va les choisir ? Moi je crois que c'est un projet qui est très très politique. Je ne suis pas persuadé qu'il soit utile aux Bezonnais. Il est utile à votre majorité, c'est un marqueur.

On imagine aussi que les associations sont des relais d'opinion donc ils sauront s'en souvenir au moment des élections 2026, etc. Vous dites que vous avez fait rentrer 1,3 million mais vous les avez fait rentrer, à peine sont-ils rentrés qu'ils sont déjà ressortis. Donc moi je ne vois pas la bonne gestion dans cette affaire puisqu'au final ça va coûter 200 000 euros et voilà.

Donc je suis un petit peu atterré. Là, vraiment ce n'est pas indispensable. Peut-être qu'il y a une possibilité de faire des choses, peut-être qu'il y a des besoins mais 1,5 million d'euros, et puis à 1 800 euros du mètre carré, la Commune sera propriétaire donc il y aura des frais aussi à l'avenir, il faudra rénover, il faudra faire la peinture, il faudra faire l'électricité, il y aura bien des dégâts des eaux, etc., le chauffage aussi. Voilà, tout ceci va coûter beaucoup d'argent et franchement, ça ne va pas servir énormément.

**Mme la Maire :** Ce que j'ai oublié de préciser tout à l'heure : en fait, l'ensemble de ce service créé sera un grand centre social. C'est dire le fonctionnement de l'ensemble de cet équipement dans lequel il y aura à la fois des associations qui pourront être, je vous le rappelle, une salle municipale de concertation puisqu'on en manque aujourd'hui, il y a des assemblées générales, des associations qui souhaitent se réunir, qui ont de vraies difficultés aujourd'hui de se réunir, il y a une Maison de l'enfance et de l'inclusion pour travailler à la fois sur la question du handicap mais aussi de l'accompagnement éducatif des enfants, notamment aussi ceux qui ont des difficultés en matière de handicap mais pas seulement, c'est-à-dire qu'il y a aussi un travail éducatif qui va être fait.

La dimension sociale à travers les épiceries sociales et solidaires pour répondre aux personnes les

plus modestes sur notre ville et il y en a et ils vont être de plus en plus touchés avec la crise économique que nous subissons et qui va être beaucoup plus forte. Donc nous parlons aujourd'hui... certes j'ai peut-être décomposé : j'ai décomposé des éléments qui font partie d'un service, d'un gros centre social.

Derrière ce qu'on est en train de travailler, c'est l'organisation d'un grand centre social qui va piloter les antennes des centres sociaux aujourd'hui existants, qui sont aujourd'hui en faiblesse parce qu'ils n'ont pas de structure qui les appuie suffisamment. Donc c'est du vrai service public en direction de l'ensemble des Bezonnais, mais aussi des plus fragiles.

Vous êtes de droite et vous avez votre politique de droite qui ne fait pas attention aux personnes les plus précaires. Je respecte. Vous considérez que le travail des associations aujourd'hui est uniquement politique. Moi je considère que les associations aujourd'hui apportent un service d'intérêt général pour l'intérêt des Bezonnais. Il y a des associations sportives, des associations éducatives, des associations caritatives, les associations environnementales, etc. Ces associations, elles doivent être soutenues et aujourd'hui, elles doivent être accompagnées. C'est le rôle d'une municipalité. Vous considérez que c'est un coût important.

**M. Roullier :** Juste quand même pour rappeler qu'on a construit l'espace où on est. Vous cherchez des lieux de réunion, je crois qu'il y a une réunion pour AB Habitat, des lieux de réunion, il y a tous les sous-sols des écoles primaires.

**Mme la Maire :** Non, c'est faux puisque la salle de Louise-Michel a été transformée en centre de loisirs, la salle Gavroche a été transformée en centre de loisirs, la salle Karl-Marx, elle est en permanence inondée, et la salle PVC – c'est la seule qui est utilisée – qui est en très grosse difficulté. Vous ne pouvez pas réparer quand il y a des nappes phréatiques sur une ancienne école.

**M. Roullier :** Il y a aussi des locaux des anciennes associations qui avaient été construits ici.

**Mme la Maire :** Ce ne sont plus des locaux puisqu'on est revenus dessus, on vous a expliqué qu'on voulait... c'est un équipement qui a été construit, qui n'est pas adapté pour les associations, puisque je rappelle : c'est un ensemble de bureaux et aujourd'hui d'ailleurs y compris dans le fonctionnement du tiers lieu nous avons des difficultés sur la question de la sécurisation de l'accueil parce que vous êtes dans un bâtiment public. Quand vous rentrez dans un bâtiment public il peut se passer beaucoup de choses, y compris en matière de sécurité. Donc ce n'est pas un bâtiment si facile que ça en termes d'accès pour les associations, et les associations étaient en demande de locaux, pas de bureaux.

Donc nous avons fait le choix y compris de créer un véritable service public dédié à la jeunesse, mais peut-être qu'aussi la jeunesse ne vous intéresse pas. Mais nous, la jeunesse nous intéresse. Nous avons créé un tiers lieu jeunesse dédié à l'insertion professionnelle dans lequel il y a la mission locale, tout à l'heure on a parlé du PLIE qui a été absent pendant deux ans de notre territoire parce qu'on n'avait pas suffisamment de locaux de qualité. Aujourd'hui, on pourrait en dire autant puisque la mission locale a été absente de notre territoire pendant presque effectivement deux ans.

Grâce à nous, nous avons fait revenir une mission locale sur le territoire Bezonnais qui permet à nos jeunes aujourd'hui qui sont en recherche d'emploi ou de formation d'être accompagnés dans ce lieu-là. Donc aujourd'hui il y a le Point Information Jeunesse, il y a le service jeunesse dans son ensemble qui est présent sur cet équipement-là, ainsi que la mission locale et d'autres partenaires comme Pôle emploi, des associations qui travaillent sur la prévention spécialisée comme l'association Contact, etc., qui interviennent dans nos locaux, soit dans les salles de formation et de réunion, soit dans cette grande salle puisque nous avons fait plusieurs job dating, des séances de formation, etc., etc.

Donc ce lieu aujourd'hui est clairement optimisé et il permet d'offrir à notre jeunesse un service public dédié. La jeunesse est une question importante pour nous. La question d'avoir un service de centres sociaux intéressants, intégrés auprès de la population, qui apportent une qualité de service, elle est tout aussi importante. C'est tout ce qui nous différencie de vous, Monsieur Roullier. Nous sommes une équipe aujourd'hui, à l'image de Bezons et des Bezonnais, qui apporte un véritable service public.

Je n'ai aucun problème à payer 1,5 million pour créer un grand centre social dans lequel il y aura de la concertation, de la dynamique avec nos associations et aussi des nouveaux services comme la Maison

de l'enfance et de l'inclusion. Le handicap ne vous intéresse pas non plus, Monsieur Roullier. C'est ce que vous proposez, en matière de handicap ?

**M. Roullier :** Écoutez Madame la Maire, chaque fois que vous dépensez de l'argent, vous considérez que c'est totalement illégitime. Ne faites pas votre Ségolène Royal en 2007 : « le handicap, le handicap ».

**Mme la Maire :** Arrêtez, ne faites pas votre Sarkozy alors !

**M. Roullier :** Chaque fois vous dépensez de l'argent, on n'a pas le droit d'interroger.

**Mme la Maire :** Quand le service est utile, oui. Vous dites qu'on jette de l'argent par la fenêtre. Je ne pense pas que je jette de l'argent par la fenêtre quand je parle de handicap. Je ne pense pas que je jette l'argent par la fenêtre quand je parle d'action sociale. Je ne pense pas que je jette d'argent par la fenêtre quand je parle d'associations et de concertation.

**M. Roullier :** Vous instrumentalisez le handicap.

**Mme la Maire :** Moi qui suis représentante de cette municipalité, j'instrumentalise effectivement le handicap en créant un nouveau service dans la ville qui n'existe pas. Arrêtez, c'est ridicule ! C'est bon. Allez. D'autres interventions ? Monsieur Hoerner, allez-y.

**M. Hoerner :** Ça ne me choque pas moi, personnellement, que l'argent de la municipalité, des Bezonnais soit investi – et non pas dépensé – dans des services aux associations, c'est plutôt une très bonne chose. Je n'ai pas de souci avec ça. J'avais une question, mais en fait en relisant plus en détail j'ai eu ma réponse. C'était s'assurer que dans le projet il y avait bien l'alimentation en télécom des locaux, c'est le cas. Ma question tombe.

J'avais juste une deuxième question, c'est être sûr que les associations justement soient bien intégrées dans le projet pour que ce que l'on va faire, qui est une dépense effectivement puisqu'on va sortir de l'argent, soit investi et bien corresponde à leurs besoins. C'est juste pour s'assurer que les associations seront bien parties prenantes de l'opération.

**Mme la Maire :** La réponse est simple. Aujourd'hui nous faisons face à une pénurie en termes de locaux, que ce soit en termes de salles, je le rappelle encore une fois, ce n'est peut-être pas suffisamment rentré dans l'esprit des gens. Pour faire face aux effectifs scolaires, nous avons dû transformer un certain nombre de centres de loisirs en salles de cours. C'était le cas à Victor-Hugo, le centre de loisirs maternel a été transformé en salles de cours pour intégrer les maternelles, et la salle Gavroche a été transformée en un centre de loisirs de qualité.

En conséquence, nous avons perdu une salle municipale qui était accessible à plusieurs associations. Les associations de sport, vous avez la gym pour les seniors par exemple dans cette salle, et aussi on faisait différentes manifestations en termes de concertation, que ce soient les Assemblées générales, les Assemblées générales d'associations ou de copropriétés, etc., etc., ou d'autres manifestations en ville.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous n'avons pas suffisamment de salles.

Même chose pour la salle Louise-Michel qui était une salle utilisée par de nombreuses associations. Aujourd'hui nous avons dû la transformer en locaux annexes pour intégrer les enfants de Louise-Michel qui vont en centre de loisirs, et nous avons perdu une salle municipale. Il reste la salle municipale de Karl-Marx qui est très excentrée par rapport à la ville, et une fois sur deux, dès que la nappe phréatique monte, elle est inondée – sans parler des odeurs. Et on a la salle PVC qui est archipleine puisque nous avons dû rapatrier l'ensemble des associations de quartier là-bas. Nous intégrons la salle Elsa-Triolet-Aragon quand c'est possible mais c'est une grande salle de grande taille donc ce n'est pas toujours simple pour les petites associations. Et nous essayons de réorganiser l'ensemble.

Pour autant, il y a une vraie pénurie à la fois de locaux et de salles. Les autres associations nous disent qu'elles ont besoin de locaux, notamment des locaux aussi pour du stockage. Les associations caritatives par exemple, il y en a, il n'y a pas que la Croix-Rouge et le Secours populaire, il y en a

d'autres. Vous prenez l'association des jeunes, elle fait aussi sur des actions bénévoles, y compris des distributions de repas, par exemple où ils ont du matériel, ils n'ont pas de locaux de stockage, pas plus que des locaux de réunion pour faire leur soutien scolaire. Il y a d'autres types d'associations où ils ont du matériel à stocker, ce matériel n'est pas toujours accessible.

Autre chose : il y a quelques associations aujourd'hui qui sont dans nos écoles, dans les mêmes accès que nos écoles. Ça veut dire qu'on n'est pas dans les clous d'un point de vue sécuritaire. Ça veut dire que vous avez des personnes étrangères qui rentrent dans les locaux des écoles y compris ou potentiellement y compris quand les élèves sont là. Ça, ce n'est pas tout à fait réglementaire. Nous allons résoudre petit à petit ce problème-là puisque nous allons rapatrier les associations. Vous l'avez ignoré, vous ne le savez peut-être pas, nous l'héritons du fait que nous avons des écoles anciennes qui étaient organisées comme ça, nous allons petit à petit apporter un nouveau service.

Donc oui Monsieur Hoerner, il manque aujourd'hui des locaux associatifs. Pas des bureaux, des vrais locaux qui servent comme des locaux, que ce soit pour du stockage en accès libre facilement, et il manque aussi des lieux de concertation, et nous créons des services publics annexes à ces locaux, j'insiste. Tout ça sera piloté par quelque chose qui sera beaucoup plus grand et ça veut dire qu'en réalité on crée un très grand centre social qui va être centralisateur parce qu'il apportera une qualité de service public de très bonne qualité et importante, puisque nous allons concentrer beaucoup de choses au même endroit et qui pilotera les trois autres centres sociaux qui sont aujourd'hui un peu essoufflés et qui ont besoin à un moment donné d'être aidés et d'être accompagnés.

Donc on retravaille tout à fait à travers une organisation par des locaux, finalement on en profite pour créer tout à fait un nouveau projet sur la dynamique sociale dans nos quartiers et dans notre ville, à travers l'organisation de nos services en matière de centres sociaux.

Monsieur Beyria.

**M. Beyria :** (*Début d'intervention hors micro*) Merci. Donc je disais à Monsieur Roullier : vous dites qu'une épicerie sociale et solidaire ne serait pas indispensable sur la ville et que c'est juste une mode, donc déjà il faut quand même oser le dire, tenir des propos pareils, je trouve.

Mais au-delà, Madame la Maire a très bien expliqué tout ce qui va être fait. Donc oui, je voulais rassurer Monsieur Hoerner, on va évidemment associer les associations à la réflexion. Il y a énormément de demandes en tant qu'élus aux associations. Je voulais juste faire un point. Il y a de plus en plus d'associations qui sont créées. Pour moi, c'est clairement indispensable de faire quelque chose pour les associations. C'est elles qui font vivre la ville. Il n'y a pas qu'elles, mais qui participent à la vie locale. Et je trouve ça très bien qu'il y en ait tous les ans de plus en plus qui se créent. On arrive à répondre à la demande en tout cas dans les locaux pour l'instant, mais avec les contraintes que Madame la Maire vous expliquait, avec des salles qui sont inondées, ensuite il n'y a pas de salle, on est vraiment en grand besoin de salles, et clairement je crois qu'il y aura deux salles je crois me souvenir parce que mon ordinateur a planté, il y aura deux grandes salles de réunion, deux grandes nouvelles salles pour remplacer Gavroche notamment, c'est un besoin pour les habitants, en fait.

Je ne vois pas où est la polémique de l'argent dépensé. En fait, on dépense de l'argent pour les Bezonnais, je n'ai aucun problème là-dessus, donc je rejoins Monsieur Hoerner là-dessus. On a vraiment besoin de tout ça. Et les habitants sont très demandeurs d'avoir des locaux, les habitants qui créent des associations. Il y a beaucoup d'habitants qui sont aussi volontaires, qui veulent faire des choses. On essaie de les accompagner, de les orienter, mais juste pour finir là-dessus, et je vais arrêter là, l'épicerie sociale et le fait que des associations distribuent des repas ou font de l'aide alimentaire, c'est complémentaire. On ne peut pas se passer... c'est complémentaire, en fait. On a besoin des deux, et on peut remercier les associations qui le font et on est en grande difficulté de répondre à leurs besoins de lieu de stockage notamment. Merci.

**Mme la Maire :** D'autres remarques ? Monsieur Gibert et Monsieur Lesparre.

**M. Gibert :** Merci. Oui, il y a un élément qui n'a pas été évoqué, c'est l'élément des salles qui aujourd'hui ne sont plus accessibles et qui pourtant accueilleraient des réunions associatives.

**M. Beyria :** Elles sont accessibles.



**Mme la Maire :** Elles fonctionnent toujours, même si la réglementation aujourd'hui qui sont des centres locaux de bailleurs sociaux, qui doivent servir essentiellement aux locataires et pas aux associations étrangères. Mais elles continuent à servir.

**M. Gibert :** Mais elles continuent à servir, d'accord. Je croyais qu'elles ne servaient plus.

**Mme la Maire :** Même si la réglementation et les contrôles sont aujourd'hui très très stricts dans l'utilisation de ces salles-là, mais on fait avec et elles continuent à être utilisées.

**M. Gibert :** Je ne suis évidemment pas d'accord avec Monsieur Roullier non plus. Il y a des besoins évidemment pour les associations, en salles, divers et variés. Il y a un équipement qui avait été prévu, il ne vous convenait pas, on ne revient pas là-dessus, vous en avez fait autre chose, vous ne l'avez pas mis à la poubelle, vous en avez fait autre chose. C'est déjà pas mal. Et puis là, maintenant, il y a toujours le même problème de manque pour les associations.

Celui-là plutôt qu'un autre, est-ce que ce sera mieux que ce qu'il y a au-dessus de nos têtes ? Je ne suis pas sûr mais on verra à l'usage, l'avenir nous le dira. Quoi qu'il en soit, l'équipement qui avait été prévu étant dédié à autre chose, il reste quand même la nécessité de faire quelque chose.

Moi je veux revenir sur le projet lui-même. Alors on apprend ce soir que dans les 800 mètres carrés, il y a une épicerie sociale et solidaire, il y a un centre social.

**Mme la Maire :** J'ai dit que c'est des réflexions sérieuses qui sont en cours et qui sont travaillées. On est accompagnés dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux par le cabinet KPMG et tout ça s'intègre. C'est-à-dire que tout ça travaille. Mais moi, je plaide fortement pour qu'on installe ces services. Ce sont les hypothèses sérieuses qui sont retenues, mais la décision définitive n'est pas encore prise parce qu'on doit avancer. Il y a une phase de concertation, etc., mais voilà ce qui est prévu, voilà ce qu'est la volonté de la majorité municipale d'y installer.

**M. Gibert :** Alors, deux remarques par rapport à ça, une remarque et une question. La remarque : vous vouliez des propositions venant de la minorité ; pourquoi ne pas mettre dans la réflexion une ressourcerie ?

**Mme la Maire :** Alors il y a une ressourcerie qui est en cours de réflexion.

**M. Gibert :** C'est compliqué de finir ses phrases, quand même.

**Mme la Maire :** Je vous réponds. La ressourcerie, elle va sortir, elle va être placée sur un autre lieu donc le service travaille aussi sur une ressourcerie.

**M. Gibert :** Magnifique. Vous voyez, on se rejoint parfois. Donc la ressourcerie, c'est fait. Maintenant, dans les différentes hypothèses puisqu'il y a le mégacentre social et l'épicerie qui sera là, sur les 800 mètres carrés acquis, combien vont rester réellement dévolus à la vie associative et aux réunions d'associations ? Vous allez me dire que ce n'est pas encore acté mais vous devez quand même avoir une idée. Le centre social, je ne sais pas combien de mètres carrés c'est, une épicerie sociale et solidaire il doit y avoir aussi des habitudes, on doit savoir à peu près... sur 800 mètres carrés il va rester 300, 400, 500 pour les assocs une fois qu'on aura « enlevé » ces équipements publics.

**Mme la Maire :** C'est l'ensemble qui va être un centre social. C'est-à-dire que c'est un centre social qui aura des bureaux associatifs, qui va piloter des services qui dépendent, qui sont l'épicerie sociale et solidaire, on est à peu près à 160 mètres carrés ou 200 mètres carrés d'épicerie sociale et solidaire, il va y avoir une dizaine de locaux, en moyenne c'est 30 mètres carrés par local, je vous donne vraiment des grands chiffres à la marge parce que les plans sont en cours de travail, une dizaine de locaux associatifs, une grande salle de concertation qui peut être divisée en deux avec un mur amovible, je crois de 250 mètres carrés ou quelque chose comme ça, et après donc il reste des locaux, plusieurs locaux de taille suffisante pour intégrer donc la maison de ce qu'on appelle... aujourd'hui on n'a pas encore trouvé le nom définitif, qui va traiter de la question inclusive, la question du handicap, mais aussi de l'enfant. Ce sera plutôt dédié à l'enfant, à l'enfance, aux familles avec une dimension éducative. On intègre par exemple peut-être des permanences PRE.

Aujourd'hui on a une problématique : c'est quand vous avez des enfants qui viennent, ils vont dans les services municipaux, à 21 heures ils se baladent dans les couloirs. Ce ne sont pas des locaux adaptés pour accueillir des enfants. Demain on aura des locaux plus adaptés, dans un environnement plutôt d'enfants, enfantin ou je ne sais pas comment le dire, mais en tout cas dans un environnement plutôt éducatif et agréable pour l'enfant mais qui traitera aussi de la question du handicap et de l'inclusion.

**M. Gibert** : D'accord. Donc si je calcule bien, grosso modo, 300 mètres carrés pour les associations plus 250 mètres carrés avec la grande salle qu'on peut couper en deux, ça fait 550 mètres carrés, plus à peu près 200 mètres carrés d'épicerie sociale et solidaire, on est à 750 mètres carrés sur 800.

Il reste à caser dans les 750 mètres carrés les bureaux du supercentre social, bureaux administratifs et ce que vous venez de décrire sur la question du handicap, de l'enfance, etc. 50 mètres carrés ça va être petit pour tout ce qui reste. Mais enfin bon, tout ça, ça peut encore bouger. D'accord, donc ce n'est quand même pas 800 mètres carrés pour les assocs, il y a quand même un petit peu une petite différence.

D'après le plan qu'on a, je reviens sur ma question à laquelle vous n'avez pas répondu, visiblement ce n'est pas tout le rez-de-chaussée, c'est les trois pôles en rez-de-chaussée sur les deux grands bâtiments qui vont être construits sur ce lot. Ces trois pôles étant quand même assez séparés, on en a une rue René-Rousseau, on a rue Camille-Claudé et on en a là, ça doit être le côté qui donne sur le parc, donc il doit y avoir une rue dont je ne connais pas le nom, je ne sais pas si elle existe déjà, de ce côté-ci. Enfin bon, c'est sur trois rues.

**Mme la Maire** : Il y a trois lots avec un socle commun pour deux je crois, dans mes souvenirs. On récupère cinq socles communs. L'autre socle va servir en rez-de-chaussée pour la résidence senior, pour notamment leur salle d'accueil. Voilà.

**M. Gibert** : Je n'ai pas compris.

**Mme la Maire** : La façon dont les lots sont posés, il y a deux lots je crois dans mes souvenirs où c'est un socle commun et c'est ce socle commun qu'on récupère. L'autre socle récupérera je crois en rez-de-chaussée la salle, vous savez, la salle à manger de la résidence senior. Voilà. Donc il n'y aura pas de logement.

**M. Gibert** : Donc la partie qui est dans le lot des 210 mètres carrés, ça fait partie de la résidence senior ?

**Mme la Maire** : Je crois, oui, dans mes souvenirs.

**M. Gibert** : Donc on n'est plus du tout sur 800 mètres carrés, là ! Encore une fois on joue au Bonneteau et on nous rabote des mètres carrés.

**Mme la Maire** : Qu'est-ce que vous racontez ? Je ne comprends pas ce que vous me dites. Ce que je vous propose Monsieur Gibert, c'est que je vous présente les plans, comme ça on arrête de discuter.

**M. Gibert** : Oui, mais ça aurait été bien, avant de voter, qu'on les ait. Moi je veux bien discuter mais si vous n'avez pas les éléments...

**Mme la Maire** : Vous faites du débat pour alimenter le débat. On achète 800 mètres, on va y mettre du service.

**M. Gibert** : Non, je ne fais pas du débat pour alimenter le débat. Je pose des questions pertinentes. La question que j'allais poser : ces locaux qui sont répartis en trois pôles différents, comment vont-ils être gérés, comment vont-ils être sécurisés ? Il y a aussi derrière des coûts de fonctionnement. Vous avez reproché à l'équipement du dessus de ne pas être...

**Mme la Maire** : C'est les lots...

**M. Gibert** : Laissez-moi finir, ça suffit maintenant de couper les élus. Vous avez reproché à

l'équipement du dessus de ne pas être pratique, accessible. Je veux bien entendre, c'est une question que j'avais moi-même levée à l'époque. Je n'avais pas été entendu, là-dessus je vous suis, sur la problématique du bâtiment dans lequel nous sommes et le fonctionnement de la partie du dessus.

Là-dessus, comment ça va fonctionner ? Quelles vont être les coûts de fonctionnement pour ouvrir et fermer ces locaux qui donnent tous sur des rues, qui sont répartis sur des pôles assez distants les uns des autres ? Ça c'est une question concrète.

Enfin, je pense qu'il faut que vous arrêtiez, Madame la Maire. Je vous aime bien au fond, vous savez, mais je pense qu'il faut que vous arrêtiez de caricaturer quand on n'est pas d'accord avec vous, de dire : « Vous faites du débat pour le débat. » ou de caricaturer des propos de Monsieur Roullier en disant : « Le handicap ne vous intéresse pas. »

**M. Lopes** : Monsieur Gibert, c'est bon, on vous a assez entendu.

**M. Gibert** : Vous n'avez pas la parole, vous. Ça ne vous grandit pas d'avoir cette attitude, Madame la Maire.

**Mme la Maire** : Dany, c'est bon, laisse tomber, laisse-le faire son cinéma. Laisse-le faire son cinéma. Allez-y, finissez, Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : Je ne fais pas mon cinéma. C'est vous qui faites votre cinéma. Monsieur Lopes, vous n'avez pas la parole. Pour l'instant, Madame la Maire ne me l'a pas encore retirée. Elle peut le faire si elle veut faire un coup d'autorité, elle ne me l'a pas encore coupée.

**Mme la Maire** : Dany, laisse tomber.

**M. Gibert** : Simplement, ce que je veux dire c'est qu'il faut que vous essayiez de comprendre que chaque fois qu'on fait une remarque ou qu'on pose une question, ce n'est pas pour vous enquiquiner.

**Mme la Maire** : Vous êtes de mauvaise foi, Monsieur Gibert, comme tous les autres élus.

**M. Gibert** : Sympa pour votre majorité, dites donc !

**Mme la Maire** : Je ne parle pas de ma majorité, je parle de ceux qui passent leur temps à faire du sketch. Non, non, vous souhaitez la réponse, Monsieur Gibert, à votre question ?

**M. Gibert** : Ce soir, avec ces propos, vous n'êtes pas digne d'être la Maire des Bezonnais.

**M. Lopes** : Holàlà, c'est honteux, Monsieur Gibert ! Vraiment, c'est très honteux de votre part.

**Mme la Maire** : Je ne l'ai jamais dit ni à votre égard, ni à l'ensemble...

**M. Lopes** : Non, mais c'est très honteux de votre part.

**Mme la Maire** : Dany, s'il te plaît. Dany, laisse tomber, on ne va pas se rabaisser à leur niveau, on est beaucoup trop bien. Je sais qu'on n'a jamais eu de légitimité à vos yeux et à chaque fois qu'on présente, depuis le début, des projets, il n'y a rien qui va, on est une bande de je-ne-sais-quoi, il n'y a rien qui va. On propose une Maison France Services, ça ne va pas du tout. On propose une maison de l'enfance et de l'inclusion, ça ne va pas du tout.

**M. Gibert** : *(Intervention hors micro)*

**Mme la Maire** : Oui, mais c'est toujours fait de façon à essayer de dénaturer et rabaisser, etc. Bon, ce n'est pas grave. Monsieur Gibert, vous voulez ma réponse ou pas ? Je peux vous éclairer, je peux vous éclairer ? Vous avez posé une question, peut-être qu'il vaut mieux revenir sur le sujet, c'est plus intéressant que de faire le kéké. Oui, non mais je vous ai vu. C'est bon. On va vous donner la parole et après on va arrêter.

Il y a trois blocs mais je vous présenterai... aucun problème à ce que je vous présente. Sur les deux

blocs, il y a un socle commun. Un socle commun d'un seul tenant. Et le socle commun, ce sont les locaux communs. Tous les locaux donnent sur la rue, l'épicerie sociale et solidaire c'est un seul tenant et elle aura son autonomie, donc c'est comme une coque commerciale mais ce sera une épicerie sociale et solidaire, son équipe sera responsable de sa propre gestion, quand ils arrivent le matin ils prennent les clés, ils ouvrent, quand ils repartent le soir ils ferment, il n'y a pas de problème de gestion.

Il y a 10 locaux associatifs. Les locaux, nous n'avons pas encore déterminé à qui ils seront attribués. Il faudra qu'on le fasse mais le projet démarre, on déterminera selon quels critères, à qui, qui en a le plus besoin et comment, est-ce qu'on l'attribue pour une seule association, ou pour deux ou trois associations ? Ça peut être partagé. 30 mètres en moyenne par association, ce n'est pas rien, c'est des beaux locaux. Deux ou trois associations de parents d'élèves, elles peuvent s'organiser sur un planning et avoir un seul local. Voilà, par exemple.

Donc ces associations ou l'association qui aura le local, elle aura son accès direct avec sa propre porte, elle sera responsable de la sécurité de ses locaux. Elle ouvre quand elle arrive, elle ferme et elle repart avec sa clé.

Après, il y a l'autre tenant, c'est la salle municipale, la salle municipale elle sera gérée comme tout le reste des salles municipales, c'est un seul tenant. On y rentre, on en sort et on ferme avec nos services municipaux qui gèrent l'ensemble des autres associations... l'ensemble des autres salles municipales.

Après il y a le reste des bureaux qui sont d'un seul tenant, dans lesquels il y a une répartition en interne de bureaux, qui va servir pour la question éducative inclusive et là, il y aura une équipe de service public, de fonctionnaires de la Ville qui sont à l'intérieur, ils arriveront avec leur clé, ils ouvriront les clés, ils repartiront, ils fermeront leur clé. Le reste du bâtiment, si vous souhaitez avoir plus de précisions sur ce qu'il y a, vous je n'ai aucun souci, vous venez au service d'urbanisme, on vous donnera l'accès au permis. J'ai répondu à votre question ? Bon, très bien.

Monsieur Roullier avait encore une remarque, et je vous propose qu'on arrête là parce que je crois que le débat a été suffisamment complet. Monsieur Roullier.

**M. Roullier :** C'est pour préciser mon point de vue, parce que je trouve qu'il a été caricaturé. Ce n'est pas facile...

**Mme la Maire :** Vous êtes caricatural dans vos propos, Monsieur Roullier. Vous caricaturez nos propos, donc pardon de vous renvoyer la balle.

**M. Roullier :** Non, mais Madame Menhaouara, il faut accepter la démocratie. C'est vrai que je suis le seul élu de droite. Bon, dans une assemblée de gauche je pense que ça dénote. Très bien, mais il y a aussi des électeurs bezonnais qui sont de ce bord-là, et ils ont peut-être le droit d'être représentés.

Sur l'épicerie sociale et solidaire, bon, il y a des coûts de structure qui sont très très élevés, il y a déjà plusieurs lieux qui distribuent de la nourriture gratuitement et c'est très bien, je ne discute pas ça. Bon, vous allez avoir des coûts de structure s'il y a 160 mètres carrés sur 800, et ça coûte 1,5 million d'euros, il va falloir vendre beaucoup de paquets de pâtes pas chères pour que ce soit rentable. Voilà, c'est ça que je voulais dire.

**Mme la Maire :** Monsieur Roullier c'est un service public qu'on met en place. Un service public n'a pas pour objectif...

**M. Roullier :** Vous allez avoir des coûts de structure très très importants.

**Mme la Maire :** Comme tout le service public a des coûts de structure, c'est normal. Quand vous ouvrez une crèche, vous ouvrez un service public, vous n'êtes pas là pour faire un chiffre d'affaires.

**M. Roullier :** Ne comparez pas ça. Pour distribuer des pâtes pas très chères, vous allez avoir beaucoup de foncier, beaucoup de loyer, beaucoup de charges, beaucoup de salaires. C'est ce que je veux vous dire. Et sur les espaces, oui effectivement il y a aussi d'autres espaces dans la ville, peut-être qui sont moins brillants, moins modernes, peut-être qu'avec de la rénovation ça coûte moins cher que... voilà. Et on a déjà, les Bezonnais ont déjà financé cette salle, la salle Elsa-Triolet et les locaux

dessus. Et on dit : « Finalement, si ça ne suffit pas on en remet ailleurs. »

**Mme la Maire** : Bon, écoutez, heureusement que ce n'est pas vous que les Bezonnais ont élus mais plutôt nous parce que nous, au moins, on défend le service public, ce qui n'est pas votre cas. En tout cas une certaine catégorie du service public. On a compris ce soir que le social ne vous intéressait pas. Encore une fois, ce n'est pas travestir vos propos, c'est la réalité. Le handicap ne vous intéresse pas et tout le reste ne vous intéresse pas. Et vous revenez petit à petit sur vos pas pour expliquer que finalement c'est juste l'épicerie sociale et solidaire qui vous dérange, le reste non. Attendez, c'est vous qui êtes caricatural, ce n'est pas nous.

Monsieur Lesparre, pardon, je vous ai oublié, je m'en excuse, mais je vous laisse volontiers la parole.

**M. Lesparre** : Il y a parfois des moments où c'est pas mal d'être oublié, compte tenu du débat et de la façon dont il se déroule.

Je regrette, Madame le Maire, mais c'est toujours la même chose avec vous, le débat démocratique est impossible, vous coupez la parole sans arrêt. Donc je vais essayer de m'en tenir à l'essentiel et de vous dire un certain nombre de choses.

D'abord Monsieur Roullier, je pense que l'épicerie sociale... je ne suis pas d'accord avec vous. L'épicerie sociale est un véritable outil social pour faire en sorte que les personnes qui n'ont rien puissent acheter dignement un certain nombre de produits qu'ils ont, et ces épiceries sociales ne vendent que des produits dont on sait que les mamans, les femmes et les enfants ne les ont pas à la maison, et donc c'est un outil de reconstitution aussi de la dignité au travers de ça.

C'est aussi un lieu d'échange, de partage avec des populations dont c'est le... il suffit d'aller voir ce qui se passe au Secours populaire. Ce n'est pas une épicerie sociale et solidaire mais c'est aussi un lieu de dignité pour ceux qui n'ont rien.

Je reviens, je ne vais pas essayer de convaincre Madame Menhaouara que son projet n'est pas bien. Elle a décidé qu'il était bien, il est bien, et on verra ce que ça donne à l'usage. Moi, j'ai quand même une petite inquiétude, je la donne tout de suite, mais réfléchissez là-dessus, c'est que toutes ces portes qui ouvrent sur la rue, ça ne tranquillise pas vraiment vraiment dans la vie de cet ensemble.

Le sujet que je souhaite mettre en avant ce soir, c'est le coût. Parce qu'1,5 million hors taxes brut, avec ce qu'il va y avoir comme travaux, avec tous ces aménagements, avec l'immobilier, avec tout ce qui va avec, on va atteindre je dirais des sommes extrêmement, extrêmement importantes. Voilà. Je ne partage pas le montant qui va être dépensé sur ce lieu, qui fera certainement plaisir parce que c'est vrai que les associations, même quand ils sont deux ils ont besoin d'un local, ils demandent, donc il n'y a rien je dirais d'anormal que celles-ci soient demandeuses de locaux. Mais il faut aussi que ce soit je dirais aussi à l'échelle de l'économie et du budget de la Ville. Voilà.

Après, autre interrogation, c'est pourquoi certains lieux où il y a des terrains, des bâtiments à la Ville, ne servent à rien, ne sont pas pris en compte, où moi je ne vois pas émerger de projet ? Je ne vais pas être désagréable, mais vous savez très bien de quoi je veux parler : rue de la Liberté, des locaux qu'il y a là-bas occupés non pas par des associations mais par d'autres personnes, et il me semble qu'il serait pas mal quand même que ce lieu de non-vie puisse retrouver de la vie dans ce secteur, et là, c'est du terrain qui appartient à la Ville, donc on n'aura pas de foncier à payer et on peut avoir des choses intéressantes qui s'y passent, autrement plus intéressantes que ce qui s'y passe actuellement.

**Mme la Maire** : Monsieur Lesparre, quand vous évoquez la rue de la Liberté qui soi-disant serait occupée, vous faites référence à moi qui occuperais soi-disant ces lieux-là. Je vous informe que depuis la fin de votre mandat vous avez attribué ces locaux au syndicat CFDT dans les locaux qui étaient dédiés aux anciens élus faisant partie de votre majorité et faisant partie de mon groupe. On leur a attribué des locaux avec nos propres équipements à l'intérieur, un syndicat de la Ville. Dont acte.

Aujourd'hui, sachez que ces locaux vous les avez attribués vous-même au syndicat de la Ville, du personnel, de la CFDT. Quand vous faites des références en disant : « Certains locaux seraient attribués par d'autres. » en essayant de sous-entendre que ce serait moi et mes élus, la réponse est fautive. Vous nous aviez attribué ces locaux par le passé, sous le mandat, au titre du groupe politique

que je représentais pour avoir nos locaux, ce que la loi vous obligeait à faire. ~~Objet clos.~~

Sur le 14 rue de la Liberté, nous travaillons à valoriser ce terrain-là puisque vous avez compris qu'on manque aujourd'hui ou de services publics ou de moyens. Donc nous y travaillerons, je l'ai bien en tête. D'autres équipements comme l'ancienne maison de la jeunesse, qui est une maison qui fait partie du patrimoine historique de la Ville, nous travaillons sur un projet culturel. J'en ai déjà parlé dans ce Conseil municipal. Donc il n'y a pas aujourd'hui de bâtiments municipaux qui sont oubliés ou délaissés.

Après, vous dites que c'est un service, on aurait pu travailler sur des terrains municipaux gratuits. Je vous rappelle que c'est un projet qui aujourd'hui se construit sur des terrains municipaux, donc là le terrain ne nous coûte pas. Ce qui nous coûte, c'est la construction de nos murs puisque nous créons un service public de qualité dans des murs de qualité, et pas des choses amiantées où vous avez de l'humidité, où ça sent mauvais, où on accueille très mal les associations, y compris les associations qui occupent les locaux aujourd'hui puisque l'ensemble du patrimoine de la Ville à partir du moment où il n'a pas été entretenu depuis des années est vraiment dans un état détérioré et lamentable, et nous n'avons pas toujours malheureusement les moyens pour y remédier et l'entretenir.

Voilà, donc moi ce qui me dérange avec ce débat-là, c'est que c'est un projet intéressant pour la Ville et les Bezonnais, mais vous cherchez en permanence à pinailler pour juste expliquer que vous êtes dans l'opposition parce qu'il ne faut surtout pas que vous votiez avec nous ce projet, ou il faut trouver toujours une occasion de critiquer, critiquer, juste pour montrer que vous êtes dans l'opposition. Très bien, on a compris que vous êtes dans l'opposition. Comprenez juste que pour nous, nous aussi sommes dans la majorité et nous sommes légitimes aujourd'hui à exercer, et nous maintenons notre politique municipale. On vous demande juste de la respecter. Vous ferez les élections municipales en 2026, mais cessez de polluer le débat uniquement pour pinailler, parce que ça ne relève pas le niveau du débat.

Nous allons passer au vote. Dossier 14, ZAC Cœur de ville, acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement des locaux pour équipements publics. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Monsieur Roullier et Monsieur Lesparre votent contre. Qui vote pour ? Enfin ! Tout ça pour finalement voter pour...

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 3**

**M. LESPARRE, M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**APPROUVE** l'acquisition, sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), auprès de COGEDIM représentée par la SCCV Bezons A3, d'un ensemble de locaux d'environ 800 m<sup>2</sup> de surface utile, situés rue Camille Claudel et rue René Rousseau, parcelle cadastrée AH n°888p,

**DIT** que cette acquisition aura lieu moyennant le prix unitaire de 1875 euros HT/m<sup>2</sup> de surface utile, soit 1 500 000 EUR HT pour une surface totale d'environ 800 m<sup>2</sup> de surface utile,

**DIT** que ce prix sera payable conformément à l'échéancier de paiement joint à la présente délibération,

**PRÉCISE** que ce prix ne comprend pas les frais de notaire liés à cette opération qui seront pris en charge par la Ville,

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes et documents à intervenir.

Dossier n° 15 - ZAC Cœur de ville : cession des parcelles cadastrées AI numéros 51 et 652p, situées 23-25 rue Victor-Hugo

**Mme la Maire** : Dossier 15, ZAC Cœur de ville, cession des parcelles cadastrées numéros 51 et 652, situées au 23/25 rue Victor Hugo. C'est un dossier que nous avons déjà vu pour le fameux C3. Monsieur Gibert, j'anticipe déjà votre question où il n'y a pas de plan. Peut-être, je n'en sais rien.

Finalement il n'y en a pas. Très bien. C'est des terrains que nous avons déjà déclassés. Super, magnifique. C'est très bien. Non, parce que je n'ai pas toutes mes annexes, moi, en interne.

C'est très bien, donc c'est les fameux terrains que nous avons déclassés la fois dernière pour le C3. On a déjà fait le débat sur le C3, on ne va pas revenir dessus. Si vous souhaitez reprendre ce n'est pas grave, mais vu l'heure tardive, faites-vous plaisir ou pas, je n'en sais rien, à vous de nous dire ce que vous souhaitez faire.

Des remarques sur ce dossier ? Non ? Très bien. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Madame Noël. Qui vote contre ? Monsieur Roullier et Monsieur Gibert. Qui vote pour ? Merci. Vote à la très large majorité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 4**

**M. GIBERT, M. ROULLIER, M. LOLO, Mme CHASSANG**

**Ne participent pas au vote : 2**

**M. HOERNER, Mme NOEL**

**APPROUVE** la participation de la Commune au coût de la ZAC Cœur de Ville par l'apport en nature de la parcelle cadastré AI n°51 de 1120 m<sup>2</sup> et d'une emprise de 332 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AI n°652, soit une surface totale à céder de 1452 m<sup>2</sup>, situées 23-25 rue Victor Hugo selon le plan joint et conformément au bilan d'aménagement.

**DIT** que cette opération d'apport en nature sera réalisée en contrepartie du versement de la somme d'un euro symbolique par Sadev 94, concessionnaire de l'opération d'aménagement.

**DIT** que la participation totale à la ZAC Cœur de Ville est donc réévaluée à la somme de 4 178 767 euros HT.

**DONNE** la charge de procéder à la rédaction de l'acte authentique à l'Étude notariale 1768 Notaires - 29 rue de la Bienfaisance -75008 Paris.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte de transfert de propriété au profit de SADEV 94 et tout document s'y référant.

**Dossier n° 16 - ZAC Bords de Seine : rétrocession des espaces publics**

**Mme la Maire :** Dossier 16, ZAC Bords de Seine, rétrocession des espaces publics. Ça doit être ça que j'ai confondu tout à l'heure, les bouts de trottoirs peut-être. Mais Monsieur Gibert va nous dire certainement des choses. Est-ce qu'il y a des remarques sur la rétrocession en espace public de tous les aménagements faits par la Séquano aménagement au profit de la Ville en termes d'espaces publics, voiries, trottoirs, etc. ? Des remarques ? Vous voulez les plans ? On vous les enverra.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Non, c'est bon, j'ai dit on passe au vote. Non, mais ça ne m'intéresse plus à cette heure-ci, après le débat qu'on a eu, ça ne m'intéresse pas. Non mais c'est agaçant en fait, ce n'est pas constructif, Monsieur Gibert. Ce n'est pas à la hauteur. Qui s'abstient ? Monsieur Gibert, vous vous abaissez tellement depuis le début du mandat, ça suffit. Qui s'abstient, j'ai dit ? Qui ne prend pas part au vote ? Madame Noël, Monsieur Hoerner. Qui vote contre ? Monsieur Roullier. Qui vote pour ? Merci.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 2**  
**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**  
**Ne participent pas au vote : 2**  
**M. HOERNER, Mme NOEL**

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de Sequano Aménagement, des parcelles figurant sur le plan annexé à la présente délibération, dans le cadre de la ZAC Bords de Seine.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir ainsi que tous les documents en résultant.

Dossier n° 17 - Mise à disposition d'un bassin de natation provisoire par la Fédération française de natation

**Mme la Maire** : Dossier 17, mise à disposition d'un bassin de natation provisoire pour la Fédération française de natation. Monsieur Lopes, est-ce que vous pourriez nous dire un petit mot là-dessus, rapide ?

**M. Lopes** : On va essayer rapidement. Merci Madame la Maire. La mise à disposition d'un bassin de natation provisoire par la Fédération française de natation : depuis le 11 novembre 2021 et suite à une problématique sécuritaire, la piscine municipale de Bezons est fermée au public.

Afin de pallier les carences occasionnées par cette fermeture, il a été proposé à la collectivité de s'équiper d'un bassin provisoire de natation par l'intermédiaire de la Fédération française de natation. En effet, cette dernière propose à la commune la mise à disposition à titre gracieux d'un bassin mobile et dans le cadre d'un déploiement estival d'un dispositif d'apprentissage de la natation. L'objectif de ce dispositif est de limiter le nombre de noyades. En effet, le savoir-nager constitue l'un des fondamentaux scolaires du premier degré, avec pour objectif que tous les enfants apprennent à nager en sécurité.

Le savoir-nager est un levier majeur de prévention des incidents de la vie courante chez les moins de 15 ans. Au regard de l'intérêt pour la Commune d'un tel dispositif, un courrier d'engagement a été émis par la collectivité le 13 avril 2022. La mise à disposition est consentie à titre gracieux pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce bassin provisoire sera situé dans le complexe Marcel-Cachin, l'accès sera gratuit et réservé au public scolaire, périscolaire, extrascolaire et associatif bezonnais, pour l'apprentissage de la natation et l'aisance en milieu aquatique. Le Conseil municipal est invité...

**Mme la Maire** : Merci. Alors on vous écoute, Madame Noël.

**Mme Noël** : Merci. Donc ces quelques petites questions. Je vais commencer sur un aspect pratique. Pour rappel, les enfants nés en 2013 qui entreront l'année prochaine en CM1 sont des enfants qui n'ont pas eu accès à la piscine, deux ans pour raison de COVID, et cette année pour raison de fermeture. Si j'ai bien cru comprendre, on était dans un accès privilégié sur les petites classes dans un premier temps. J'aimerais vraiment porter votre attention sur donc cette cohorte de 2013 qui ne mettra pour l'heure pas ses pieds dans ce bassin. Je pense qu'il faut être vigilants et peut-être revoir les axes de priorité. Ça, c'est le côté pratique. Peut-être que vous n'aviez pas ces informations.

Ensuite, il a été dit donc qu'il y avait une expertise, peut-être que je vais être redondante mais on s'est croisé dans d'autres lieux, Madame Menhaouara, et vous avez dit qu'il y avait deux possibilités : soit de petits travaux qui permettraient une réouverture en septembre ou janvier, ou une réouverture plus tardive si les travaux étaient plus conséquents. Là, on est donc sur une installation qui sera pérenne au maximum jusqu'au 30 juin 2023. Est-ce que vous avez mesuré avec vos services le nombre d'enfants qui vont pouvoir en être bénéficiaires réellement ? Parce que le savoir-nager est une compétence qu'on doit acquérir tout au long de sa scolarité en élémentaire, et là, je pense qu'on va avoir un gros trou, une grosse défaillance sur les petits Bezonnais, sachant qu'en plus ce n'est pas quelque chose qui est évident.

Est-ce qu'il a été réfléchi de mettre en place une solution supplémentaire avec l'Agglomération ? Parce que de nombreuses Agglos ont des piscines communes et partagées. Alors je sais qu'on n'est pas



dans le même département, c'est un peu particulier, mais il serait intéressant de voir si on ne pourrait faire quelque chose avec eux parce que j'ai bien peur qu'on n'arrive pas, malgré l'existence de ce bassin – moi je suis pour, ce n'est pas la question –, mais qu'on n'arrive pas à arriver au bout.

Parce qu'on ne parle pas aussi des collègues, me semble-t-il, dans cet équipement. Les collègues peuvent être déplacés via le Département. Est-ce qu'il n'y a pas des financements possibles ? Voilà. On ne va pas parler du budget du CD ici, et on va être d'accord vous et moi pour dire qu'il y a beaucoup d'argent dans le département du Val-d'Oise, alors pourquoi pas en profiter ?

Et enfin, est-ce que l'USOB natation a prévu quelque chose pour sa rentrée ? J'en profite en fait à Monsieur Danilson pour poser la question parce que là ça va faire quand même un certain nombre de temps que cette section ne peut pas vivre convenablement. Et aussi, pouvez-vous m'indiquer quand est-ce que les Bezonnais vont être remboursés de leur pratique qu'ils n'ont pas pu exercer ? Parce qu'à reculer – une fois le COVID, une deuxième fois le COVID, une fois la piscine fermée –, je sais que ça coûte à la Ville, mais je pense qu'il serait peut-être pertinent de les rembourser. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas d'autre question ? Dany, est-ce que tu veux répondre sur l'USOB ? Et après je répondrai sur tout le reste ? Vas-y, je t'en prie.

**M. Lopes** : Merci Madame la Maire. Madame Noël, par rapport à l'USOB natation, la semaine dernière, de mémoire, on a eu une réunion avec l'ensemble de l'USOB, tous les présidents, notamment effectivement ceux de la natation. C'était une réunion d'échange, de voir comment on pourrait justement renforcer nos différentes collaborations, travailler avec eux sur la durée, leur montrer effectivement que la municipalité sera toujours derrière eux, la municipalité continuera de les épauler en fonction des moyens que nous avons en place, premièrement.

Deuxièmement, nous avons échangé avec le président de l'USOB, Madame Noël. Vous m'entendez Madame Noël ? Parce que je vois que vous parlez à côté. Merci, c'est gentil. OK, d'accord, merci bien. OK.

Pour revenir simplement, c'est que nous avons eu un échange avec le président de l'USOB natation. Nous lui avons demandé effectivement de commencer justement à mettre en place une liste d'attente parce qu'il est possible qu'effectivement à la rentrée on puisse avoir des créneaux supplémentaires par rapport à l'USOB, mais pour l'instant, on ne peut pas trop se projeter. Il nous a répondu... vous m'entendez Madame Noël ? D'accord. Vous n'avez pas compris ? D'accord. Je vais répéter. Vous savez, j'aime bien répéter.

**Mme la Maire** : Avance Dany s'il te plaît, avance. Avance, s'il te plaît. Avance.

**M. Lopes** : D'abord il faut savoir : le bassin provisoire c'est pour les scolaires, mais qu'on se mette d'accord. En fonction des créneaux disponibles à ce moment-là, effectivement on se rapprochera de l'USOB natation, mais par contre il nous a confirmé qu'il n'avait pas besoin de mettre en place une liste d'attente parce que dès lors qu'il a des possibilités d'accueillir les enfants, ça va tomber.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur Lopes. Rapidement, d'abord il faut souligner que le projet est soutenu par l'IEN avec la priorité qu'on s'est donnée, c'était justement – on a pointé ce que vous pointez – le rattrapage sur l'apprentissage en direction des élémentaires, et ça commencera dès cet été, prioritairement avec les CM2, pour justement essayer de rattraper au maximum l'apprentissage de la natation qu'on fait comme une priorité aujourd'hui. Et c'est très porté, fortement, par le nouveau directeur des sports qui est très impliqué sur les questions de natation, y compris sur le plan national. Et je le remercie parce que c'est aussi grâce à lui qu'on a pu obtenir ce bassin.

C'est un bassin qui coûte 160 000 euros, 24 000 euros d'installation. Tous les frais ont été pris en charge pour la plupart par la Fédération de la natation, et donc pour une durée d'un an. La priorité donc, comme je le disais, c'est d'abord les élémentaires. Quand on a eu la première crise sur la fermeture de la piscine, la première chose qu'on a faite, c'était de contacter l'ensemble des Villes voisines pour leur proposer, enfin pour leur demander qu'ils nous proposent des créneaux.

La Ville d'Argenteuil nous a expliqué qu'elle n'avait pas de créneau à mettre à disposition. La Ville de Colombes elle-même a fermé sa piscine parce qu'elle la reconstruit dans le cadre des JO 2024. Elle-

même travaille avec la Ville de Nanterre, qui était chargée. Et nous avons contacté la Ville de Sartrouville qui a une piscine d'intérêt agglomération, communautaire, et cette piscine elle-même est très chargée sur les créneaux parce qu'elle est partagée par différentes Villes de l'agglomération. Enfin, nous avons contacté le maire voisin Yannick Boëdec, maire de Cormeilles, président je crois ou vice-président de l'Agglomération, et on lui a demandé si on pouvait utiliser la piscine de Cormeilles. Il nous a dit que sa piscine était chargée mais qu'il allait nous aider à trouver des créneaux sur d'autres piscines de sa propre agglomération.

C'est ce qu'il a fait et il nous a proposé des créneaux je ne sais plus dans quelle ville, je crois Montigny-lès-Cormeilles ou Taverny ou Herblay, on a proposé ces créneaux à l'Éducation nationale. Elle nous les a refusés parce que le temps de trajet est trop long et donc ça bouffait du temps sur le temps éducatif pour le reste des cours, et donc ça a été refusé.

Donc on a été obligés d'essayer de trouver des solutions : en discutant donc avec notre nouveau directeur des sports, il nous a proposé cette alternative qui est une alternative qui ne répond pas à l'ensemble du besoin sur la ville, mais elle nous permet de limiter un petit peu j'ai envie de dire la casse, et de travailler justement prioritairement sur les publics que vous avez visés.

L'USOB natation, j'ai croisé tout à l'heure la présidente, elle m'a dit qu'ils ont déterminé un planning avec la Direction des sports et ils vont identifier sur les créneaux qui restent les activités qu'ils pourront faire. On a encore quelques questions techniques puisque par exemple le bassin fait 1,30 mètre de profondeur et donc on ne peut pas y faire toutes les activités. Par exemple on ne peut pas faire de l'aquagym, de l'aquabike, etc., qui sont aussi des actions réalisées par l'USOB.

Nous en tout cas, la priorité, c'est se concentrer principalement sur l'apprentissage et sauver des vies. Parce que chaque année, je vous rappelle qu'il y a des enfants qui meurent parce qu'ils ne savent pas nager et nous, on souhaite vraiment faire en sorte que le retard que nous avons pris puisse être pallié et limité.

Rapidement, pour revenir sur la piscine, pour qu'on comprenne un petit peu ce qui se passe, les résultats de la dernière étude ils seront communiqués à la Ville vers la mi-août et donc d'ici la rentrée on saura un petit peu qu'est-ce qui nous attend précisément.

La première étude qui a été faite, c'était sur le toit. Pourquoi ? Parce que ceux qui connaissent la piscine municipale, il y a une sorte de mur en verre qui est en train de se briser. On ne sait pas si ça vient du haut, a priori on n'arrive pas à déterminer que ça vient vraiment du haut du mur et du plafond. Pour autant, rien que ces travaux-là, nous les avons plus ou moins estimés à maximum 700 000 euros. On n'a pas encore le chiffrage définitif.

Ce qu'on n'arrive pas à expliquer, c'est d'où viennent ces fissures sur un mur en verre. Quand les services ont essayé de travailler, ils ont regardé forcément la base de la piscine et du gymnase Jean-Moulin, donc on a regardé dans nos archives, on s'est rendu compte qu'on n'avait pas d'archives aujourd'hui dans la Ville de Bezons sur les plans gymnases et de la piscine. Ça, c'est d'abord une première problématique.

Deuxièmement, cette piscine et ce gymnase, où on voit quelques petites fissures, on ne sait pas si elles sont graves ou pas, parce qu'on n'arrive pas à savoir quelle est la solidité de la construction. Ce sont des constructions des années 50 ou 60 sur un terrain qui était une ancienne carrière et une ancienne décharge publique. Donc n'ayant pas ces informations aujourd'hui, c'est le principe de précaution qui s'impose à nous : on est en train de scanner... donc l'étude a été menée après avoir fait le marché public. On est en train de scanner l'ensemble du gymnase de la piscine déjà pour essayer de reconstituer les plans et de savoir si les fondations de ces équipements sont suffisamment solides, qui permettent... Si demain la nappe phréatique et les carrières et la décharge bougent, ça permet de tenir et qu'il y ait une solidité, et que finalement ces fissures ce sont juste des fissures d'usure qui ne sont pas graves et qu'on peut juste les refaire, qu'il n'y aurait pas une crainte.

Comment on sait ça ? On le sait à travers la construction de la maison des sports. La maison des sports, quand elle a été construite, elle a été construite sur des pilotis qui vont en profondeur. Parce qu'à l'époque, quand ils ont fait des études déjà pour la maison des sports, ils avaient identifié qu'il y avait un terrain qui pouvait potentiellement bouger.

Aujourd'hui, nous on n'arrive pas à le savoir. On a besoin d'une étude technique, c'est celle que je vous ai expliquée. Je ne suis pas experte mais je vous donne ce qu'on m'a à peu près expliqué, ce que j'ai à peu près compris. Je fais confiance à ce cabinet qui va nous faire un retour. Soit il n'y a pas de gravité mais il faut quand même injecter du béton en dessous, donc on m'a expliqué qu'il y a des techniques d'injection de béton en dessous pour consolider la base, soit nos bases ne posent pas de problématique et donc on va juste refaire le mur en verre, et en attendant on peut ouvrir dès septembre, et ce serait vraiment le scénario que je préfère. Soit vraiment on est en phase où le terrain bouge profondément et qu'à terme ça pose un risque, et à ce moment-là on fera travailler les services, on reviendra vers le Conseil municipal pour vous proposer un projet alternatif. On verra si on peut à ce moment-là ouvrir ou pas.

Attendons le résultat. Mi-août, on devrait avoir les résultats. D'ici la rentrée, on sera très clairement au clair pour savoir : est-ce qu'on ouvre – on ne risque pas grand-chose mais il faut quand même changer le mur en verre ? Est-ce que non, on ne peut pas ouvrir parce qu'il faut consolider avec des injections de béton, ça prendra trois ou quatre mois de travaux et on peut espérer ouvrir en début 2023 ? Soit on est sur une situation beaucoup plus grave.

Moi, à l'heure actuelle, les services municipaux de la Ville et les élus ne sont pas en capacité d'apporter cette réponse, d'où cette étude. Voilà. Est-ce que vous avez des questions sur ça ? Non ? Oui. Monsieur Lopes me fait rappeler qu'il y a cinq piscines au niveau national qui ont été attribuées à la fédération et nous sommes la première Ville qui a été sélectionnée pour ce bassin. Et on l'a, en termes d'utilisation, pendant un an.

Pas de question là-dessus ? Bon. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**DÉCIDE** de s'équiper d'un bassin de natation provisoire auprès de la fédération française de natation,

**DIT** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,

**DIT** que l'accès à ce bassin sera gratuit et réservé aux activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et associatives bezonnaises pour l'apprentissage de la natation et l'aisance en milieu aquatique,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte et convention relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 18 - Demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs publics pour l'acquisition et l'aménagement de classes modulaires pour la rentrée scolaire 2022

**Mme la Maire :** Dossier 18, demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs pour l'acquisition et l'aménagement de classes modulaires pour la rentrée 2022, rentrée scolaire. Madame Da Silva, on fait vite Madame Da Silva s'il vous plaît ? C'est un dossier qu'on connaît.

**Mme Da Silva :** Merci Madame la Maire. Donc le 30 mars dernier, le Conseil municipal a voté lors du budget primitif l'acquisition et l'aménagement de classes modulaires pour la rentrée 2022. Pour financer une partie de l'acquisition de ces équipements, la Ville peut prétendre à des subventions auprès de financeurs publics qui soutiennent les Villes dans le développement de cette mission de service public. C'est notamment le cas du Département du Val-d'Oise qui soutient l'acquisition de structures modulaires pour l'ouverture de classes, de locaux pédagogiques, de restauration et de

centres de loisirs.

En 2021, la Ville avait déjà dans l'urgence dû mettre en place le déploiement de modulaires dans le but d'accueillir les effectifs supplémentaires. Donc là, vous avez le détail des études et travaux réalisés en 2021.

Donc l'étude de la carte scolaire 2022 confirme le besoin de pérenniser ces espaces modulaires pour la rentrée prochaine et les années à venir. La collectivité a donc décidé d'investir durablement en achetant neuf modulaires. Donc la même chose : les études et les travaux estimés pour la rentrée 2022 pour l'achat des neuf modulaires.

Donc la partie subventionnable dans le cadre de l'acquisition et l'aménagement des classes modulaires pour la rentrée 2022 s'élève à 1 327 000 euros hors taxes. La partie subventionnable dans le cadre de l'acquisition et de l'aménagement d'une extension du centre de loisirs s'élève à 176 000 euros hors taxes. Le montant estimatif maximal de la subvention s'élève donc à 300 000 euros, soit 20 % du coût de l'opération.

Donc le Conseil municipal est amené à voter pour approuver les demandes de subventions les plus larges possible auprès de l'ensemble des financeurs publics pour l'acquisition des équipements de protection individuelle destinés à la police municipale de Bezons, et d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

**M. Cuvillier** : Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Madame Noël, d'autres prises de parole ?

**Une intervenante** : Madame Da Silva a parlé de police municipale à la fin.

**M. Cuvillier** : Il s'agit d'une coquille, il s'agit bien de modulaires pour les écoles.

**Mme Noël** : Juste une petite question. Est-ce qu'on pourrait disposer de l'étude de la carte scolaire s'il vous plaît ? Parce qu'au vu des mouvements ayant lieu pour l'heure, je suis bien placée pour vous dire qu'on ouvre à un endroit et on va potentiellement fermer un autre, une classe...

Vous avez vu, Monsieur Lopes, est-ce qu'ils arrivent à écouter en même temps, là ?

**M. Cuvillier** : Vous avez dit : « Est-ce que vous voulez l'étude de la carte scolaire ? Parce qu'il s'agit d'une classe et de déterminer. » Allez-y, Madame Noël, je vous laisse poursuivre.

**Mme Noël** : Pas tout, Monsieur Cuvillier ! Donc, est-ce qu'on pourrait avoir l'étude de la carte scolaire qui a été faite en 2022, et ensuite, pour y voir plus clair, puisque dans certaines écoles on ouvre quand l'école voisine est menacée de fermeture ? Ça me pose quelques petites questions.

**Mme Da Silva** : Alors le retour de l'étude de la carte scolaire, on va l'avoir là, mi-juillet si je ne me trompe pas. On a eu celle qui a eu le retour en 2020 et l'analyse des besoins sociaux en 2021. Et pour l'instant, moi j'ai sept ouvertures officielles sur la rentrée 2022. J'ai une fermeture possible. À date, non. En surveillance.

**M. Cuvillier** : Il n'y avait pas d'autres personnes inscrites sur les tours de parole donc je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

**Mme la Maire** : Merci beaucoup. Excusez-moi, j'ai dû m'absenter.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**AUTORISE** la commune à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des financeurs publics, pour l'acquisition et l'aménagement de classes et centre de loisirs modulaires pour

la rentrée 2022.

**AUTORISE** Madame La Maire à signer tous actes y afférents.

Dossier n° 19 - Règlements de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

**Mme la Maire :** Dossier 19, règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, Madame Geneste. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame Geneste s'il vous plaît ?

**Mme Geneste :** Merci Madame la Maire. Suite à différentes réformes dans le décret du 30 août 2021, il convient de présenter un nouveau règlement de fonctionnement aux familles dont les enfants seront accueillis dans les quatre crèches de la ville à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour rappel, la Ville de Bezons gère donc quatre structures d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à quatre ans, date anniversaire. Ces quatre crèches correspondent à la crèche collective qui a une capacité d'accueil de 60 enfants, le multiaccueil Anne-Frank, avec une capacité d'accueil de 20 enfants et également deux crèches familiales, soit la crèche familiale Madiba agrément 50 enfants et la crèche familiale du Colombier agrément 20 enfants.

La gestion de ces structures est placée sous la responsabilité du maire de la Ville de Bezons. Le siège administratif est situé à l'hôtel de ville. Ces structures fonctionnent conformément aux normes exigées par les textes en vigueur. Elles sont agréées par le Conseil départemental du Val-d'Oise et sont aménagées pour répondre aux besoins des enfants, tout en garantissant leur sécurité physique et affective.

La Ville est soutenue financièrement par la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise et du Département, et répond aux obligations contractuelles des partenaires fixés par la CAF.

Alors, je tiens à préciser, parce que certains l'ont peut-être remarqué, que les agréments ont baissé pour la crèche familiale Madiba et la crèche familiale Colombier par faute de personnel. Il faut savoir que la mairie a passé beaucoup d'annonces, est allée à des réunions scolaires, dans des écoles spécialisées, a essayé vraiment par les services de contacter absolument toutes les possibilités pour recruter du personnel et malheureusement, nous sommes en pénurie – comme la plupart des crèches de France, en règle générale.

D'ailleurs, ce matin il y avait dans *Libé*, ça en a fait d'ailleurs l'édito, il y avait comme édito donc « Pénurie de personnel en crèche : de bonnes raisons de s'inquiéter ». Alors je veux juste, c'est une petite digression par rapport aux citoyens qui nous écoutent, je voudrais juste les rassurer parce que dans l'enquête et dans l'article de *Libé*, ils parlent vraiment d'un déséquilibre au sein même des crèches par rapport à la qualité du personnel.

Donc je tiens à dire que nous, à la différence de cet article, nous accueillons les enfants en fonction du nombre de personnel nécessaire, soit une personne adulte pour cinq enfants ne marchant pas et un adulte pour huit enfants pouvant marcher. Donc c'est quand même très important parce qu'il ne faut pas que les parents qui confient leurs enfants à nos crèches aient le moindre doute quant à la qualité des services rendus par le personnel, qui est lui-même absolument formé pour faire le travail qu'ils ont à faire, en responsabilité, et que nous ne prenons absolument aucun intérimaire, différemment de ce qui est écrit dans l'article de *Libération*.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler, la municipalité, à l'ouverture de plusieurs crèches dans les trois ans à venir. On pense arriver à faire trois crèches, en fait. C'est vraiment un projet qui a beaucoup de chances d'aboutir et donc dans les trois ans à venir on aura beaucoup moins de problèmes à ce niveau.

Voilà, sinon je voulais juste vous faire part de deux nouveaux petits encarts par rapport au règlement précédent. À savoir qu'en l'absence de la direction dans une crèche, la continuité des fonctions est assurée soit par l'agent le plus qualifié présent dans l'établissement, une personne présente, soit par un personnel d'une autre structure – soit une directrice, une adjointe, une éducatrice de jeunes enfants,

en appliquant les protocoles établis, c'est-à-dire urgence médicale, urgence technique, conformément aux textes en vigueur.

Et un deuxième encart également nouveau : les modalités du concours du référent santé et accueil inclusif au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées aux articles R. 2324-39 et 2324-40 du Code de la santé publique. La fonction est occupée soit par le médecin vacataire en collaboration avec la directrice, soit l'infirmière puéricultrice ou l'adjointe infirmière.

Je précise que si je donne ces informations, c'est vraiment pour les nouveaux habitants de la ville ou pour les nouveaux parents qui souhaitent nous confier des enfants à la rentrée, et pour qu'ils soient donc absolument rassurés sur la qualité du personnel qui encadrera donc ce service public de la municipalité de Bezons.

Suite à ce règlement dont vous avez absolument tous les détails si vous souhaitez en lire plus avant, je demande donc au Conseil municipal – pardon j'ai perdu le fil –, je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir voter ce nouveau règlement pour la rentrée de septembre 2022, je vais y arriver ! Et également que Madame la Maire puisse en signer tous les décrets y afférents.

Je me suis un peu emmêlée, excusez-moi, les pinceaux, ce n'est pas dans mes habitudes mais ce soir j'ai eu un peu de mal. Excusez-moi, j'espère en tout cas que vous m'avez comprise.

**M. Cuvillier** : Merci Madame Geneste, je suis sûr que tout le monde vous a comprise. Est-ce qu'il y a des questions ? Vous voyez, il n'y a même pas de question tellement c'était bien présenté.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Unanimité sur ce sujet. Merci Madame Geneste.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** les termes des nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

**DIT** que ces règlements sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**AUTORISE** Madame la Maire à appliquer et à signer lesdits règlements, ainsi que tous les actes y afférents.

Dossier n° 20 - Conventions relatives aux modalités de gestion et de maintenance des équipements statiques et dynamiques de feux tricolores sur le territoire de la commune de Bezons

**Mme la Maire** : La délibération suivante, la convention relative, sur un sujet technique mais indispensable, aux modalités de gestion et de maintenance des équipements de feux tricolores. Monsieur Rebagliato.

**M. Rebagliato** : Merci Monsieur Cuvillier. Suite à la demande de la municipalité au Département du Val-d'Oise de créer des traversées piétonnes sécurisées avenue Gabriel-Péri angle rue du Cimetière, et rue Émile-Zola angle rue Casimir-Périer, des travaux d'aménagement de carrefours à feux tricolores ont été réalisés aux lieux susmentionnés.

Les présentes conventions décrivent les équipements dynamiques de régulation du trafic et les équipements statiques de signalisation tricolore. Sachant que la rue Émile-Zola et l'avenue Gabriel-Péri sont des voies départementales, il est proposé que le Département assure la maintenance et le renouvellement du matériel dynamique, et la Commune de Bezons la maintenance et le renouvellement du matériel statique, comme ce qui est déjà le cas pour l'ensemble des feux tricolores installés sur les voies départementales de la commune de Bezons.

Les frais de consommation d'énergie seront supportés par la Commune de Bezons. Ces conventions prendront effet à la date de signature par les deux parties. En conclusion, il est proposé que le Conseil municipal approuve les termes des conventions relatives aux modalités de gestion et de maintenance des équipements statiques et dynamiques des feux tricolores de la traversée piétonne avenue Gabriel-Péri angle rue du Cimetière et rue Émile-Zola angle rue Casimir-Périer sur le territoire de la commune de Bezons, d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-annexées, ainsi que tous les actes et avenants y afférents.

**M. Cu villier** : Merci Monsieur Rebagliato. Sur ce sujet y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** les termes des conventions relatives aux modalités de gestion et de maintenance des équipements statiques et dynamiques des feux tricolores de la traversée piétonne, avenue Gabriel Péri angle rue du Cimetière et rue Emile Zola angle rue Casimir Périer sur le territoire de la commune de Bezons.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et avenants y afférents.

Dossier n° 21 - Examen du rapport d'activité de l'année 2021 dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché communal

**M. Cu villier** : Délibération suivante, le rapport annuel d'activité de l'activité Mandon.

**Mme la Maire** : Excusez-moi, merci beaucoup, j'ai eu à nouveau une urgence municipale. Donc le rapport, examen. Je vais excuser Paula Ferreira qui est malade ce soir, qui n'a pas pu venir, donc je vais le faire pour elle. Donc aujourd'hui, c'est plutôt le dernier paragraphe du dossier 25 qui nous intéresse. Il convient de préciser que l'année 2021 a été une nouvelle fois... Particulièrement du fait du nouveau confinement jusqu'à mai 2021, il y avait une baisse de fréquentation et d'absence de certains commerçants à l'extérieur du marché.

Les commerçants abonnés au 31 décembre 2021 étaient au nombre de 28 contre 22 en 2020, soit six nouveaux commerçants pour deux départs. Il a été constaté également l'augmentation en moyenne de 17 commerçants volants le jeudi, et de 19 commerçants le dimanche. Les abonnés sont principalement des commerces alimentaires dont une moitié de primeurs, à la différence des volants qui sont non alimentaires – les vêtements, le bazar, etc. Malgré des recettes qui ont augmenté significativement en 2021, qui ont été portées à 141 835 euros en lieu et place des 119 540 en 2020, il est observé un résultat d'exploitation négatif puisqu'ils font -48 341 pour l'année 2021. Ils étaient à 38 565 pour 2020. Les questions de COVID et de confinement les ont beaucoup impactés, et ce en raison également aussi de l'augmentation substantielle des dépenses dont le montant est établi à 116 537 en 2021 contre 97 863 en 2020.

Ces hausses sont liées aussi et principalement à la hausse des salaires, ou encore à l'inflation des prix relative au traitement des déchets. Vous avez une liste non exhaustive.

En termes d'animation, donc nous avons quatre animations, même si on peut en reparler puisqu'il y a eu quelques animations qui ont été loupées, et je vous signale que j'ai mis en demeure le délégataire puisqu'un certain nombre de règles ne sont pas respectées.

On est sur un marché qui arrive à terme. C'est un marché ancien qui date du 1<sup>er</sup> décembre 2018. C'est un marché qui a été fait pour une durée de cinq ans et il se termine au 30 novembre 2023. L'Agglomération travaille également sur une étude flash en ce moment pour travailler sur la dynamique

commerciale notamment de notre marché. Enfin, il est précisé que l'équipe dédiée à l'organisation des séances du marché est constituée d'un placier présent sur toute la durée de chaque séance, d'agents d'entretien et d'un chauffeur pour la benne à ordures ménagères.

Donc c'est un dossier où il faut prendre acte. On peut avoir tout à fait le débat sur les questions de ce marché. Il faut savoir, quand on a regardé de près sur la nature du marché public de délégation de ce service, c'est un marché qui n'était pas bien monté. Aujourd'hui par exemple, sur les questions de pénalités financières, elles sont très faibles. Le délégataire à un moment donné, quand il sait qu'il a une pénalité financière faible, il ne se sent pas contraint par beaucoup de choses. Donc du coup c'est un marché qui arrive à terme et donc il va falloir qu'on le retravaille donc il y a cette étude de l'Agglomération qui va nous accompagner pour l'aider. On va voir aussi l'évaluation des coûts de travaux si demain on devait travailler sur la rénovation de cet équipement.

Nous allons également réfléchir de façon plus globale sur le devenir de ce marché, de sa dynamique, de comment on va y travailler pour qu'on ait un marché sur la ville qui soit plus agréable avec une offre plus diversifiée, de qualité, un marché propre, etc., tout ce qu'attendent les Bezonnais mais qui ne figure pas malheureusement en termes de conditions dans le marché public qui a été passé. Ce marché, il faut qu'on le travaille longtemps à l'avance, donc on est clairement... là, prochainement les services commencent à y réfléchir et à travailler pour créer le cahier des charges, faire la passation de l'ensemble des marchés pour préparer le futur délégataire et la future délégation de ce service. Voilà, je vous ai tout dit, à peu près, sur ce qu'il faut savoir sur l'essentiel de ce rapport. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Gibert, Monsieur Roullier, Monsieur Hoerner.

**M. Gibert :** Je ne vais pas revenir longuement sur le rapport lui-même parce que bon, c'est un rapport de 2021 qui était une année, comme vous l'avez dit Madame le Maire, assez particulière, etc.

Malgré tout, je ne peux quand même que déplorer que... Par exemple on nous met dans ce rapport des exemples d'animation : l'animation du dimanche 26 décembre pour gagner des paniers garnis. Faire une animation le lendemain du jour de Noël, entre Noël et le Jour de l'an, franchement je pense qu'il y a d'autres moments pour faire les animations que ce moment-là. Voilà.

Sur les animations il n'y a rien qui s'est fait en 2021 – ou très peu. En 2022, c'est encore pire. Les animations ne sont pas relayées en dehors du marché. Alors elles concernent ceux qui vont au marché, qui voient les affiches la semaine d'avant. Le principe d'une animation, c'est de ramener des nouveaux clients, donc de communiquer à l'extérieur du marché. Donc la Ville a un rôle à jouer là-dedans. Le délégataire, ce n'est pas lui qui a autorité pour mettre des affiches ou un encart dans *Bezons info*. La communication autour du marché, si on s'intéresse au marché, si on veut que le marché vive bien, comme vient de le dire Madame la Maire, ça demande un petit peu d'investissement en amont, en collaboration avec le délégataire, également avec les commerçants, également avec les usagers, notamment au travers de la Commission du marché qui ne se réunit jamais. Ou quand elle se réunit, il n'y a pas de représentant de la ville. C'est embêtant pour les attributions des abonnements, notamment parce que ça doit passer par la Commission municipale, ce qui est tout à fait logique, etc.

Le problème de ce marché c'est qu'il vit mal, la halle n'est pas adaptée, elle n'est pas sympathique, etc., etc., mais le problème aussi de ce marché, c'est qu'on a le sentiment que la municipalité s'en désintéresse beaucoup. Moi, quand j'y vais régulièrement et que je vois des commerçants en pleurs, mais vraiment en pleurs, pas parce qu'ils n'ont pas fait leur recette, en pleurs parce qu'ils font des efforts et ils ont l'impression que leurs efforts ne sont pas récompensés, ne sont pas même appréciés par la municipalité, eh bien ils se découragent, ils ont envie de lâcher, ils ont envie d'arrêter.

C'est difficile à faire vivre, un marché. Alors il y a la Délégation de Service Public, il y a aussi une autre solution, peut-être que les services peuvent explorer cette piste, je ne sais pas si elle est bonne, je n'ai pas la réponse. C'est de le reprendre en régie interne, ça suppose des compétences – mais on le voit bien avec les différents délégataires.

Moi, depuis que je siége dans ce Conseil municipal c'est le troisième délégataire que je vois. Chaque fois, ça se passe mal. Les délégataires, ils ne sont pas nombreux, ils sont quatre ou cinq sur la place, ce sont tous les mêmes, ils fonctionnent tous de la même manière, ça se passe toujours mal. Quand on crée des appels d'offres le monde est toujours merveilleux, et puis au fil du temps on se rend compte que ça ne marche pas.



Au début du mandat, Madame la Maire, vous vous êtes targué d'avoir les précédentes municipalités avec le délégataire. Oui, si, si, on retrouvera ça. Si, vous l'avez dit en Conseil municipal. C'est super, je suis ravi que vous ayez de bons rapports avec le délégataire. Si on avait des rapports tendus à la sortie du COVID, ce n'est pas parce qu'on aime embêter la société Mandon, c'est parce que ça marche comme ça. Avec les délégataires de ce type d'équipement, on est systématiquement dans un bras de fer. Vous semblez vous en être rendu compte puisque vous dites, Madame la Maire, que vous êtes dans un bras de fer ou je ne sais plus quelle expression...

**Mme la Maire :** Je les ai mis en demeure de respecter leurs obligations contractuelles.

**M. Gibert :** Vous les avez mis en demeure, tout à fait, et vous avez bien fait parce que c'est comme ça que ça marche. Donc c'est bien d'avoir des bons rapports, mais malheureusement ce n'est pas productif. Moi je suis triste quand je vois ce marché qui perd de la vitesse, qui se vide, qui est de plus en plus moche. Alors après, on va sur le marché dire : « Oui, on a débloqué 100 000 euros pour améliorer le marché. »

Je ne sais pas à quoi ils ont servi, ces 100 000 euros, je ne sais pas s'ils ont été dépensés, moi je ne les ai pas vus, mais globalement il y a encore des affiches de sens uniques COVID qui sont collées dans le marché. Il y a longtemps qu'il n'y a plus des sens uniques COVID que la préfecture nous avait imposés dans le premier confinement – c'était de mémoire en avril 2020, il y a deux ans. Il y a encore les décors de Noël. Voilà, le marché c'est des petites choses comme ça aussi qui font que le marché vit mal : c'est en grande partie la faute du délégataire, mais le rôle de la Ville c'est de soutenir les commerçants, d'être dans un rapport efficace avec le délégataire, et moi je suis triste de voir ce marché qui baisse de jour en jour, de mois en mois et d'année en année, avec des commerçants qui sont démotivés, qui n'arrivent pas à faire reprendre leurs étals.

Si, vous l'avez dit : il y a toujours beaucoup de primeurs – et pas que les primeurs de bonne qualité – qui s'installent, etc. Ça, c'est des commerçants qu'on aimerait bien que la Commission du marché évite d'abonner. Donc voilà, ce rapport, c'est un peu la même chose chaque année. Il y a des jolies choses.

Un sujet que je veux évoquer également : j'ai vu dans le rapport financier qu'il y avait zéro dépense d'électricité pour le délégataire, donc il n'y a pas de dépenses, pas de recettes. Pourtant il y a un véritable problème, il y a un scandale interne, alors ça ce n'est pas la faute de la Ville mais ce serait intéressant que la Ville mette son nez là-dedans. Le délégataire facture l'électricité parce que chaque commerçant abonné a un compteur individuel pour les vitrines réfrigérées, etc. Le délégataire facture des prix d'électricité à un tarif complètement fou. Ça aussi, là il y a 0 dans le tableau. Je ne comprends pas. Il y a eu des commerçants qui se sont retrouvés avec des factures dingues.

Après, il y a d'autres commerçants qui ont ouvert, notamment des commerces qui vendent avec des plaques chauffantes, qui consomment beaucoup, mais comme il n'y a pas eu de Commission de marché pour les titulariser, eux ils ne payent pas d'électricité, donc c'est réparti sur les autres.

Vous voyez, c'est tout ça qui fait qu'on décourage les commerçants qui sont pleins de bonne volonté, qui fait qu'on éloigne les Bezonnais qui au final préfèrent aller sur des marchés voisins le samedi matin plutôt qu'à Bezons le dimanche matin, alors qu'on a des commerçants qui font de réels efforts, qui font de la vraiment bonne qualité, qui se bougent pour le marché, qui sont prêts à s'investir. On a un commerçant qui revient après 10 ans d'absence, j'espère que le marché va redémarrer, mais j'aimerais vraiment que la Ville s'intéresse un peu plus au marché.

**Mme la Maire :** Il y avait Monsieur Roullier, c'est ça ?

**M. Roullier :** Merci. C'est pour relayer effectivement ces inquiétudes, inquiétudes des Bezonnais sur la fréquentation et puis sur les commerçants aussi. C'est des choses qui ressortent, notamment aussi sur la question des animations qui ont été très très peu faites. Et des inquiétudes aussi en termes de fréquentation : est-ce qu'il y a des indicateurs, ce qu'on ne voit pas ici dans le rapport, est-ce qu'il y a des indicateurs sur la fréquentation par la population ? Le sentiment général, c'est qu'il y aurait quand même moins de fréquentation.

Et puis des indicateurs aussi sur l'ouverture de l'Intermarché le dimanche. Est-ce que ça a pu jouer sur la fréquentation ou pas ? Les avis sont un peu partagés sur cette question-là puisque de mémoire, le

dimanche matin ce n'était pas ouvert, c'est une nouveauté.

Voilà, mais en tout cas c'est un lieu de commerce qui est très prisé par les milieux populaires, ça permet aussi aux gens de s'y rendre à pied. C'est des problématiques pour la Ville et pour les milieux populaires puisque les gens n'ont pas forcément de voiture, donc il joue un rôle social très important. Voilà. On sera à vos côtés pour les mesures que vous pourrez prendre, mais effectivement ça fait deux ans que vous êtes en place et c'est vrai que les gens se demandent si le sujet intéresse véritablement l'équipe municipale.

**Mme la Maire** : Non, ça ne nous intéresse pas, on s'en contrefiche totalement. En fait, on a été élus pour se contreficher des sujets. Voyons, Monsieur Roullier ! Mais c'est tellement sérieux. La municipalité ne s'intéresse pas aux sujets. Mais oui, bien sûr ! Je suis à la plage et mes élus ils sont au théâtre.

Non, mais un peu de sérieux quand même. Ça suffit au bout d'un moment ! Arrêtez. Ça c'est votre manque à la fois d'expérience et de compétence sur la question de la gestion publique qui vous amène juste à blablater pour juste être dans la critique systématique et dire qu'on ne fait rien. Mais ça suffit, un petit peu. Ayons un débat un peu plus sérieux et respectable au lieu de passer votre temps à nous dénigrer ou à critiquer, ou juste dire quand il y a un projet de service public : « Il est nul. », ou : « L'équipe est nulle et ne fait rien du tout. » Ça suffit, au bout d'un moment.

**M. Roullier** : Si vous voulez qu'on remette le couvert sur la question de tout à l'heure, il n'y a pas de souci. Les classes populaires, elles demandent des Lidl, elles demandent des Leader Price, elles demandent un marché qui fonctionne.

**Mme la Maire** : Et vous êtes favorables à un Lidl ? Dites-nous. Vous êtes favorables à un Lidl ? Je vous pose une question, vous parlez, ça m'intéresse. Exprimez-vous.

**M. Roullier** : Madame Menhaouara, je crois à la supériorité de l'économie de marché sur l'économie planifiée. Je n'ai vu personne qui réclamait une épicerie solidaire dans les milieux populaires à Bezons, mais alors combien de fois on m'a réclamé un Lidl ou un Leader Price... ?

**Mme la Maire** : Très bien, on vous donnera quelques informations à ce sujet aussi prochainement. Merci. Je me ferai un plaisir de vous annoncer un certain nombre de choses à ce sujet.

Monsieur Hoerner.

Peut-être. Qui sait ? Allons-y. Mais le bilan il ne se fait pas maintenant, il se fera à la fin. Faites le bilan après mais soyez un peu sérieux et respectez-nous. Monsieur Hoerner. Monsieur Gibert, franchement... vous apportez quoi, avec cette réflexion ? Allez, Monsieur Hoerner.

**M. Hoerner** : Sur le marché, moi le constat que je fais comme utilisateur et comme habitant depuis 20 ans de cette ville, c'est qu'ilériclute, clairement. Donc je ne vais pas m'engager aujourd'hui sur la responsabilité respective du gestionnaire, de la Ville, des habitants, du pouvoir d'achat, de la crise, etc. C'est une réflexion qu'on doit avoir collectivement et de manière sérieuse, mais je pense que le constat il est là.

C'est pour ça que j'ai été un peu déçu par le rapport qui est très factuel et qui en fait ne débouchait pas sur des perspectives ou des voies d'amélioration. Moi, la question que je me pose aujourd'hui, c'est réinvestir sur ce marché, l'améliorer, etc.. Est-ce que vraiment on ne va pas fonctionner à fonds perdu ? Est-ce qu'il ne faut pas revoir complètement le lieu, avoir une réflexion peut-être plus radicale je dirais sur ce marché ? Parce qu'effectivement je rejoins Monsieur Roullier : il est nécessaire d'avoir un marché populaire sur Bezons, ça c'est évident.

Quand on regarde les marchés à côté, vous comparez Argenteuil avec Héloïse qui est une autre dimension, quand on regarde ce qui se passe à Houilles le samedi, ce sont des marchés qui fonctionnent extrêmement bien, et la différence avec ce qui se passe y compris le dimanche – le jeudi c'est un peu particulier mais le dimanche c'est flagrant –, la différence de fréquentation, d'offre aussi et de commerces : on a vraiment, vraiment une vraie réflexion à mener et rapidement s'engager sur une solution pour ce marché, sinon il va disparaître, il va mourir.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Hoerner. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Je vais vous répondre.

La première chose, et je l'ai dit en préambule avec l'Agglomération qui travaillait sur l'ensemble de la dynamique économique sur l'ensemble de l'agglomération, on nous a proposé de missionner leur cabinet pour une étude flash, deux études flash, une étude qui serait prise en charge par l'Agglomération, une deuxième étude qui est complémentaire à cette étude flash, d'accompagnement sur l'évolution et la préparation du marché futur, marché public futur de délégation et qui serait pris en charge par la Ville.

Donc il y a un travail commun aujourd'hui, services Agglomération, services municipaux, élus communautaires de l'Agglomération côté Bezons et élus municipaux, les mêmes côté Ville qui travaillent – parce qu'a priori, ça ne se voit pas donc il faut le dire à très haute voix –, travaillent avec nos services pour qu'on puisse préparer l'avenir.

Ce qui aujourd'hui nous bloque et nous bloque depuis deux ans, c'est quand vous regardez la nature du contrat de délégation, qui est une coquille vide aujourd'hui. Quand je dis une coquille vide, c'est une coquille vide : on a fait une délégation où finalement le mandataire est très peu contraint. Et même quand il est contraint, il est contraint à tellement peu de choses, ou l'impact ou la sanction est tellement petite que finalement il fait un peu ce qu'il veut, en fonction de ce qu'il a envie ou de ses contraintes du moment.

Donc à un moment donné, quand vous êtes tenu dans un cadre de marché public et qu'on doit respecter les relations contractuelles, on se retrouve nous, collectivité, avec notre marché lésé, avec une qualité de service pas de bonne qualité, où à un moment donné effectivement on fait les choses pas de façon opportune, et que quand on programme des actions, que ce soit avec les commerçants ou les services de la Ville, les obligations ne sont même pas tenues. Je crois qu'il y avait une animation récemment qui ne s'est même pas tenue, pourtant elle a été programmée, travaillée avec les services municipaux, avec les commerçants qui ont même payé une partie de cette animation, et l'action n'a même pas été tenue.

Donc à un moment donné c'est problématique. On peut critiquer effectivement les délégataires, ils sont quatre ou cinq. Je suis désolé, effectivement Monsieur Gibert ils sont quatre ou cinq, ils ne sont pas nombreux. Il y a quand même quelque chose qui peut interroger. Pourquoi le même délégataire ça fonctionne bien sur une ville voisine et chez nous cela ne fonctionne pas bien ? À un moment donné cela veut dire qu'il n'est pas contraint de la même façon dans une ville ou dans une autre.

Donc nous avons à travailler d'abord sur cette première étape, c'est-à-dire de mieux travailler le cahier des charges pour le prochain marché. Ça tombe bien, ce marché arrive à échéance l'année prochaine. Il faut faire en amont 12 mois de préparation entre les appels d'offres, la préparation du cahier des charges et la tenue de l'ensemble de la mise en concurrence, et après la tenue des ensembles de CAO, etc., d'analyse, il y a à peu près 12 mois de travail, les services y travaillent pour justement pallier cette première difficulté.

Maintenant, Monsieur Hoerner, vous avez posé une très bonne question et je vous en remercie, c'est celle sur l'équipement. Il faut savoir qu'aujourd'hui nos services, notamment bâtiment, ont inspecté cet équipement. Il faut savoir que c'est un marché qui ne pourra jamais, quand bien même on injecterait tout l'argent que l'on voudrait, ne pourra jamais être un marché PMR, pourquoi ? Parce que dans le sol vous avez toutes les canalisations parce qu'en dessous c'est le parking, et donc les canalisations du bâtiment sont au même niveau que le sol, d'où le fait que c'est une sorte de dos-d'âne comme ça qui passe, et donc on ne pourra pas travailler à l'avenir à rendre cet équipement par exemple PMR. Donc d'un point de vue obligations légales pour rendre cet équipement PMR, aujourd'hui c'est impossible.

Il y a d'autres problématiques : par exemple quand vous levez la tête, vous avez un certain nombre de tuyaux. Certains sont des tuyaux à gaz. C'est quelque chose qui était autorisé dans les années 60, 70 au moment où la construction a été faite. Aujourd'hui, chaque fois qu'il y a la Commission de sécurité qui passe, elle pointe quelque part cette anomalie importante. Pourquoi avoir une canalisation de gaz en accès direct ? Ce n'est pas envisageable du point de vue sécurité. On peut autant travailler peut-être sur la canalisation de gaz, mais ça veut dire qu'il faut encore baisser le toit, enfin le plafond, mais par contre on ne pourra pas travailler sur le sol, sur la partie PMR.

Donc il y a différentes difficultés de cet ordre-là qui fait qu'à un moment donné se posera la question du bâtiment en lui-même. Enfin, on est en copropriété donc il faudra à un moment donné regarder sur la rénovation complète de cette copropriété. Je dois prochainement voir la copropriété du bâtiment pour discuter avec eux, parce qu'aujourd'hui le bâtiment vieillit. Nous on est en rez-de-chaussée, il y a des infiltrations d'eau.

Il faudra qu'à un moment donné la mairie fasse les travaux nécessaires pour ne pas compromettre cette copropriété, mais il faudra aussi qu'on regarde sur les investissements déjà si nous en avons la capacité, et comment nous allons travailler pour peut-être rendre cet équipement accessible. Tout en sachant encore une fois qu'il y a des normes sur lesquelles on ne misera jamais.

Donc effectivement aujourd'hui se pose la question, et l'étude menée par l'Agglomération et la deuxième étude qui sera menée par la Ville posera cette question-là. Dans un marché de concession, on peut y faire plusieurs choses. C'est-à-dire qu'on peut considérer, mais après c'est une question financière, ce qui relève de la responsabilité de la collectivité, mais aussi ce qui relève de la responsabilité du futur délégataire du marché. C'est-à-dire que vous pouvez considérer que les travaux peuvent être pris en charge, et l'entretien de façon beaucoup plus importante, pour le mandataire. Sa rémunération n'est pas la même.

« Vous demandez davantage d'animations, vous pouvez être beaucoup plus exigeant sur la propreté. », etc. Cela n'existe pas aujourd'hui dans le marché, donc on ne peut pas les exiger et les demander, à part le minimum de ce qui était prévu. On pourra le faire à l'avenir mais se posera aussi la contrepartie financière de cette question-là. Donc moi, ce que j'ai proposé au service – puisque vous doutez de notre investissement –, c'est de poser la question de façon beaucoup plus globale sur la question du marché, avec un objectif, c'est de dire : il nous faut un marché aujourd'hui de qualité qui soit accessible pour l'ensemble des Bezonnais mais qui à un moment donné permette de répondre à l'ensemble des contraintes.

Les études vont démarrer. On a 12 mois devant nous pour préparer ça. On reviendra vers l'ensemble des élus. Il y a certains élus qui participeront à la CAO parce que par exemple Monsieur Gibert fait partie des élus de la CAO, d'autres certainement. Donc nous allons travailler sur cette réflexion-là, on discutera avec l'ensemble des parties prenantes pour avancer et proposer la meilleure solution pour la ville de Bezons.

Donc soyez-en sûrs : la Ville, la municipalité, la majorité, les élus concernés, la maire travaillent sur ces sujets-là. Maintenant, dire que les élus ne se sentent pas concernés, franchement c'est du bla-bla. Il faut parler du sujet sérieux, il faut maîtriser son sujet avant de parler. Non, j'avais dit qu'on arrêterait le débat. Ce n'est pas grave, je ne vous demande pas d'aller dans mon sens, je vous demande juste d'alimenter le débat de façon intéressante et honnête.

On va voter. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Pardon, c'est une prise d'acte, vous avez raison. On vote pour la prise d'acte, merci Monsieur Gibert. Merci. Nous avons tous collectivement pris acte, super.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel transmis par la société MANDON, ci-annexé, dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à l'exploitation du marché communal « *Au temps des cerises* » au titre de l'année 2021.

Dossier n° 22 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – création de postes

**Mme la Maire** : Dossier 22, les dossiers personnels, les dossiers habituels de modification du tableau, création de postes, pour Monsieur Cuvillier, dossier 22, et vous ferez aussi le dossier 23, transformation et modification du tableau. À vous, Monsieur.

**M. Cuvillier** : Merci Madame la Maire. Effectivement sur la question des créations de postes, donc on voit que c'est principalement des postes pour Bezons... Faites l'été ! Donc vous avez le programme qui vous avait été mis sur table, notamment une vraie mission de service public pour ceux qui ne partent pas en vacances, un partenariat aussi avec le tissu associatif qui a été largement évoqué, et on les en

remercie pour leurs actions, et ça prouve que quand une Ville s'associe avec les associations, c'est là que ça peut travailler pour tout le monde et dans l'intérêt notamment des plus précaires. Donc c'est une belle action qui est mise en place. Le service public a un coût, n'est pas rendu par des robots, donc on crée des postes pour assurer notamment les missions en lien avec Bezons... Faites l'été.

**Mme la Maire** : Merci. C'était le 22, celui-ci ?

**M. Cuvillier** : C'était le 22.

**Mme la Maire** : On vote sur le 22, création. Qui a des remarques ? Non ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** la création des emplois non permanents, correspondant à des besoins saisonniers et pourvus par des agents contractuels, mentionnés en annexe.

**PRÉCISE** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés au SMIC horaire (10,85 euros bruts) augmenté de 10% d'indemnité de congés payés.

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

**PRÉCISE** que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté pour la durée de la manifestation « Bezons faites l'été ».

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 23 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – transformations

**Mme la Maire** : Dossier 23.

**M. Cuvillier** : Merci Madame la Maire. Donc là, c'est des modifications comme ça a été évoqué lors des derniers Conseils municipaux, avec une ouverture plus large de postes, notamment pour élargir les possibilités de recrutement. Ça concerne les postes de responsable administratif et financier du CCAS, responsable du PIJ et directeur du centre social. Donc pour ces trois points-là, c'est un élargissement du périmètre possible de recrutement, avec des ouvertures de postes plus larges et sur le professeur de formation musicale de direction des chœurs, c'est un passage de temps partiel et on le passe en temps complet.

**Mme la Maire** : Merci. Qui a une question, une remarque ? Non ? Alors nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Pardon ? Vous vous abstenez. Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Lesparre. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Monsieur Roullier, vous faites quoi ? Le 23, vous votez pour ? Merci. Oui, je vais le faire à la fin. Excusez-moi, merci. Vote à la majorité.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votes exprimés,  
Nombre d'abstention : 3  
M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM  
Ne participent pas au vote : 1  
M. LESPARRE**

**APPROUVE** la transformation des emplois mentionnés en annexe.

**APPROUVE** la modification des emplois mentionnés en annexe.

**PRÉCISE** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents, comme mentionné ci-dessus.

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

**PRÉCISE** que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années, expressément renouvelable.

**PRÉCISE** que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 24 - Compte rendu des décisions de gestion courante

**Mme la Maire :** Nous avons le dossier 24, on va faire le dossier 24. Est-ce que vous avez des questions sur les décisions de gestion courante de la maire ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Oui, une petite demande de précision sur la décision 2022-051, sur une DIA : j'aurais voulu savoir quel dossier ça concerne.

**Mme la Maire :** Laquelle vous me dites ?

**M. Gibert :** 2022-051 avec la SCI Sociblanc, une DIA du 18 mai 2021 qui est contestée visiblement – mais ça ne me parle pas. Enfin non, la décision est d'août 2021. 2022-051.

**Mme la Maire :** Ah oui, pardon, c'est la préemption du site Korian, de la clinique Korian. C'est pour ça que je ne m'en souvenais plus.

**M. Gibert :** C'est une préemption Ville ou EPFIF ?

**Mme la Maire :** Celle-ci, elle est préemption Ville, on n'était pas encore sous convention avec l'EPFIF à l'époque. C'est suite à ça qu'on est passés par l'EPFIF. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ?

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions de gestion courante.

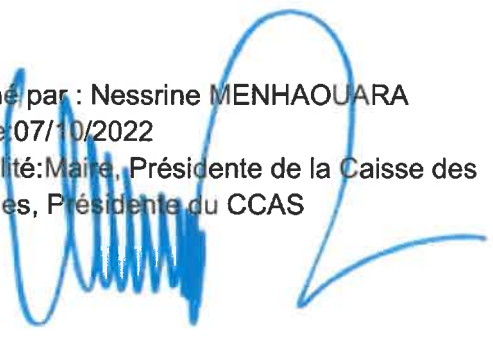
Écoutez, j'ai une information à vous communiquer qui concerne un agent. Elle ne fera pas l'objet de débats, c'est juste une information au Conseil municipal.

Dans le cadre d'une réorganisation de la Direction générale, je dois informer le Conseil municipal que j'ai décidé de ne pas renouveler le détachement sur l'emploi fonctionnel de Madame Moreau, Clotilde Moreau. Cette déclaration ne fera pas l'objet de débats sur un agent. La modification de l'organigramme a été présentée au personnel sur la partie Direction générale. Ça concerne le DGS et

les différents DGA. On a confié à chaque directeur l'organisation de chaque service qui sera travaillé donc dans les prochaines semaines et prochains mois. Voilà.

Je vous remercie pour l'ensemble de ces débats. J'espère que vous passerez de bonnes vacances et que vous reviendrez en bonne forme, mais j'espère aussi que vous reviendrez un peu plus apaisés à l'avenir. Merci, bonne soirée, au revoir.

Signé par : Nessrine MENHAOUARA  
Date 07/10/2022  
Qualité: Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles, Présidente du CCAS



Gilles REBAGLIA TO  
Zéne adjoint au Maire  
Secrétaire de séance



